RAPPORT ET RÉSOLUTIONS DE LA VINGT DEUXIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 21-24 novembre 2006)

Bureau de Coordination du COMCEC
Organisation du Plan d'Etat
Ankara, novembre 2006

Addresse :
Bureau de Coordination du COMCEC
Organisation du Pian d'Etat
Necatibey Cad. 108
Ankara - TURQUIE
Tel : 90-312-294 55 10
Fax : 90-312-294 55 77
Website : http//www.dpt.gov.tr
e-mail : ftigli @ dpt.gov.tr
aisler@ dpt.gov.tr

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE

Page

RESOLUTIONS DE L'OCI SERVANT DE BASE ET DE GUIDE AUX ACTIVITES DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI

I. Résolution adoptée à la Troisième Conférence Islamique au Sommet instituant les Comités Permanents de l'OCI présidés par les chefs d'Etat 11

II. Communiqué Final de la Quatrième Conférence au Sommet confiant la présidence du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale au Président de la République de Turquie 13

III. Résolution No 30/10-E (IS) sur les Activités du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) 15

I) E l X I È M E PARTIE

LISTE DE DOCUMENTS DE BASE ET RAPPORT DE LA VINGT DEUXIEME SESSION DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

Liste des documents de base présentés à la Vingt-deuxième Session du COMCEC ou examinés par elle 29

Rapport de la Vingt-deuxiéme Session du COMCEC 33

Page

ANNEXES

Liste des participants à la 22éme session du COMCEC 47

Le texte du discours inaugural par S.E. Ahmet Necdet Sezer, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, à la séance d'ouverture 69

Le texte du discours de S.E. le Professeur Dr Ekmeleddin IHSANOGLU, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique, à la séance d'ouverture 79

Le texte de l'intervention de S.E. Ahmet Mohamed ALI, Président de la Banque Islamique de Développement, à la séance d'ouverture 89

Le texte du Discours de S.E. Cheikh Saleh Bin Abdullah KAMEL, Président de la Chambre Islamique de Commerce et de l'Industrie, à la séance d'ouverture 101

Ordre du jour de la Vingt Deuxième session du COMCEC 107

Le texte de la présentation faite par S.E. Dr Ahmet TIKTIK, Sous-Secrétaire à l'Organisation de Planification d'Etat de la République de Turquie et Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires 111

Résolution (1) de la Vingt Deuxième session du COMCEC 115

Résolution (2) sur les sujets propres à l'Assistance Economique à certains pays 143

Recommandations de l'atelier sur le « Renforcement de la Capacité pour la facilitation du Commerce et de l'Investissement » 169

Rapport de la Réunion du Comité de Session 197

Le texte du discours de S. E. le Prof Dr. Ekmeleddin Ihsanoğlu Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique à la Cérémonie de Clôture. 207

Texte du Discours de clôture de S.E. le Professeur Adjoint Abdüllatif ŞENER, Vice Premier Ministre et Ministre d'Etat de la République de Turquie. 213

PREMIÈRE PARTIE

RESOLUTIONS DE L'OCI CONSTITUANT LA BASE ET DÉTERMINANT L'ORIENTATION DES ACTIVITÉS DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

I

RESOLUTION
ADOPTÉE PAR LA TROISIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET PORTANT CRÉATION DES COMITÉS PERMANENTS DE L'OCI PRÉSIDÉS PAR LES CHEFS D'ÉTAT

Résolution No. 13/3-P (IS)

La Troisième Conférence Islamique au Sommet "Session de la Palestine et d'Al Qods" réunie à Mekka Al Mokarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, du 19 au 22 Rabie Al Awwal 1401 H (25-28 janvier 1981),

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la proposition faite par sa Majesté le Roi HASSAN II, Président du Comité d'AL QODS, au sujet de la création de trois Comités présidés par les Rois et Chefs d'Etat Islamiques,

CONVAINCUE de la nécessité de consolider l'action islamique conjointe dans les domaines scientifique, technologique, économique et commercial,

DESIRANT donner à l'information et à la culture un nouvel élan pour faire connaitre à l'opinion publique internationale les problèmes fondamentaux de la nation islamique surtout ceux d'AL QODS et de la Palestine et pour faire face à la campagne tendancieuse visant l'Islam et les musulmans;

DECIDE:

1. De créer des Comités Permanents pour la Coopération scientifique et technologique, la coopération économique et commerciale et de l'information;

2. Ces Comités sont chargés de suivre la mise à exécution des résolutions adoptées ou à adopter par la Conférence Islamique dans les domaines précités, d'étudier les moyens de consolider la coopération entre les Etats islamiques dans ces domaines, d'élaborer les programmes et de faire les propositions susceptibles de consolider les capacités des Etats Islamiques à cet effet;

3. Chaque comité se compose des représentants de dix pays, au niveau Ministériel, sous la présidence d'un Chef d'Etat Islamique;

4. Les membres de ces comités sont élus par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Etats Islamiques pour un mandat de trois ans renouvelable;

5. Ces comités se réunissent sur convocation de leur Président, ou de la majorité des Etats membres; leurs réunions sont statutaires si la majorité y assiste.

II

COMMUNIQUÉ FINAL
DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET
CONFIANT LA PRÉSIDENCE DU COMITÉ PERMANENT POUR LA
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE
A S.E.M. KENAN EVREN,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

Communiqué Final No. IS/4-84/E/DEC

"... La Conférence a décidé de confier à S.E. M. Kenan EVREN, Président de la Republique de Turquie, la présidence du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale..." (Page 15, paragraphe 40)

III

RESOLUTION No. 30/10-E (IS) SUR LES ACTIVITES MENEES SOUS LES AUSPICES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE (COMCEC)

La dixième session de la Conférence islamique au Sommet (session du savoir et de la moralité pour le progrès de la Oummah). tenue à Putrajaya, Malaisie. du 20 au 21 Chaabane 1424 H (16-17 octobre 2003) ;

Rappelant la résolution No 31/9-E (IS) adoptée par la neuvième session de la C'onlérenee islamique au Sommet ;

Rappelant également la résolution No 2/6-E(lS) de la sixième session de la Conférence islamique au Sommet (session du savoir et de la moralité pour le progrès de la Oummah à Dakar. République du Sénégal du 9 au 11 décembre 1991, sur les acti\ ités du COMCEC chargeant cette institution de formuler de nouvelles stratégies pour le renforcement du Plan d'action visant à promouvoir la coopération économique entre les Etats membres de POC1 et d'entreprendre une action appropriée en vue de la mise en application du plan ;

Rappelant la résolution N° 8/7-E (IS) de la septième session de la Conférence islamique au Sommet (session du savoir et de la moralité pour le progrès de la Oummah à Casablanca (Royaume du Maroc) du 11 au 13 Rajab 1415 H (13-15 décembre 1994) entérinant la Stratégie et le Plan d'Action ;

Rappelant la résolution No 30/30-E adoptée par la trentième session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères;

Rappelant les résolutions adoptées par les réunions tenues à un niveau ministériel dans différents domaines de la coopération, sous les auspices du COMCEC;

Rappelant aussi les résolutions adoptées par les dix-sept sessions précédentes du COMCEC pour engager une action effective dans le domaine de la coopération économique entre les Etats membres, en particulier dans le domaine du commerce;

Notant avec appréciation les efforts consentis par le Secrétariat général, les organes subsidiaires et les institutions affiliées et spécialisées de l'OCI opérant dans le

domaine de l'économie et du commerce pour mettre en oeuvre les résolutions du COMCEC ;

Notant avec appréciation que la stratégie pour la coopération économique et commerciale adoptée par le COMCEC prévoit une coopération entre les sous groupes des pays membres et repose sur des principes qui mettent l'accent sur le secteur privé, la libération économique, l'intégration dans l'économie mondiale, et le caractère sacré des structures économiques, politiques, juridiques et constitutionnelles des Etats membres et des obligations internationales de ces derniers ;

Notant également avec **appréciation** que le plan d'action révisé est un document de politique générale et flexible qui se prête à des améliorations au cours de sa mise en œuvre, conformément aux stipulations de son chapitre sur le suivi et la mise en œuvre;

Reconnaissant l'importance que revêtent, pour les Etats membres, les nouvelles données économiques qui s'affirment au niveau mondial, et notamment l'émergence d'ensembles économiques régionaux, la signature des Accords de l'Uruguay Round, et la création de l'Organisation mondiale du commerce et les accords qui en découlent ;

Notant avec appréciation que. depuis sa onzième session, le COMCEC est devenu une plate-forme permettant aux ministres de l'économie des Etats membres d'échanger des points de vue sur les questions économiques mondiales de l'heure, et que les thèmes "Implications de l'Uruguay Round des négociations commerciales et la création de l'OMC, sur le commerce extérieur des Etats membres", "Expériences des Etats membres en matière de privatisation", "conséquences des groupements économiques régionaux, notamment l'Union européenne, sur les économies des Etats membres". " commerce Intra-OCI et Investissements Stabilisation Economique et Réformes Structurelles des Etats membres", " le développement des ressources Humaines pour une croissance économique durable et l'allégement de la Pauvreté dans les Etats membres de l'OCI" et "le renforcement des petits et moyens entreprises pour faire face à la mondialisation et la libéralisation"' l'impact des barrières non tarifaires sur le commerce des Etats membres" et les investissements du secteur privé et le rôle de la BID ans les Etats membres" ont été respectivement les thèmes d'échange de vues au cours des l1e, 12e, 13e, 14e, 15e 16e, 17e et 18^{éme} sessions du COMCEC.

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général ;

1. **Affirme** la nécessité pour le COMCEC de continuer à accorder une importance particulière à la question de la coordination et de la coopération entre les Etats membres concernant l'entrée de nouveaux Etats désirant adhérer à l'Organisation mondiale du Commerce, et en vue de dégager les positions à prendre à l'égard des questions et accords nouveaux élaborés dans le cadre de l'OMC, et ce en vue de renforcer la position de ces Etats dans les négociations commerciales multilatérales futures, en particulier en ce qui concerne les ordres du jour actuel et à venir.

2. **Exprime** sa **satisfaction** du fait que la Banque islamique de développement ait exécuté avec succès le mandat que lui a confié le COMCEC pour organiser des réunions de coordination pour les Etats membres afin de leur permettre de se concerter et de mieux se préparer pour les réunions ministérielles de l'OMC, tenues à Singapour du 9 au 13 décembre 1996, et à Genève du 18 au 20 mai 1998 et à Seattle du 30 novembre au 3 décembre 1999 et du 9 au 14 novembre 2001 à Doha et du 10 au 14 septembre 2003 à Cancun au Mexique en vue respectivement de les aider à adopter une position commune sur les questions figurant à l'ordre du jour de ces réunions.

3. **Exprime** ses remerciements au CIDC et la BID pour l'organisation de la réunion d'experts avant la 5éme Conférence ministérielle de l'OMC en faveur des Etats membres.

4. **Exprime** ses remerciements à la BID pour l'organisation d'un brainstorming pour les missions basées à Genève du 1er au 2 mai 2003 ainsi qu'une réunion consultative les 27 et 28 juillet pour les responsables basés dans la capitale en préparation des 5 conférences ministérielles de l'OMC.

5. **Se félicite egalement** des programmes d'assistance technique initiés par la Banque islamique de développement pour aider les Etats membres qui sont déjà membres de l'OMC, ou en voie de le devenir, et du rôle de la Banque dans l'organisation de réunions de consultation entre les Etats membres ainsi que de séminaires et d'ateliers à cette fin.

6. **Apprécie** les efforts consentis par la Chambre islamique de commerce et d'industrie, à travers l'organisation de réunions du secteur privé, conformément aux décisions du COMCEC relatives à la mise en oeuvre effective du Plan d'action.

7. Souligne l'importance cruciale de la participation active du secteur privé dans la coopération économique entre les Etats membres et apprécie la coopération et le soutien productif de la BID à toutes les activités de la CICI et invite la CICI à poursuivre ses efforts pour faire participer davantage le secteur privé à cette coopération économique entre les Etats membres.

8. **Apprécie** les efforts consentis par la République islamique d'Iran pour la tenue du 4 au 6 octobre 2003 à Téhéran de la 10éme réunion du secteur privé en collaboration avec la CICI, avec le Chambre de Commerce, de l'Industrie et des Mines de Téhéran.

9. **Note** avec appréciation que le règlement de la foire commerciale islamique, par le Centre islamique pour le développement de commerce, a été adopté par le COMCEC dans sa 18éme session.

10. **Remercie** l'Etat des Emirats Arabes Unis pour abrité la foire commerciale islamique du 21 au 26 décembre 2002 à Sharjah sur le thème "liberté du commerce et du développement durable", **Exprime** son appréciation des efforts remarquables déployés par le CIDC et la Chambre de commerce et d'industrie de Sharjah pour organiser cette foire et en assurer le succès..

11. **Se félicité également** de l'offre de la chambre de commerce de Bahrain d'accueillir la lléme réunion du secteur privé en 2004 et celle du Sénégal d'accueillir la I3éme réunion du secteur privé en 2006. L'offre d'accueil e la 12éme réunion du secteur privé est attendue.

12. **Salue** en outre la proposition de la de la République de Guinée d'accueillir la dixième Foire Commerciale islamique en 2004 et **Appelle** les Etats membres à y participer activement.

13. **Souligne** la nécessité de mettre en oeuvre d'urgence le Plan d'Action révisé en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI conformément aux principes et modalités définis par la Stratégie et aux procédures arrêtées dans son chapitre sur le suivi et la mise en oeuvre.

14. **Souligne** l'importance des recommandations adoptées par le Groupe d'Experts pour l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action et **Demande** à ce que des mesures soient prises pour accélérer la mise en oeuvre de ces recommandations, à travers les mécanismes appropriés (qui seront) proposés par le Bureau de

Coordination du COMCEC, en coopération avec le Secrétariat général, et les institutions de l'OCI.

15. Prend note de l'approbation par le COMCEC du projet de formulaire élaboré par le Bureau de Coordination du COMCEC, conformément à la recommandation de la réunion du Groupe d'Experts pour l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI, et **Demande** aux Etats membres d'en tirer profit s'ils souhaitent soumettre des projets de propositions dans le cadre du plan d'action de l'OCI.

16. Prend également Note avec appréciation de l'étude que le Bureau de Coordination a entreprise, en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, la BID, le SESTRIC, l'IlDC, l'UIT, la CICI et TOISA, en leur qualité de points focaux, une étude expliquant le contenu et les termes de la mission conformément à la recommandation pertinente de la réunion du Groupe d'Experts pour l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'Action qui demande à ce qu'un mandat soit donné aux institutions de l'OCI pour qu'elles étudient, évaluent et apportent l'appui technique et financier nécessaires aux projets de coopération proposés, qui ont été finalisées pour les soumettre à la 19ème session du COMCEC.

17. Demande aux Etats membres de communiquer dans les meilleurs délais leurs avis sur le mécanisme complémentaire proposé pour la mise en œuvre du plan d'action de l'OCIet diffusé par le Bureau de coordination du COMCEC afin de la soumettre dans les meilleurs délais à la I9éme session du COMCEC.

18. Demande aux Etats membres de prendre les mesures appropriées, y compris les efforts nécessaires de coopération, de coordination et de consultation entre eux, afin de mener une action pour obtenir le soutien économique et technique possible des pays développés, des organisations et institutions financières internationales concernées, en vue d'accroître leur capacité de production alimentaire, afin de réaliser leur sécurité alimentaire nationale et d'améliorer le pouvoir d'achat de leurs populations.

19. Invite les Etats membres à abriter les réunions sectorielles au niveau des experts dans les domaines prioritaires de coopération figurant dans le Plan d'Action.

20. **Se félicite** de l'offre de la République Arabe d'Egypte d'abriter deux réunions sectorielles du Groupe d'experts, l'une sur " le transport et les communications ", et l'autre sur " le développement alimentaire, agricole et rural ", stipulées dans le Plan d'action.

21. **Remercie** le Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir organisé à Riyad du 6 au 9 octobre 2002, la 3ème Conférence islamique des Ministres du Tourisme.

22. **Invite** la BID à continuer à apporter un soutien actif à la mise en oeuvre urgente et effective du Plan d'action révisé.

23. **Remercie** la République du Sénégal pour avoir abrité, en coopération avec la BID, un atelier destiné à sensibiliser les Etats membres africains au Plan d'Action, et recommande la tenue de tels séminaires dans d'autres régions et sous régions des Etats membres.

24. **Reconnaît** que les échanges de vues, au cours des sessions annuelles du COMCEC, devraient servir à coordonner les positions des Etats membres sur les questions économiques mondiales majeures.

25. **Salue** l'offre de la République du Soudan d'accueillir une réunion du Groupe d'experts sur " l'Energie et les Mines " et " Développement des Ressources Humaines"

26. Exprime son appréciation à la République Gabonaise pour avoir organisé, un séminaire sous-régional pour les Etats membres d'Afrique centrale et de l'Est sur le rôle de la BID dans la promotion du secteur privé en collaboration avec la BID et les autres institutions concernées de l'OCI.

27. **Remercie** le Burkina Faso pour avoir organisé un atelier régional sur l'industrie pour les Etats membres d'Afrique de l'Est et de l'Ouest et d'Afrique Centrale, en collaboration avec la BID et les autres institutions concernées de l'OCI.

28. **Salue** avec appréciation l'offre faite par le gouvernement de la République islamique d'Iran, d'accueillir une réunion de groupe d'experts sur la santé et les questions y relatives suivie d'une réunion ministérielle sur le même sujet.

29. **Exprime** ses remerciements à la République de Turquie pour avoir accueilli une réunion du groupe d'experts pour explorer les voies et moyens permettant d'accélérer la mise en œuvre du plan d'action, tenue les 6 et 7 mai 2001 à Istanbul.

30. **Salue** l'offre faite par la République de Tunisie d'accueillir une réunion de groupe d'experts sur " la promotion des activités des petites et moyennes entreprises " dans le domaine de la production et des exportations.

31. **Note** avec satisfaction que l'accord-cadre sur le système de commerce préférentiel est entré en vigueur dès sa ratification par 10 Etats membres comme le stipule l'accord et **Salue** l'offre faite par la République de Turquie d'accueillir le premier tour des négociations tenues dans ce cadre.

32. **Exprime** ses remerciements au gouvernement du Royaume du Maroc d'accueillir une réunion du groupe d'experts en vue de préparer le démarrage du premier rond des négociations commerciales dans le cadre de l'Accord cadre sur le système de commerce préférentiel entre les Etats membres de l'OCI tenu du 24 25 juin 2003 à Casablanca et le centre pour le développement du commerce et le bureau de coordination du COMCEC pour l'organisation et la préparation des documents nécessaires à cet égard.

33. **Appelle** les Etats membres concernés à prendre part de manière active au premier rond des négociations commerciales dans le cadre de l'Accord cadre sur le système de commerce préférentiel.

34. **Se félicite** de la proposition faite par l'OMC au coures de la réunion de dialogue politique qui a groupé l'OMC et les représentants de six grandes banques régionales de développement, dont la BID et qui s'est déroulée au siège de l'OMC à Genève le 3 mai 2002, proposition aux termes de laquelle les banques régionales de développement convoquent des réunions de dialogue politique au niveau des ministres du commerce et des finances et à l'échelon régional, auxquelles l'OMC et la Banque mondiale seraient également invitées.

35. **Se félicite** également de la résolution de la 18^{éme} session du COMCEC qui exprime le point de vue que de telles réunions de dialogue entre les ministres de l'OCI en charge du commerce et des finances peuvent être organisées en concomitance avec le sessions du COMCEC.

36. **Se félicite** de l'offre de l'Indonésie d'accueillir un atelier international sur l'emploi et l'échange de main d'œuvre.

37. **Se félicite** de l'offre de la République Arabe d'Egypte d'accueillir une conférence ministérielle de l'OCI pour la promotion du commerce intra-OCI.

38. **Remercie** la BID d'avoir organisé du 14 au 16 septembre 2002 à Istanbul, un atelier sur " les investissements du secteur privé et le rôle de la BID dans les Etats membres " en collaboration avec les institutions concernées de l'OCI et remercie également la République de Turquie pour son accueil de l'atelier.

39. **Salue** la décision prise par la 18éme session du COMCEC pour faire de " l'impact du commerce électronique et de l'usage de la technologie dans la promotion et le développement des échanges intra-OCI " le thème de l'échange de vues de la l9éme session du COMCEC.

40. **Exprime** ses remerciements à la République Tunisienne d'organiser un atelier sur "l'impact du commerce électronique et l'usage de la technologie de l'information dans la promotion et le développement des échanges intra-OCI", du 10 au 12 juin 2003 à Tunis en collaboration avec le SESRTCIR, le CIDC, l'UIT et les institutions compétentes de l'OCI en préparation de la session d'échanges de vues qui se tiendra au cours de la 19ème du COMCEC.

41. Note avec appréciation que la 19éme session du COMCEC se tiendra du 20 au 23 octobre 2003 à Istanbul sous la présidence du président de la République de Turquie et appelle les Etats membres à participer effectivement et activement à cette réunion.

42. **Prend Note** de l'initiative prise par la CICI de la création d'un groupe de travail composé du Bureau de coordination du COMCEC, du Secrétariat de l'OCI, de la BID, du SESTRIC, du CIDC et la CICI en qualité de points locaux jouant le rôle de mécanisme de contrôle de la mise en œuvre des RESOLUTION s des réunions sur le secteur privé.

43. **Demande** au Secrétaire général de suivre la mise en oeuvre de cette résolution et de soumettre un rapport à ce sujet à la 11éme session de la Conférence islamique au sommet.

DEUXIÈME PARTIE

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE ET RAPPORT DE LA VINGT DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE EXAMINÉS ET/OU PRÉSENTÉS À LA VINGT DEUXIÈME SESSION DU COMCEC ET À LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DE L'OCI

(Istanbul, 21-24 novembre 2006)

OIC/COMCEC/22-06/LD

Original : Anglais

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE EXAMINES ET/OU PRESENTES A LA 22ème SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 21 au 24 novembre 2006)

		Code du document
1	Ordre du jour de la 22ème session du COMCEC	OIC/COMCEC/22-06/A
2	Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur l'état actuel du Programme d'Action Décennal, 2006	OIC/COMCEC/22-06/D(5)
3	Suivi par le CIDC des résolutions du projet de Plan d'Action du 3ème sommet extraordinaire de l'OCI	OIC/COMCEC/22-06/D(7)
4	Rapport de base du Secrétariat Général de l'OCI sur la Coopération économique et commerciale	OIC/COMCEC/22-06/D(1)
5	Examen par le CRSISFPI des Accords et des status du COMCEC	OIC/COMCEC/22-06/D(2)
6	Rapport économique annuel du CRSISFPI sur les pays de l'OCI, 2006	OIC/COMCEC/22-06/D(3)
7	Rapport de la 22ème réunion du comité de suivi	OIC/COMCEC/22-06/REP
8	Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur l'examen de la mise en œuvre du Plan d'Action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI	OIC/COMCEC/22-06/D(4)
9	Rapport du comité de session	OIC/COMCEC/22-06/Sc.Rep
10	Rapport de la BID sur l'élargissement de l'intra-commerce entre les Etats membres de l'OCI	OIC/COMCEC/22-06/D(8)
11	Rapport annuel du CIDC sur le commerce entre les Etats membres de l'OCI 2006	OIC/COMCEC/22-06/D(9)
12	Le rapport concis de la CICI sur la réunion du secteur privé des pays islamiques et sur les activités de la CICI	OIC/COMCEC/22-06/D(10)
13	Rapport du CIDC sur les foires commerciales des pays islamiques	OIC/COMCEC/22-06/D(l1)
14	Activités du secrétariat du CNC sur l'établissement d'un SPC-OCI entre les pays membres de l'OCI	OIC/COMCEC/22-06/D(12)

15 Rapport de la BID sur l'assistance technique accordée par le groupe de la BID aux pays membres de TOCI à l'égard de TOMC. . . . . OIC/COMCEC/22-06/D(13)

16 Rapport du CIDC sur les questions relatives aux activités de l'OMC. . . . . OIC/COMCEC/22-06/D(14)

17 Plan d'action de l'OCI sur la stratégie de développement de la coopération entre les pays de l'OCI producteurs de coton (2007-2011). . . . . OIC/COMCEC/22-06/D(15)

18 Rapport de la BID sur les résolutions de l'atelier du renforcement des capacités pour la facilitation du commerce et de l'investissement. . . . . OIC/COMCEC/22-06/D(16)

19 Examen par le CRSISFPI du mécanisme de la session d'échange de vue du COMCEC. . . . . OIC/COMCEC/22-06/D(17)

20 Renforcement des capacités pour la facilitation du commerce et de l'investissement de l'ONUDI. . . . . OIC/COMCEC/22-06/D(18)

21 Rapports du Secrétariat Général de l'OCI sur les questions relatives à l'assistance commerciale de l'OCI à certains pays membres de l'OCI. . . . . OIC/COMCEC/22-06/D(19)

22 Rapport de pays et/ou interventions écrites sur le « Renforcement des capacités pour la facilitation du commerce et de l'investissement entre les Etats membres de l'OCI ». OIC/COMCEC/21-05/CR

- Royaume d'Arabie Saoudite
- République de Kirghiz
- République d'Ouganda
- République Islamique d'Iran
- Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste
- Etat des Emirats Arabes Unis
- République de Tadjikistan
- Royaume Hachémite de Jordanie
- Malaisie
- Autorité Nationale de Palestine
- République du Cameroun
- République de Gambie
- République Libanaise
- République des Maldives
- République Turque de Chypre du Nord

- I I -

RAPPORT
DE LA VINGT DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI

(Istanbul, 21-24 novembre 2006)

OIC/COMCEC/22-06/REP

Original : Anglais

RAPPORT
DE LA VINGT-DEUXIEME SESSION DU
COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'OCI

(Istanbul, 21-24 novembre 2006)

1. La Vingt-deuxième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) a été tenue à Istanbul du 21 au 24 novembre 2006.

2. La session était précédée par une réunion des Hauts Fonctionnaires du 21 au 24 novembre 2006, tenue sous la présidence de SE le Dr. Ahmet TIKTIK, Sous-secrétaire d'Etat à l'Organisation de la planification d'Etat de la République de Turquie pour examiner les points du Projet de l'ordre du jour et préparer les projets de résolutions à soumettre à l'examen lors de la session ministérielle.

3. Ont participé à la session les représentants des États membres suivants de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI):

1. Etat Islamique Transitoire d'Afghanistan
2. République d'Albanie
3. République Algérienne Démocratique et Populaire
4. République d'Azerbaïdjan
5. Royaume du Bahreïn
6. République Populaire du Bangladesh
7. Brunei Darussalam
8. République du Cameroun
9. République du Tchad
10. République de Côte d'Ivoire
11. République Arabe d'Egypte
12. République de Gambie
13. République de Guinée
14. République d'Indonésie
15. République Islamique d'Iran
16. République d'Irak

17. Royaume Hachemile de Jordanie
18. République de Kazakhstan
19. Etat du Koweït
20. République de Kirghiz
21. République Libanaise
22 Grande Jamahima Arabe Libyenne Populaire et Socialiste
23. Malaisie
24. République des Maldi\es
25. République du Mali
26. Royaume du Maroc
27. République du Mozambique
28. République Fédérale du Nigeria
29. Sultanat d'Oman
30. République Islamique du Pakistan
31. Etat de Palestine
32. Etat du Qatar
.v). Royaume d'Arabie Saoudite
34. République du Sénégal
35. République de Sierra Leone
36. République du Soudan
37. République Arabe Syrienne
38. République de Tadjikistan
39 République 1 unisienne
40. République de Turquie
41. République d'Ouganda
42. Etat des Emirats Arabes Unis
43. République d'Ouzbékistan
44. République du Yémen

4. La Bosnie Herzégovine, la République Turque de Chypre du Nord et la Fédération Russe ont pris part à la session en qualité d'observateurs et la République de Macédoine en qualité d'invitée.

5. Ont également pris part à la Session le Secrétariat général de l'OCl, les organes subsidiaires suivants, et les institutions affiliées et spécialisées suivantes de l'OCI:

1- Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSESFPI)
2- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
3- Centre islamique de recherches sur l'histoire, l'art et la culture (CRHACI)
4- Université Islamique de Technologie (UIT)
5- Banque Islamique de Développement (BID)
6- Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CIO)
7- Association Islamique des Armateurs (AIA)

6. Ont également assisté à la session les représentants des organisations internationales suivantes:

1- L'Association des institutions nationales de financement du développement (DFIs) dans les Etats Membres de la Banque Islamique de Développement (BID) (ADFIMI)
2- Organisation de Coopération Economique (ECO)
3- Les Huit en développement (D-8)
4- Fédération des Consultants des Pays islamiques (FCPI)
5- Fédération des Entrepreneurs des Pays islamiques (FEPI)
6- Conseil du Coopération du Golfe (CCG)
7- l'Union Economique & Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (WAEMU)
8- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

(Une copie Je la liste des participants à la vingt-deuxième Session du COMCEC figure en Annexe 1)

Séance d'ouverture

7. La cérémonie d'ouverture de la vingt-deuxième session du COMCEC s'est tenue le 23 novembre 2006 sous la présidence de S.E. Ahmet Necdet SEZER. Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.

8. Dans son discours d'ouverture, S.E. Ahmet Necdet SEZER, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, a mis l'accent sur l'impact des résultats

positifs auxquels ont abouti les activités et les projets entrepris dans le cadre du COMCEC en particulier sur les efforts visant à accroître les échanges commerciaux. S.E. Ahmet Necdet SEZER a souligné que le commerce intra-OCI a affiché une hausse supérieure à 14% en 2004. S.E. Ahmet Necdet SEZER a invité tous les membres à signer et à ratifier le PRETAS. Il a également souligné l'importance du renforcement des capacités et de la facilitation du commerce et de l'investissement pour transformer les épargnes en investissement et attirer les capitaux étrangers.

9. Soulevant le point mort auquel se trouvent actuellement les négociations de l'OMC S.E. SEZER a jeté la lumière sur l'importance de l'agriculture en tant que source de vie pour la moitié de l'humanité environ et a mis l'accent sur les subventions agricoles qui s'élèvent à 380 milliars de dollars américains comme étant une question contestée et source d'inquiétude pour les pays en développement. S.E. Ahmet Necdet SEZER a conclu sa déclaration en. souhaitant plein succès à la 22éme Session du COMCEC.

10. En ce qui concerne les difficultés économiques, sociales et humanitaires en Palestine, au Liban et en Irak, il a souhaité que la région jouisse de la paix dans un futur pacifique. S.E. M. Ahmet Necdet SEZER a attiré l'attention de l'audience sur l'injuste isolement que connaît la République Turque de Chypre du Nord. S.E. SEZER a conclu son intervention en remerciant tous les pays membres, le Secrétariat Général de I'OCI et les institutions compétentes de l'OCI pour leur contribution au travail du COMCEC et a souhaité le succès de la 22éme session du COMCEC.

(Eue copie du texte du discours inaugural de S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC figure en Annexe 2).

11. S.E. Prof. Dr. Ekmeleddin IHSANOĞEU. Secrétaire Général de EOCI a prononcé un discours d'ouverture où il a exprimé son appréciation profonde à S.E. M. Ahmet Necdet SEZER. Président de la République de Turquie et Président du COMCEC pour l'appui et l'intérêt qu'il accorde aux activités du COMCEC. 11 a également remercié le gouvernement de la République de Turquie pour le fait qu'il accueille annuellement et de façon régulière les réunions du COMCEC depuis la création de celle-ci. Il a également exprimé

son espoir que la présente session contribuera à renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI.

12. Il a indiqué que la mise en application du programme d'Action décennal renforcerait la mise en œuvre du plan d'Action de l'OCI et vice versa. A cet égard, le Secrétaire Général a mis l'action sur l'initiative du coton en tant qu'exemple de coopération réussie. Son Excellence le Secrétaire Général a ajouté que l'adoption du protocole sur le Schéma des Tarifs Préférentiels pour le SPC-OCI (PRETAS) constitue une nouvelle ère dans les efforts des Etats membres de l'OCI pour augmenter le commerce intra-OCI. A cet effet, il a également indiqué que le programme d'Action décennal de l'OCI a mandaté le COMCEC à développer des mesures pour augmenter le commerce intra-OCI à 20% d'ici à 2015. Finalement ; il a conclu en mettant l'accent sur la nécessité de la signature des Accords de l'OCI dans le domaine de la coopération économique et commericale.

(Une copie du discours de S.E. le Prof. Dr. Ekmeleddin İHSANOGLU, Secrétaire Général de l'OCI, figure en Annexe 3).

13. Les Chefs de délégation de l'Etat de Qatar, de la République du Cameroun et de la République Islamique d'Iran ont prononcé des discours au nom des groupes arabe, africain et asiatique, respectivement. Dans leurs discours, ils ont exprimé leurs remerciements à la République de Turquie pour l'hospitalité qu'elle a réservée aux délégations à l'occasion de la 22^{éme} session du COMCEC et ont souligné l'importance de signer et de ratifier le Protocole sur le Schéma de Tarif Préférentiel adopté par la Session spéciale du Comité de Négociations Commerciales qui a été ensuite ouverte à la signature des Etats Membres lors de la 22^{éme} session du COMCEC. Ils ont également mis l'accent sur le rôle du COMCEC dans le développement des Etats africains membres de l'OCI. Et ont déclaré que la communauté de l'OCI dispose de ressources financières et économiques suffisantes aptent à améliorer le niveau de vie dans cette communauté si elles sont mobilisées au moyen d'une coopération renforcée. Ils ont également remercié le Secrétaire Général de l'OCI, S.E. Prof. Dr. Ekmeleddin İHSANOĞLU, le Secrétariat Général de l'OCI, le bureau de Coordination du COMCEC et les institutions compétentes de l'OCI pour leur effort intense en vue de renforcer davantage la coopération entre les pays membres.

14. S.E. Dr. Ahmed Mohammed ALI, Président de la Banque Islamique de Développement, a également adressé un discours à la séance d'ouverture. S.E. Ali a passé brièvement en revue les développements liés aux différentes activités de la BID. Le Président de la Banque a informé la séance du maintien par la BID du taux de crédit à long terme AAA et à court terme A1+ selon Standard & Poor's pour la 5éme année consécutive.

(Une copie du discours du Président de la BID figure en Annexe 4.)

15. S.E. Cheikh Saleh Bin Abdullah KAMEL, Président de la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CIO) a également prononcé un discours dans lequel il a mentionné les nouveaux mécanismes introduits par la CICI pour dynamiser et renforcer la coopération parmi le secteur privé des pays islamiques et a indiqué que plus de 30% du plan décennal de la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie a déjà été réalisé d'une façon favorable.

(Une copie du discours du Président de la CICI figure en Annexe 5).

16. Après la cérémonie d'ouverture, S.E. Ahmet Necdet SEZER a reçu les Chefs de délégation.

Séance de travail ministérielle

17. La Séance de travail ministérielle de la Vingt-deuxième Session du COMCEC s'est tenue le 23 novembre 2006 sous la présidence de S.E. Abdullatif SEMER, Professeur adjoint, Vice Premier Ministre et Ministre d'Etat de la République de Turquie.

18. Au début de la session, dans une cérémonie spéciale, la Banque Islamique de Développement et le Forum de la Jeunesse pour le Dialogue et la Coopération dela Conférence Islamique ont signé un Mémorandum d'Entente pour la coopération.

19. La session a adopté le projet de l'Ordre du jour de la Vingt-deuxième session du COMCEC.

(L'ordre du jour de la Session figure en Annexe 6).

20. Un échange de vues sur le « Renforcement des capacités, sur la facilitation du commerce et de l'investissement » a été tenu au titre du point 10 de l'Ordre du jour. S.E. le Dr. Ahmet TIKTIK, Sous-secrétaire d'Etat à l'Organisation de la Planification d'Etat de la République de Turquie et Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires, a fait une brève intervention sur le résultat des délibérations des Hauts Fonctionnaires relatif au « Renforcement des capacités sur la facilitation du commerce et de l'investissement ».

(Une copie du discours de S.E. le Dr. Ahmet TIKTIK figure en Annexe 7).

21. Au cours de la session d'échange de vues, les chefs de Délégation du Royaume d'Arabie, de la République du Kirghizistan, de la République de l'Ouganda, de la République Islamique d'Iran, la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste, République des Emirats Arabes Unis, République de Tadjikistan, Royaume Hachémite de Jordanie, la Malaisie, la l'Autorité Nationale Palestinienne, la République du Cameroun, République de Gambie, de la République libanaise, République des Maldives, de la République Turque de Chypre du Nord ont fait des interventions sur le renforcement des capacités, sur la facilitation du commerce et de l'investissement dans leurs pays respectifs.

(Les rapports des pays sont disponibles en manuscrit).

22. La session a ensuite adopté la Résolution OCI/COMCEC/22-06/Res(1) et la Résolution OCI/COMCEC/22-06/Res(2).

(Les Résolutions OCI/COMCEC/22-06/Res(l) et OCI/COMCEC/22-06/Res(2) figurent en Annexe 8 et 9 dans le contexte de la Résolution (1) :

- Le texte des recommandations sur l'Atelier relatif au « renforcement des capacités sur la facilitation du commerce et de l'investissement » figure en Annexe (10).

23. La session a également adopté le Rapport OCI/COMCEC/22-06/Sc.Rep. du 9éme Comité de session tenu le 20 novembre 2006.

(Le rapport OCI/COMCEC/22-06/Sc.Rep du Comité de Session figure en Annexe 11).

Séance de Clôture

24. La séance de clôture de la vingt deuxième Session du COMCEC a été tenue le 24 novembre 2006 sous la présidence de S.E. Dr. Prof. Adj. Abdüllatif ŞENER, Ministre d'Etat et Vice Premier Ministre de la République de Turquie.

25. Au début de la session, S.E. Syed Iftikhar Hussain SHAH, Ambassadeur de la République Islamique du Pakistan et Rapporteur du COMCEC a présenté les Résolutions adoptées par la Session Ministérielle. Dans sa présentation, S.E. SHAH a résumé les activités de la session et a mis l'accent sur les points importants de l'Accord contenu dans les résolutions.

26. S.E. M. Tori LIMANGANA, Sous-Secrétaire Général des Affaires Economiques, a lu un discours au nom de S.E. Prof. Dr. Ekmeleddin İHSANOĞLU, Secrétaire Général de l'OCI. Dans son discours, S.E. le Secrétaire Général s'est référé à la coclusion réussie du premier Round des Négociations Commerciales organisé parmi les Etats Membres du Comité des Négociations Commerciales (CNC) en vertu de l'Accord Cadre sur le système de préférences commerciales parmi les Etats Membres de l'OCI (SPC-OCI). S.E. le Secrétaire Général a noté que le commencement de la première réunion du deuxième Round de Négociations Commerciales du comité de Négociations Commerciales (CNC) signifie une nouvelle initiative à l'égard des efforts des Etats Membres de l'OCI déployés pour l'accroissement du commerce intra-OCI à 20% d'ici dix ans comme stipulé dans le Programme d'Action Décennal. S.E. Prof. Dr. Ekmeleddin İHSANOĞLU a conclu en exhortant fortement les Etats Membres de l'OCI, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier les accords de l'OCI le plus tôt possible.

(Une copie du discours de S.E. Prof. Dr. Ekmeleddin İHSANOĞLU figure en Annexe 12.)

27. S.E. M. Ahmat Mahamat ZENE, Ministre des Affaires sociales et de la famille de la République de Tchad a prononcé un discours au nom des Etats participants dans lequel il a remercié S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie, S.E. Prof. Adj. Abdüllatif ŞENER, Vice Premier

Ministre et Ministre d'Etat de la République de Turquie, le Secrétariat Général de l'OCI, et toutes les parties concernées contribuant aux travaux de la Session.

28. S.E. Prof. Adj. Abdüllatif ŞENER, Vice Premier Ministre et Ministre d'Etat de la République de Turquie, a prononcé un discours de clôture à la session. S.E. Prof. Adj. ŞENER a mis l'accent sur le rôle positif de l'allocation des ressources importantes consacrées à l'accroissement du commerce intra-OCI durant les dernières années. Il a souligné qu'en sus du financement du commerce, d'autres mesures doivent être entreprises tel l'établissement d'un système préférentiel de commerce et autres mesures de facilitations du commerce. A cet égard, S.E. Prof. Adj. ŞENER a souligné l'importance du protocole sur le tarif préférentiel de l'OCI (PRETAS) et a exprimé son espoir d'accélérer la signature et la ratification du PRESTAS ainsi que la mise en vigeur de cet important accord le plus tôt possible.

29. S.E. Prof. Adj. Abdüllatif ŞENER a exprimé son appréciation pour l'adoption du Plan d'Action de l'OCI en matière de coopération dans le secteur du coton au cours de la session et a remercié tous ceux qui ont contribué à la préparation du Plan. Il a conclu son discours en exprimant ses profonds remerciements à toutes les délégations et aux institutions de l'OCI, au Bureau de la Coordination du COMCEC, aux organisateurs, aux interprètes et traducteurs pour leur contribution valable à la 22^{éme} session du COMCEC.

(Une copie du discours de clôture de S.E. Prof. Adj. Abdüllatif ŞENER figure en Annexe 13).

30. Une cérémonie de signature a été tenue durant la Séance de Clôture. Durant cette cérémonie, les chefs de délégation des Emirats arabes unis, de la République du Cameroun, de la République populaire de Bangladesh ont signé le Protocole sur le Schéma de Tarifs Préférentiels SPC-OCI (PRETAS). Les chefs de délégation des Emirats arabes unis, de la République du Yémen et de la Gambie ont signé le Statut de l'Institut des Standards et de la Métrologie des Pays Islamiques (SISMPI).

ANNEXES

ANNEXE

1

Original: Anglais

LISTE DES PARTICIPANTS
A LA VINGT DEUXIEME SESSION DU COMCEC
(İstanbul, 21 - 24 November 2006)

A. MEMBER STATES OF THE OIC

ISLAMIC REPUBLIC OF AFGHANISTAN

- H.E. Dr. MOHAMMAD JALIL SHAMS
  Minister of Economy

- Mr. ABDUL QUDUS KHALIL
  Director, Ministry of Foreign Affairs

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

- H.E. SMAIL ALLAOUA
  Ambassador of Algeria to Turkey

- Mr. ABDELHAMID BELAHDA
  Sub-Director, Ministry of Commerce

- Mr. LARBI LATROUCHE
  Consul General in Istanbul

REPUBLIC OF AZERBAIJAN

- Mr. NİYAZI SAFAROV
  Deputy Minister of Economic Development

- Mr. PERVIZ GADIMOV
  Consul of the General Consulate of Azerbaijan in Istanbul

- Mr. ELSEN MEMMEDZADE
  Head of Section, ministry of Economic Development

KINGDOM OF BAHRAIN

- Mr. HASAN JASIM RABIAH
  Head of International Affairs
  Ministry of Finance

- Mr. FOUAD SALMAN AL-MAAWADA
  First Secretary at International Organization Dept.
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. SHAIKH FERAS A. AL KHALIFA
  Senior Economist Ministry of Finance

PEOPLE'S REPUBLIC OF BANGLADESH

- H.E. Major General REZAQUL HAIDER
  Ambassador of Bangladesh to Turkey

BRUNEI DARUSSALAM

- H.E. DATO PADUKA HAJI ADNAN BIN HAJI ZAINAL
  Ambassador of Brunei Darussalam in Abu Dhabi

- Mr. MOHAMMED HAKASHAH BIN HAJI ABDUL SAMAD
  Spécial Duties Officer, Ministry of Foreign Affairs and Trade

REPUBLIC OF CAMEROON

- H.E. Mrs. AMA TUTU NUMA
  Secretary of State, Ministry of Commerce

- H.E. Dr. MOHAMADOU LABARANG
  Ambassador of Cameroon in Saudi Arabia,
  Permanent Représentative by the OIC

- Mr. M. HAYATOU OUMAROU
  Chargée de Mission, Prime Minister's Office

- Ms. MBAJON MARTHE CHANTAL
  Chargée de Mission, Presidency of the Republic

- Mrs. BOUBAKARI T.MBUR ANNE
  Sub-Director of OIC, Ministry of External Relations

- Mr. BOUBA AOUSSINE
  Sub-Director for the Commercial Exchanges,
  Ministry of Commerce

- Mr. MOHAMADOU LAWAL
  Ministry of Economy and Finance

REPUBLIC OF CHAD

- H.E. AHMAT MAHAMAT ZENE
  Minister of the Social Action and the Family

- Mr. OUMAR ABDERAMANE
  Head of Division of Foreign Trade,
  Ministry for the Trade and Handicrafts

- Mr. MOUSSA AHMAD TADJADINE
  Division of Economic and Financial Relations,
  Ministry of Foreign Affairs
  African Intégration and the International Co-operation

REPUBLIC OF COTE D'IVOIRE

- H.E. ADOM KACOU HOUADJA LEON
  Deputy Minister

- H.E. HAMZA SALLAH
  Ambassador to Kingdom of Saudi Arabia,
  Permanent Representative to OIC

- Mr. M. LOWA BEUGRE ABRAHAM
  Deputy Director of Trade Exchanges,
  Ministry of Commerce

ARAB REPUBLIC OF EGYPT

- H.E. RASHEED MOHAMMED RASHEED
  Minister of Trade and Industry

- Mr. SAYED ELBOUS
  Advisor of Minister of Trade and Industry

- H.E. OMAR METWALLY
  Ambassador of Egypt to Turkey

- Mr. YASER MOHAMED ATEF
  Minister Plenipotentiary,
  Consulate General in Istanbul

- Mr. MOHAMED SALAMA
  Minister Plenipotentiary,
  Consulate General in Istanbul

- Ms. ABEER KAMAL
  Vice Consul Commercial,
  Consulate General in Istanbul

- Mr. SHERIF SEIF

  Third Secretary in Egyptian Embassy

REPUBLIC OF THE GAMBIA

- H.E. SUSAN WAFFA OGOO
  Secretary of State (Minister) for Trade, Industry and Employment
- H.E. LAMIN KITI JABANG
  Ambassador to Kingdom of Saudi Arabia

- Mr. A. K. SECKA
  Deputy Permanent Secretary,
  Department of State for Finance and Economic affairs

REPUBLIC OF GUINEA

- Mr. SENY CAMARA
  Head of Section, Directorate of Commerce and Concurrence
  Ministry of Trade

- Ms. BARRY AISSATOU SOW
  Head of Section, Charge of OIC to Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF INDONESIA

- Mr. RIZAR INDOMO NAZAROEDIN
  Director for Bilateral and Multilateral Cooperation
  Investment Coordination Board

- Mr. TOTO WASPODO
  Charge d'Affaires, Embassy Indonesia

- Mr. PURNOMO AHMAD CHANDRA
  Deputy Director International Organization of Developing Countries
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. MUHAMMAD SENANG SEMBIRING
  Director for Trade and membership Affairs
  Jakarta Stock Exchange

- Mr. WIBISONO
  Chief Eonomic Analyst, Bank Indonesia

- Mr. KAHFI ZULKARNAEN
  Senior Eonomic Analyst, Bank Indonesia

- Mr. HARRIMAWAN
  Deputy Director, license AMPM

- Ms. ANDANTE WIDI ARUNDHATI
  First Secretary for Economie Affairs,
  Indonesian Embassy in Ankara

- Mr. ROCHMANA MAS WINATA
  Head of Section for Trade and Department
  Ministry of Trade

- Mr. PUDJIYANTO
  Head of Section for Bilatéral Coopération,
  Ministry of Trade

- Mr. ANDRE NORMAN AKBAR
  OIC Desk Officer
  Ministry of Foreign Affairs

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- H.E. Dr. DAVOOD DANESH GAF ARI
  Minister of Economie Affairs and Finance

- H.E. GHOLAMREZA BAGHERII MOGHADDAM
  Ambassador of Iran to Turkey

- Mr. MOHAMMED KHAZAEE
  Deputy Minister of Economie Affairs and Finance and Président of OIETAI

- Mr. GOOLMOHAMMED IL YASI
  Parlamenter

- H.E. MOSTAFA SARMADI
  Deputy Minister of Commerce for International Affairs

- Mr. SEYED KAMAL YASINI
  Consul General in Istanbul

  İr. ABOLGHASEM BAY YEN AT
  Senior Expert from Plenipotentiary Trade
  Représentative Office, Ministry of Commerce

- Mr. AKBAR GHAHREMANI
  Head of Department, Ministry of Economie Affairs and Finance
- Mr. MASUME HAGGANI
  Expert, Ministry Economie Affairs and Finance

- Mr. HOSEIN ALIZADEH
  Ministry of Foreign Affairs

- Mr. IBRAHIM HEIDARPOOR
  Security

REPUBLIC OF IRAQ

- H.E. Dr. ABDULFALAH AL-SOUDANI
  Minister of Trade

- H.E. SABAH J. OMRAN
  Ambassador of Iraq to Turkey

- Mr. MUHANAD AHMED SALEH
  Director General for Foreign Economie Relations,
  Ministry of Trade

- Mr. ABDULHADI KADHUM A-HIMYARI
  Director of Developing Private Sector Department
  Ministry of Trade

- Mr. MAYTHEM WAHAB HASSAN
  Superintendant in the COMCEC Section,
  Ministry of Trade

- Ms. BAYDA KAREEM ABDULSADI
  Personel Secretary,
  Ministry of Trade

- Ms. HENA HABIB KADHIM
  Assistant of the Secretary at the Minister's Office

- Mr. HANAA TABIR

  Secretary of Minister

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

- H.E. MUNTASER OKLAH
  Secretary General, Ministry of Industry and Trade
- Mr. NIDAL AL-ABBADI
  Foreign Trade Policy and Relations Department,
  Ministry of Industry and Trade

REPUBLIC OF KAZAKHSTAN

- Mr. ABUTALIP AKHMETOV
  Consul General in Istanbul

- Mr. GANİ BEKENOV
  Ass. Consul General in Istanbul

STATE OF KUWAIT

- H.E. BADER MISHARIAL-HUMAIDHI
  Minister of Finance

- H.E. ABDULLAH AL-DUWAIKH
  Ambassador of Kuwait to Turkey

- Mr. ISHAQ ABDELGANI ABDULKARIM
  Director, International Economic Cooperation Department,
  Ministry of Finance

- Mr. MISH'AL AL-ARDHI
  Head of OIC Affairs Section

- Mr. RAED AL-THERBAN
  Vice Consul at the Consulate General in Istanbul

- Mr. BARAAQ AL-MÜBARAKI
  Assistant Director of H.E. Minister's Office

- Mr. WALEED BADER ALQENALE
  Controler, Minister's Office Department,
  Ministry of Finance

- Mr. SAAD MOHAMMAD AL-RASHIDI
  Economic Researcher,
  Ministry of Finance

- Mr. SALEM AL-BATHER
  Economie Researcher,
  Ministry of Finance

- FAISAL AL-BAKR
  Diplomatie Attache at the Consulate General in Istanbul

KYRGYZ REPUBLIC

- H.E. MEDETBEK KERIMKULOV
  Minister of Trade, Industry and Tourism

- Mr. ERMEK MAMYRKALIEV
  Secretary General of the Ministerial Apparatus and Advisor to the Minister

REPUBLIC OF LEBANON

- H.E. GEORGES SIAM
  Ambassador of Lebanon to Turkey

- Mr. Dr. TANNOUS AOUN
  Consul General in Istanbul

- Mr. MALEK ASSI
  Head of External Trade Department,
  Ministry of Economy and Trade

- Mr. HUSSEIN EL HADI
  Advisor to the Minister of Economy and Trade

GREAT SOCIALIST PEOPLE'S LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

- H.E. ALTAIB ALSSAFI
  Secretary of People's General Committee for Economy, Trade and Investment (Minister)
- H.E. MOUHAMMED ALMANGOUSH
  Secretary of Libya People's Bureau in Ankara

- Mr. JUMA MOHAMED RAHUMA
  Head of International Organization Department,
  General Directorate of Foreign Trade
  People's General Committee for Economy, Trade and Investment

- Mr. ASSADK ALFITOURU
  Consellor and Responsible of Centres and Establishment Economie Islamic in Islamic Department at the Secretary of People's General Committee for Foreign Laisons and International Corporation

- Mr. MOHAMED ABDULKADIER
  Manager, General Directorate of Customs

- Mr. HOUSAIN ALHAMROUNI
  From Secretary of People's General Committee for Economy, Trade and Investment

- Mr. MOHAMED MAHMOUD AL-AYYAN
  General Directorate Economy Relations,
  People's General Committee

- Mr. KHALID MOHAMED AL-NAAS
  General Directorate Islamic Relations,
  The Standing Committee for Economic and Commercial Coopération

MALAYSIA

- Dr. REBACCA FATIMA STA MARIA
  Deputy Secretary General
  Ministry of International Trade and Industry

- Ms. JALILAH BABA
  Deputy Director General
  Malaysian Industrial Development Authority (MIDA)

- Ms. ZAIREEN OMAR
  Assistant Director
  Ministry of International Trade and Industry

- MR. IDZHAM ABDUL HAMID
  Trade Commissioner,
  Malaysian External Trade Development Corporation (MATRADE)

- Ms. HANUM AMRAN
  Charge d' Affaires, Embassy of Malaysia

REPUBLIC OF MALDIVES

- H.E. MOHAMED JALEEL
  Minister of Economie Development and Trade

- Mr. MOHAMED HUSSEIN MANIK
  Managing Director, State Trading Organization

- Ms. ABDULLA THAWFEEQ
  Deputy Director, International Trade Policy,
  Ministry of Economie Development and Trade

REPUBLIC OF MALI

- H.E. NAKOUNTE DIAKITE
  Ambassador of Mali in Riyadh

- Mr. AHIMIDIDAOUDA SAMAKE
  Counselor, Embassy of Mali

- Ms. SANGARE NIAMOTO BA
  Ministry of Economy and Finance

KINGDOM OF MOROCCO

- H.E. MUSTAPHA MECHAHOURI
  Minister of Foreign Tràde

- Mr. MOHAMED CHAKIB BENELMALIH
  Economie Counsellor to Turkey in Ankara

- Ms. HANANE BENYSSEF
  Counsellor Minister of Foreign Trade

REPUBLIC OF MOZAMBIQUE

- Ms. ANA MARIA RAQUEL ALBERTO
  Permanent Secretary of Ministry of Industry and Trade

- Ms. CERINA BANU MUSSA
  Director of International Relations,
  Ministry of Industry and Trade

- Mrs. ODETE TSAMBA
  Deputy Director Of Commerce
  Ministry of Industry and Trade

FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA

- H.E. ADAMU AJUJI WAZIRI
  Ambassador of Nigeria to Turkey

- Mr. AHMED D. MANZO
  Minister at the Embassy of Nigeria in Riyadh

SULTANATE OF OMAN

- H.E. Dr. ABDULMALIK AL-HINAI
  Undersecretary for Economie Affairs,
  Ministry of National Economy

- H.E. MOHAMMED BIN NASSER AL-WOHAIBI
  Ambassador of Oman to Turkey

- Mr. SULTAN RASHID AL-QATBI
  First Secretary, Oman Embassy, Ankara

- Mr. AL - MOATASIM BIN HİLAL AL-HOSNI
  Economie Researcher, Ministry of National Economy

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- Mr. NASIM QURESHI
  Additional Secretary
  Ministry of Commerce

- H.E. Lt. General (Retd.) SYED IFTIKHAR HUSSAIN SHAH
  Ambassador of Pakistan to Turkey

- Mr. SHAUKAT ALI KHAN
  Deputy Secretary, Ministry of Commerce

- Mr. MURAD ASHRAF JANJUA

  Consul, Consulate General of Pakistan, Istanbul

STATE OF QATAR

- H.E. YOUSEF HUSSAIN KAMAL
  Mmister of Finance and Acting Minister of Economy and Commerce
- H.E. ABDUL RAZZAK AL ABDULGHANI
  Ambassador of Qatar to Turkey

- Mr. SAOUD JASSEM AL-JUFERY
  Director of Economic Affairs Department,
  Ministry of Economy and Commerce

- Mr. AHMED SALEH AL-MOHANNADI
  Head of Arab and Islamic Economic Affairs,
  Economie Affairs Department,
  Ministry of Economy and Commerce

- Mr. HASSAN ABDULLAH AL-MOHANNADI
  Economie Specialist,
  Ministry of Economy and Commerce

- Dr. MOHAMED ISHTEYE
  Ministry of Economy and Commerce

PALESTINIAN NATIONAL AUTHORITY

- H.E. Dr. MOHAMMAD ISHTEYE
  Advisor of President of Palestinian National Authority

- H.E. NABIL MAAROUF
  Ambassador of Palestine to Turkey

- Mr. ABDELKARIM ALKHATIB
  Economic Department, Paletine Embassy in Ankara

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- H.E. Dr. HASHIM BİN ABDULLAH BİN HASHIM YAMANI
  Minister of Industry and Trade

- H.E. Dr. MOHAMED RAJA AL HUSSAINI
  Ambassador of Custodian of the Two Holy Mosques to Turkey

- H.E. ABDULLAH AL HAMOUDI
  Deputy Minister for Foreign Trade,
  Ministry of Commerce and Industry

- Mr. ABDULLAH BIN ABDULWAHAB AL-NAFISAH
  Director General of Foreign Trade,
  Ministry of Commerce and Industry

- Mr. KHALID BİN İSMAİL AKBAR
  Commercial Attache in Turkey

- Dr. MOHAMMED BIN ABDULRAHMAN AL SHAMMARI
  International Economic Relations Department,
  Ministry of Foreign Affaire

- Mr. NASSER BIN MOHAMMED AL MUTLAQ
  Senior Specialist,
  Ministry of Finance

- Mr. ABDULLAH BIN MOHAMMED AL-LAHEM
  Economy Specialist at the Ministry of Finance

- Mr. TALAL BIN AHMAD AL-AMIR
  Secretary of H.E. the Minister of Commerce and Industry

- Mr. BAKHEET MOHAMMED M. AL ZAHRANI
  Office of Deputy Minister for Foreign Trade
  Ministry of Commerce and Industry

- Mr. HUSAYN BIN EID AL RASHEED
  Economy Specialist, Ministry of Commerce and Industry

- Mr. ABDULGADER ALMAZROA
  Ministry of Foreign Affaire

REPUBLIC OF SENEGAL

- H.E. M. BABACAR CARLAOS MBAYE
  Ambassador of Senegal to Turkey

- Mr. MBAGNICK NIANG
  Director of Marketing and Sales

REPUBLIC OF SIERRA LEONE

- H.E. HAJA ALARI COLE
  Ambassador of Sierra Leone to Iran
  Accredited to the Republic of Turkey

- Mr. HAJA MEMUNATI M. KOROMA
  Deputy Minister of Social Welfare and Children

REPUBLIC OF SUDAN

- H.E. SELMAN SULEIMAN ELSAFI
  State Minister of Foreign Trade

  Mr. GAFFER ELRAYAH ALI
  Director General of International Relations,
  Ministry of Foreign Trade

- Mr. ABDELGADIR ABDALLA MOHAMED
  Councellor, Sudan Embassy in Ankara

SYRIAN ARAB REPUBLIC

- H.E. Dr. AMER HUSNI LUTFI
  Minister of Economy and Trade

- Ms. RIMA KADRI
  Director of International Relations,
  Ministry of Economy and Trade

REPUBLIC OF TAJIKJSTAN

- H.E. ZAID SHEROVICH SAIDOV
  Minister of Industry

REPUBLIC OF TUNISIA

- H.E. MONDHERZENAIDI
  Minister of Commerce and Handicrafts

- H.E. GHAZI JOMAA
  Ambassador of Tunusia to Turkey

- Ms. BECHIRA LEJMI
  Head of Division. Ministry of Trade and Handicrafts

- Mr. KHALED SALHI
  Economie Counsellor, Embassy of Tunisia in Ankara

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. Assoc. Prof. Dr. ABDÜLLATİF ŞENER
  Minister of State and Deputy Prime Minister

- Dr. AHMET TIKTIK
  Undersecretary of State Planning Organization

- Mr. LÜTFİ ELVAN
  Deputy Undersecretary of State Planning Organization

- Mr. ZEYNETTIN KASIMOGLU
  Deputy Secretary General of State Planning Organization

- Mr. MEHMET VEHBİ GÜNAN
  Director General of Restructuring,
  Ministry of Industry and Trade

- Mr. ASIM ARAR
  Deputy Director General,
  Ministry of Foreign Affaire

- Dr. TALAT ŞENTÜRK
  Deputy Director General,
  General Directorate of Agricultural Production and Development,
  Ministry of Agriculture and Village Affaire

- Mr. ATİLLA GÖKHAN KIZILARSLAN
  Head of Department, Under secretariat of Foreign Trade

Mr. MEHMET ALİ ERKAN
Head of Department, Under secretariat of Foreign Trade

- Mr. ALİ MURAT BAŞÇERİ
  Advisor for Foreign Affairs, President's Office

- Mr. HÜSEYİN ÜZÜLMEZ
  Deputy President of Union of Chambers of Commerce & Exchange of Turkey

- Ms. ŞULE YILDIRIM
  Head of Department, Export Promotion Center of Turkey

- Mr. VURAL ÇEKİNMEZ
  Head of Section, Export Promotion Center of Turkey

- Mr. ALİ ÇEVİK
  Expert, Under secretariat of Treasury

- Mr. AHMET M. YENER
  Expert, Under secretariat of Foreign Trade

- Mr. ORHAN ÇAKIROĞLU
  Expert, Under secretariat of Foreign Trade

- Ms. NURSEN COŞAR
  Assistant Manager, Export Credit Bank

- Mr. CANER SANNAV
  Deputy Expert, Under secretariat of Foreign Trade

- Mr. MURAT ALTUN
  Inspector, Ministry of Industry and Trade

- Mr. HASAN DEMİRCİ
  Expert, Union of Chambers of Commerce & Exchange of Turkey

Sessional Committee

- Assoc. Prof. Dr. YUSUF BALCI
  President of Turkish Patent Institute

- Mr. MEHMET ÇAĞLAR
  Deputy Director General, Ministry of Energy

- Mr. HAYRİ BEYGÜ SOLMAZ
  Acting Manager of Technology Development Center,
  Middle East Technical University (METU),
  Small and Medium Industry Development Organization of Turkey

- Prof. Dr. YUSUF SUAT HASÇİÇEK
  Director, TURKSAT

- Mr. TAMAY ÖZSOY
  Head of Department, Turkish Patent Institute

- Ms. FUSÜN ATASOY
  Head of Section, Turkish Patent Institute

- Doç. Dr. F. SANCAR OZANER
  Advisor, The Scientific and Technical Research Council of Turkey

- Mr. MEHTİ EMER
  Engineer, Ministry of Energy

- Mr. KADRİ YAVUZ ÖZBAY
  Expert, Turkish Patent Institute

- Dr. TARIK ÖZKUL
  Director, TURKSAT

- Dr. HALİT KAPLAN
  Director, TURKSAT

- Mr. CEVDET COŞKUN AYDIN
  Advisor, TURKSAT

- Mr. AYHAN DOĞAN
  Advisor, TURKSAT

- Mr. SAHABETTİN KUTLU
  Assistant Expert, TURKSAT

- Mr. YAŞAR KELEŞ

  Assistant Expert, TURKSAT

REPUBLIC OF UGANDA

- H.E. FRED JACHAN OMACH
  Minister of State for Finance, Planning and Economic Development (General Duties)
- Mr. J. C. OGOL
  Senior Finance Officer/Counsel

- Mr. NURH BYARUFU
  Counselor OIC Desk, Foreign Affairs

- Mr. YUSUF ATIKU ABDALLA
  Senior Principal Economist, Bank of Uganda

STATE OF THE UNITED ARAB EMIRATES

- H.E. ABDALLAH AHMAD AL - SALIH
  Deputy Minister, Ministry of Economy

- Mr. WALEED FALAH AL - MANSOURY
  Director General of UAE Commission for Spécifications & Standards

- Dr. KHALID AHMAD MUHAMMAD AL-MULLA
  Minister Plenipotentiary at the Organizations &
  International Conferences Administration

- Mr. OMAR AHMAD AL-MAHRAMY
  Expert at the Ministry of Economy

- Mr. ESSA ABDULLA MASSOUD
  Consul General in Istanbul

- Mr. SULTAN SAEED AL-MUHAIRI
  Directorate of Customs

REPUBLIC OF UZBEKISTAN

- H.E. ULFAT KADYROV
  Ambassador of Uzbekhistan to Turkey

- Mr. NADIR HASHIMOV
  Commercial Counsellor, Uzbekhistan Embassy

REPUBLIC OF YEMEN

- H.E. Dr. KHALED RAJEH SHEIK
  Minister of Industry and Trade

- H.E. HISHAM SHARAF ABDULRAHMAN
  Deputy Minister of Planning and International Cooperation

- Mr. ABDULWALI ABDULLAH AL-AGEL
  Advisor to Minister of Planning and International Cooperation

- H.E. NORIA ABDULLA AL-HAMAMI
  Ambassador of Yemen to Turkey

- Mr. JELAL MOHAMED MOULA
  Director General of Regional and International Organization,
  Ministry of Planning and International Cooperation

- Mr. ABDULQADER AHMED AL-HARITHY
  Director General of Commercial and Industrial Registration,
  Ministry of Industry and Trade

- Mr. ABDULMALEK ABDULGHANI ALAGHBARI
  Undersecretary at the Embassy of Yemen in Ankara

- Mr. BANDAR ABUDULLAH AL-ERYANI
  Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs

B. <u>OBSERVERS</u>

BOSNIA-HERZEGOVINA

- Mr. NUSRET CANCAR
  Ambassador at Large to the Ministry of Foreign Affairs

- Mr. TINJAK HAMDO
  Secretary of the Ministry of Foreign Trade and Economie Relation

RUSSIAN **FEDERATION**

- Mr. DOKU G. ZAVGAYEV
  Deputy Minister of Foreign Affairs

- Mr. VENIAMIN V. POPOV
  Ambassador at the Ministry of Foreign Affairs

- Mr. RINAT S. GUBAYDULLIN
  Assistant to the Chairman of Budget Committee
  (Russian Fédération Assembly)

- Mr. D. K. ZYKOV
  Russian Embassy in Ankara

- Mr. DENIS A. KLYUKIN
  Second Secretary, Ministry of Foreign Affairs

TURKISH REPUBLIC OF NORTHERN CYPRUS

- H.E. ENVER ÖZTÜRK
  Minister of Economy and Tourism

- Mr. GÜLTEKİN BOĞAÇHAN
  Acting Undersecretary of Ministry of Economy and Tourism

- Ms. NERGİS AVCI
  Expert, Ministry of Economy and Tourism

- Mr. HASAN SARICA
  Coordinator, President's Office

- Mr. FERİDUN KEMAL FERİDUN
  Director of Economie, Culturel and Social Affairs Department
  Deputy Prime Ministry and Ministry of Foreign Affairs

- Mr. CANEV OKTAY
  Head of Social Planning Department,
  State Planning Organization, Prime Ministry

C. <u>GUEST</u>

REPUBLIC OF MACEDONIA

- Mr. ZORAN PETROV
  Acting Minister of Foreign Affairs

- Mr. ILYAZ SABRIU
  Deputy Undersecretary, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. YANI BOGOEVSKI
  Deputy Secretary General, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. IGOR POPOV
  Consul General in Istanbul

P. <u>THE OIC GENERAL SECRETARIAT</u>

- H.E. Prof. Dr. EKMELEDDİN İHSANOĞLU
  Secretary General

- H.E. TORI LIMANGANA
  Assistant Secretary General for Economie Affairs Department

- H.E. Ambassador THIERNO NABIKA DIALLO
  Advisor to the Secretary General for Economie Affairs

- H.E. CHEIKH OUMAR T. SOW
  Director General for Economie Affairs Department

- Mr. ALBARAA TARABZOUNI
  Professional Officer in Economie Affairs Department

- Mr. NAGHI JABBAROV
  Professional Officer in Economie Affairs Department

- Mr. AMANUL HACQ '
  Assistant to H.E. the Secretary General

E. OIC SUBSIDIARY ORGANS

STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIALRESEARCH AND TRAINING CENTER FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)

- Dr. SAVAŞ ALPAY
  Director General

- Mr. Z. İLHAN UĞUREL
  Advisor

- Dr. MEHMET BARCA
  Advisor

- Mr. YAKUP KARACA
  Senior Researcher

- Mr. NABIL DABOUR
  Senior Researcher

ISLAMIC CENTER FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Mr. ALLAL RACHDI
  Director General

- Mr. EL HASSANE HZAINE
  Director Studies of Training Department

- Mr. AYMEN KACEM
  In Charge of Trade Promotion

ISLAMIC RESEARCH CENTER FOR HISTORY ART AND CULTURE (IRCICA)

- Mr. HALİT EREN
  Director General

- Ms. ZEYNEP DURUKAL
  Head, Corporate Research

- Mr. MUHAMMED TEMİMİ
  Head, Cultural Heritage

- Mr. ZELİH MARUF

ISLAMIC UNIVERSITY OF TECHNOLOGY (IUT)

- Prof. Dr. Md. FAZLI İLAHI
  Vice - Chancellor

F. SPECIALIZED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- H.E. Dr. AHMED MOHAMED ALI
  Président, IDB Group

- Dr. SELİM CAFER KARATAŞ
  IDB Executive Director

- Mr. ABDUL AZIZ M. AL-KELAIBI
  Director, Coopération Office

- Mr. N. NAJIB HUSAIN
  Deputy Director, Trade Finance & Promotion Department

- Mr. EL MANSOUR FETEN OULD BABAH
  Advisor, Office of the Président

- Mr. AHMED ABDULWASIE
  Opération Officer, Cooperation Office

- Mr. SALEH JELASSI
  IDB, WTO Officer

- Mr. MUSTAFA WADI
  Press Officer, Bank Secretariat

G. AFFILIATED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (ICCI)

- H.E. SHAIKH SALEH BİN ABDULLAH KAMEL
  Président, ICCI

- Ms. ATTIYA NAWAZISH ALI
  Assistant Secretary General

- Ms. AALA DULIMY
  Incharge Media

ORGANIZATION OF ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (OISA)

- Mr. OSMAN EL- AMİN ELHAG
  Director Cabinet

THE ASSOCIATION OF NATIONAL DEVELOPMENT FINANCING INSTITUTIONS (ADFIMI)

Mr. NURİ BİRTEK
Secretary General

H. OTHER INTERNATIONAL INSTITUTIONS

GULF COOPERATION COUNCIL (GCC)

- Mr. MUHAMMED BIN ÀLI AL-RASHEED
  Head of Department of International Organization and Régional Coopération

ECONOMIC COOPERATION ORGANIZATION (ECO)

- Mr. MUSTAFA DEMİREZEN
  Deputy Secretary General

FEDERATION OF CONSULTANTS FROM ISLAMIC COUNTRIES (FCIC)

- Mr. IZZAT SAJDI
  President, Jordan
- Dr. YAHYA EL SAIE
  Vice President of Region, Egypt
- Mr. MONCEF BOUSSABAH
  Vice President of Region, Tunisia
- Mr. PAPA AMADOU CISSE LO
  Vice President of Region, Senegal
- Mr. LEVENT GELGİN
  Vice President of Region, Turkey
- Mr. FAISAL AL SHAWAF
  Vice President of Region, Saudi Arabia
- Mr. KHAJA MOINUDDIN
  Vice President of Region, Pakistan
- Mr. SYED M. ADNAN ALHABSHI
  Vice President of Region, Malaysia
- Dr. TOURADJ AMIRSOLEYMANI
  Vice President of Region, Iran
- Mr. DATUK HJ. ZAKARIA HASHIM
  Immediate Past President, Malaysia
- Ms. ELİF YONAT
  Secretary General, FCIC

FEDERATION OF ISLAMIC COUNTRIES' CONTRACTORS (FICC)

- Mr. ABDERRAHIM LAHJOUJI
  President

- Mr. ABDELHAMID BENAMAR
  Director General

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)

- Mr. CELAL ARMANGİL
  Director of UNIDO Centre for Regional Cooperation in Turkey

- Mr. LALITH GOONATILAKE
  Officer in Charge TCB

DEVELOPING EIGHT (D- 8)

- H.E. Ambassador KIA TABATABAEE
  Director

- Ms. AYŞE KESKİNKILIÇ
  Foreign Trade Expert

WEST AFRICA ECONOMIC AND MONETARY UNION (WAEMU)

- Mr. ALAIN FAUSTIN BOCCO
  Director of Commerce and Compétition

J. COMCEC COORDINATION OFFICE
General Directorate of Foreign Economie Relations,
State Planning Organization of the Republic of Turkey

- Mr. FERRUH TIĞLI
  Acting Director General,
  Head of COMCEC Coordination Office

- Mr. BAŞAK KAYIRAN
  Expert, Press Relations

- Mr. EBUBEKİR MEMİŞ
  Expert, Coordinator for Organization

- Mr. METİN EKER
  Expert, Coordinator for Drafting

- Mr. FATİH ÜNLÜ
  Coordinator for Drafting

- Mr. NAZIM GÜMÜŞ
  Coordinator for Protocol

- Mr.AIp Tolga ŞİMŞEK
  Expert, Drafting

- Mr. GÖKTEN DAMAR
  Assistant Expert, Drafting

- Mr. ALİ İŞLER
  Assistant Expert, Drafting

- Mr. SELÇUK KOÇ
  Assistant Expert, Drafting

- Ms. SEMA HİMA
  Coordinator of Documentation

- Ms. BİGE HAMURDAN
  Assistant Coordinator of Registration Office

- Ms. BİLGE GÜLLÜ
  Coordinator of Registration Office

- Ms. ŞERİFE MENGİ
  Executive Secretary

- Mr. SAKİR DİLSİZ
  Assistant Coordinator of Documentation

- Mr. KEMAL ARSLAN
  Coordinator of Meeting Rooms

- Ms. İLKNUR ARABACI
  Executive Secretary

J. PROTOCOL SERVICES

- Mr. SADİ ALTINOK
  Head of Department, Ministry of Foreign Affairs

L. DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL AFFAIRS OF THE STATE PLANNING ORGANIZATION

- Mr. YAŞAR GÜLSOY
  Head of Department

- Mr. MEVLÜT YAŞAR
  Coordinator of Transport Relations

- Mr. NURETTİN AYDIN
  Accommodation Relations

- Mr. TAYFUR YÜKSEL
  Protocol Relations

- Mr. CAFER ERDOĞAN
  Treasurer

- M.. SEYİT AMBARKÜTÜK
  Technician

ANNEXE

2

Original: Turquie

DISCOURS INAUGURAL DE S.E. AHMET NECDET SEZER
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRESIDENT DU COMCEC
A LA CEREMONIE D'INAUGURATION
DE LA 22ème REUNION DU COMCEC

(Istanbul, 23 novembre 2006)

Messieurs les Ministres,
M. le Secrétaire Général
Délégués Distingués,

C'est un plaisir pour moi d'être parmi vous à l'occasion de la 22éme session du Comité Permanent de la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique. Je vous souhaite la bienvenue en Turquie et je vous adresse mes félicitations les plus sincères.

La réunion du COMCEC de l'année en cours est la dernière pendant mon mandat présidentiel. Le COMCEC a jeté les bases du développement de nos relations économiques et commerciales il y a 22 ans. Grâce aux travaux du COMCEC, nos efforts au cours de cette période pour relancer nos échanges commerciaux ont abouti à des résultats concrets. Le volume des échanges commerciaux entre les Etats membres de l'OCI qui ont été de 10% environ s'élève actuellement à plus de 14%. Je voudrais féliciter tous les Etats membres qui ont considérablement contribué à ces efforts et affecté d'importantes ressources au financement du commerce intra-OCI. Mes remerciements s'adressent également en premier lieu à la Banque Islamique de Développement, au Secrétariat Général de l'OCI et à toutes les institutions concernées.pour leur contribution à cet effet.

L'Accord-Cadre sur le Système de Préférences Commerciales des pays islamiques est entré en vigueur et le premier Cycle des négociations commerciales s'est également achevé avec succès au cours de cette période. A la fin du premier

cycle des négociations, le Protocole sur le Schéma de Tarifs Préférentiels qui constitue un pas tangible en avant en matière du commerce préférentiel entre les Etats Membres de l'OCI, et qui prévoit certaines réductions tarifaires a été soumis à la signature. Jusqu'à nos jours, sept pays l'ont signé dont un l'a ratifié. Je voudrais inviter tous les Etats membres concernés à signer et ratifier le PRETAS afin que cet important accord entre vigueur et que le Système de Préférences devienne opérationnel. A cet égard, le Deuxième Cycle des négociations commerciales qui débutera demain avec la participation des ministres des Etats membres du Comité des Négociations Commerciales représentera un pas très important à cette tin.

Honorables Ministres.
Délégués Distingués,

La croissance de l'économie mondiale qui a atteint 4.9% en 2005 s'élèvera à 5.1% en 2006. Les échanges commerciaux mondiaux enregistreront également une augmentation de 8.9% en 2006 par rapport à 7.4% en 2005.

Les Etats membres de l'OCI ont tiré largement parti de cette croissance mondiale ; leur part s'étant élevé de 4.6% en 2001 à plus de 5% en 2004. Une augmentation est prévue durant la prochaine période.

Cependant, le problème constant de la dette étrangère, les tensions internationales, les questions liées à la sécurité, les crises financières imprévues et les pratiques des pays développés qui donnent lieu à une compétitivité internationale injuste sont autant de facteurs qui entravent le développement des pays en développement et les pays les moins avancés dont nous faisons partie.

Honorables Ministres.
Délégués Distingués,

Nous discuterons à la présente réunion du COMCEC. le Programme d'Action décennal de l'Organisation de la Conférence Islamique qui contribuera au développement de la coopération économique entre nos pays, le Système des Préférences Commerciales, le renforcement des capacités pour alléger la pauvreté.

les mesures susceptibles de développer le commerce et les questions relatives à l'Organisation Mondiale du Commerce.

L'on admet qu'il existe un lien direct entre la croissance économique réalisée grâce aux mécanismes du libre échange et le bien-être. L'OMC qui joue un rôle important dans la libéralisation du commerce mondial groupe actuellement 150 membres. Sur les 57 pays membres de l'OCI, 39 ont adhéré à l'OMC et 12 sont sur la voie d'y accéder.

L'agriculture, source de vie de la moitié de la population mondiale, maintient une place importante dans les négociations bilatérales et multilatérales de l'Organisation Mondiale du Commerce. A cet égard, les annuelles subventions agricoles de 380 milliards de US$ octroyées aux Unions Américaines et Européennes des producteurs, est à la tête des sujets fréquemment discutés au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce, ce qui a bloqué maintes fois les négociations. Cette situation mène à une compétition inégale sur le marché mondial, nuisant aux exportateurs agricoles des pays en développement et des P.M.A. épuisant les ressources naturelles vu l'excès de production.

Nous espérons parvenir, avec la participation des Etats membres de l'OCI, à des formules acceptées par toutes les parties vis-à-vis de ces problèmes.

Honorables Ministres
Délégués Distingués

Lors de cette réunion, un échange de vue aura lieu au niveau ministériel concernant « les renforcements de capacités pour la facilitation du commerce et de I' investissement ». II est estimé que le flux du capital total d'outre-mer dans le monde atteigne approximativement 6 milliards de $US. L'investissement étranger direct a atteint un record de 1 trillion et 400 milliards de $US en 2000, puis a régressé d'une manière considérable avant d'atteindre 900 milliards de SUS en 2005 au moment où le commerce international est en croissance continue. Le commerce représente à peu près 30% du total de la production mondiale, un taux estimé à une hausse de 50% en 2020.

Les règlements efficaces du commerce, qui nécessitent un investissement régulier, procurent des accumulations importantes de ressources pour

l'investissement. Des échanges de vue au sujet de la facilitation du commerce et de l'investissement, liés directement entre eux, contribuera à convertir les épargnes dans nos pays en investissements efficaces en vue d'améliorer l'environnement des investissements et de renforcer les capacités afin de promouvoir le flux des capitaux étrangers dans nos pays.

La Turquie, important point d'attraction pour les capitaux étrangers, est à la disposition des Etats membres de FOCI pour partager son savoir et son expérience.

Honorables Ministres
Délégués Distingués

Notre principal objectif est de créer les meilleures conditions de travail pour le secteur privé et de mettre en oeuvre les projets de l'ordre du jour le plus tôt possible, en créant l'infrastructure et le cadre de la coopération régionale avec les activités du COMCEC sur le plan public. Les efforts et les contributions concertés des Etats membres de l'OCl et des institutions pertinentes, pour le développement de la coopération entre les pays membres et pour l'avancement l'efficacité du COMCEC sont importants.

Les membres de l'OCl ont de grandes différences au niveau du développement et environ 30% de la population des Etats membres de l'OCl se trouve dans les pays les moins avancés, qui ont besoin d'une assistance technique pour l'amélioration de l'infrastructure et l'allégement de la pauvreté ainsi que d'une aide dans les domaines de l'industrie et l'agriculture. A cet effet, l'Agence Turque pour la Coopération et le Développement a récemment augmenté son aide technique aux Etats membres de l'OCl. De plus, j'appelle les Etats membres à fournir leur aide technique aux Etats membres.

Honorables Ministres
Délégués Distingues

Les négociations sur l'intégration de la Turquie à I'UE sont en cours. L"examen analytique « Screening » est accompli avec succès, et au niveau de quelques chapitres, un progrès significatif a été réalisé. Les relations, morale,

historique et culturelle bien enracinées entre la Turquie et les Etats membres de l'OCI appuieront nos efforts d'intégration. D'autre part, nous espérons que l'adhésion de la Turquie à I'UE sera avantageuse pour les relations avec les pays islamiques.

Du point de vue de la Turquie, la coopération régionale efficace est le mot clé pour une paix, une stabilité et un bien-être sur le plan international. La Turquie attache une grande importance à ses relations avec les pays islamiques, et continuera à soutenir l'Organisation de la Conférence Islamique et les activités du COMCEC.

Ministres Honorables,
Délégations Distinguées,

J'aimerais bien faire référence, serait-ce que brièvement, à quelques questions politiques qui font partie des soucis de l'Organisation de la Conférence Islamique,

L'Organisation de la Conférence Islamique appelle fermement à mettre un terme à toutes formes de restrictions et d'isolement des Chypriotes Tu; s dans tous les domaines depuis 2004. La position déterminée de l'Organisation de la Conférence Islamique a été une autre fois vigoureusement manifestée durant la Réunion des Ministres des Affaires Etrangères à Baku, tenue en juin de l'année en cours.

Nous attendons à ce que les Etats Membres procèdent à faire le suivi des décisions afin de favoriser le respect et la crédibilité de l'Organisation de la Conférence Islamique quant à la Communauté Internationale. Nous remercions tous les Etats membres qui ont déployé des efforts dans cette direction.

La sanction injuste infligée aux Chypriotes Turcs doit être enlevée puisque leur volonté à l'égard de la paix et la réconciliation a été manifestée durant le référendum tenu le 24 avril 2004, et leur attitude positive a été mentionnée dans le rapport du Secrétariat général des Nations Unies le 28 mai 2004. L'intégration des Chypriotes Turcs dans le monde ne doit pas être entravée et leur combat pour réaliser l'égalité, qui a été accepté sur le plan international, doit être soutenu. Leur

relation avec le monde doit être développée dans tous les domaines, notamment dans celui du transport direct, du commerce, du tourisme, de la culture et du sport.

Ministres Honorables,
Délégations Distinguées,

Nous suivons avec préoccupation les évolutions en Irak, voisin nécessaire à l'établissement de l'équilibre de force au Moyen-Orient, où la situation de la sécurité va de mal en pis et la violence entre les sectes religieux est en escalade continue.

Nous souhaitons qu'un Irak, démocratique, transparent et bien gouverné, capable de sauvegarder l'intégrité de ses territoires et son unité politique, et qui vit en paix avec son peuple et ses voisins, soit établi. A cette fin, nous poursuivons notre assistance à tous les groupes ethniques et religieux afin d'instaurer la démocratie en Irak.

L'organisation de la Conférence Islamique soutient également les efforts déployés pour réaliser et protéger une paix ainsi qu'une stabilité durable en Irak et dans notre région. A cet égard, nous considérons comme développement positif, la déclaration appelant à mettre terme à la violence qui s'est déclenchée à l'issue de la réunion des leaders iraquiens des groupes Sunnite et Chiite, tenue à la Mecque les 19 et 20 octobre 2006 dans le cadre de l'initiative de l'OCI afin d'arrêter la violence inter-secte, entravant gravement l'instauration de la stabilité sur les territoires de notre voisin, l'Irak. Nous souhaitons que cette réunion et l'appel à la paix qui s'ensuit, aient une réponse de la part des factions en Irak et mèneraient à contourner la violence dans ce pays.

Une autre question inquiétante en Irak, est le futur statut de Kirkuk. Nous estimons que le referendum qui sera organisé à l'expiration de l'année 2007 afin de déterminer le statut de Kirkuk en accord avec la Constitution sera contesté dû à l'établissement de la population dans ladite région, ce qui aggravera le problème. Nous pensons que le statut de Kirkuk devra être déterminé selon un moyen qui n'exerce pas une pression temporelle sur les groupes irakiens afm qu'ils puissent parvenir à un compromis au lieu de recourir à un référendum obligatoire. Nous pensons que les Nations Unies joueront un rôle plus actif à cet égard.

Honorables Ministres,
Délégués Distingués.

L'année 2006 a suscité l'espoir pour la réactivation du processus de paix au Moyen-Orient, mais contrairement, elle a été témoin de toutes les prévisions, de développement négatif. Suite aux élections du Conseil Législatif Palestinien tenues le 25 janvier 2006 et à la lumière des développements post-électoraux, l'autorité executive du gouvernement national palestinien a été limitée, les souffrances du Peuple Palestinien se sont accentuées et l'ambiguïté a régné sur le processus de paix. L'escalade de la violence dans la Bande de Gaza au cours de cet été s'est répandue au Liban où une guerre totale a éclaté. La guerre contre le Liban a détruit la vie humaine, a ravagé le pays et a entraîné le déplacement du quart de la population.

La résolution no. 1701 du Conseil de Sécurité adoptée unanimement suite à l'initiative de la Communauté Internationale et des Etats membres de l'OCI ainsi que des pays de la région, a mené au cessez-le-feu.

A cet égard, je me déclare profondément désolé de l'assassinat atroce de Pierre Gemayel, le ministre libanais de l'industrie.

Je voudrais également exprimer mon indignation face à l'attaque à la paix et à la stabilité du Liban et je présente mes condoléances à la famille de Pierre Gemayel ainsi qu'au peuple libanais.

Honorables Ministres.
Délégués Distingués,

Les développements récents indiquent une fois de plus que les problèmes au Moyen Orient sont étroitement enchevêtrés et que le problème palestinien en constitue le cœur. Au même moment, il est clair que les problèmes politiques en suspens ne doivent pas être résolus militairement et les initiatives unilatérales ne contribueront pas à instaurer la sécurité et une stabilité permanentes.

Malgré les conditions instables dans la région, une approche plus constructive qui relancera le dialogue et le compromis devra être encouragée. A cet égard, il est nécessaire de lancer une initiative compréhensive qui servira à

ressusciter le processus de paix au Moyen-Orient et à trancher les racines des problèmes régionaux.

La Turquie appuie le règlement du Conflit Palestino-israélien sur la base des résolutions des xNations Unies et de la Feuille de Route et en accord avec le principe de deux Etats coexistants avec des frontières reconnues et sûres. A cet égard, la Turquie poursuivra ses efforts constructifs.

Honorables Ministres.
Délégués Distingués,

J'apprécie votre contribution de valeur à la 22éme session du COMCEC qui sera bénéfique pour tous les Etats dans la poursuite du bien-être commun et de la paix. Je voudrais exprimer mes veilleurs vœux à vous tous.

ANNEXE

3

Original : Anglais

ALLOCUTION DE
S.E. LE PROF. DR. EKMELEDDİN İHSANOĞLU
SECRETAIRE GENERAL DE
L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE (OCI)

A L'OUVERTURE DE LA 22ème SESSION
DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET COMMERCIALE (COMCEC)

(Istanbul, 23 novembre 2006)

Bismillahi Arrahmani Arrahim
Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

S. E. Monsieur Ahmet Necdet SEZER,
Président de la République de Turquie
et Président du COMCEC,

Excellences, Messieurs les Ministres,
Honorables Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Assalamou aleykoum wa rahmatoullahi wa barakatouh

C'est pour moi un grand plaisir de prendre part à cette 22éme session du Comité permanent pour la Coopération économique et commerciale. Permettez-moi tout d'abord d'exprimer mes profonds sentiments d'appréciation à Son Excellence Monsieur Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du Comité permanent pour la Coopération économique et commerciale (COMCEC), pour le soutien bienveillant et l'intérêt sans faille qu'il apporte aux activités de l'Organisation de la Conférence islamique en général et du COMCEC en particulier. Les mêmes sentiments de gratitude vont également au gouvernement et au peuple de la République de Turquie qui ont bien voulu abriter le COMCEC et

ses différentes sessions annuelles, mais aussi pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité dont ont fait l'objet les délégations depuis leur arrivée dans cette belle cité historique d'Istanbul. Le COMCEC, sous la clairvoyante et dynamique direction de Son Excellence le Président de la République de Turquie, a apporté d'importantes contributions au renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI.

Monsieur le Président,
Honorables Délégués,
Mesdames et Messieurs

La présente session du COMCEC, a une signification particulière car elle se tient après la 3éme session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet tenue en décembre 2005 à La Mecque, Royaume d'Arabie Saoudite à l'invitation du Serviteur des Deux Saintes Mosquées le Roi Abdallah ibn Abdelaziz, souverain du Royaume d'Arabie Saoudite. Le Sommet extraordinaire de La Mecque qui a mis un accent particulier sur les défis auxquels fait face la Oummah islamique, a adopté un programme pratique intitulé *"Programme d'Action décennal de l'OCI"*. Ce programme offre au monde islamique l'occasion de surmonter ces défis.

Le Sommet extraordinaire de La Mecque a invité les Etats membres à renforcer leur coopération économique et commerciale en vue d'accélérer leur développement durable, de combattre la pauvreté et de faire face aux défis de la mondialisation. Le Sommet de La Mecque a particulièrement insisté sur la nécessité de renforcer les échanges commerciaux entre les Etats et, dans ce contexte, a décidé d'élever le niveau du commerce intra-OCI de 14% en 2005 à 20% en 2015.

Le Programme vise également, entre autres, à créer un Fonds spécial au niveau de la Banque islamique de Développement (BID) pour contribuer à l'allégement de la pauvreté. Le Programme prévoit en outre de promouvoir les activités visant à réaliser le développement économique et social dans les pays africains en adoptant à cette fin un Programme spécial de développement pour

l'Afrique. Je voudrais préciser que cette question fait partie de nos priorités majeures.

A ce propos, je voudrais exprimer mes profonds sentiments d'appréciation aux Gouvernements de Turquie et de Malaisie qui ont manifesté leur solidarité avec les pays les moins avancés (PME), notamment, en Afrique et qui ont développé et renforcé d'excellentes relations avec ces pays. Je voudrais saluer l'initiative turc relative à *"la Stratégie de Développement de l'Afrique (SDA)"* ainsi que l'initiative prise par la Malaisie dans le cadre du *"Programme de Renforcement des Capacités pour l'Allégement de la Pauvreté"*. Ces deux programmes visent à contribuer au développement économique, notamment en Afrique et à réduire la pauvreté dans les PMA, à travers le développement du commerce et de la coopération économique et le renforcement des capacités en faveur de ces pays.

Monsieur le Président,
Honorables Délégués,
Mesdames et Messieurs

Tout récemment, du 8 au 13 octobre 2006, la Turquie a accueilli à Antaliya, la 3éme réunion du Groupe d'experts sur le coton et ce, en étroite coopération avec la Banque islamique de Développement (BID) et avec le soutien financier de cette institution. A propos de la même question, la 2éme réunion du Groupe d'experts sur le renforcement de l'efficacité de la production et de la compétitivité internationale dans les Etats membres de l'OCI producteurs de coton, s'est tenue du 28 au 30 mars 2006 à Izmir, République de Turquie. Ces réunions ont permis d'élaborer un plan d'action pour développer des voies et moyens plus pratiques permettant de renforcer la coopération entre les Etats membres dans les domaines de la production et de la commercialisation du coton. Je suis convaincu que ces efforts favoriseront une coopération plus étroite entre les pays importateurs et exportateurs de coton en vue de réduire l'instabilité du cours international du coton et d'en éliminer les effets adverses sur les pays producteurs. J'invite les Etats membres à accorder l'attention requise au Plan d'action pour la Stratégie de Développement de la Coopération avec les Etats membres de l'OCI producteurs de coton, soumis à l'examen de la 22ème session du COMCEC.

J'invite la Banque islamique de Développement à prendre les devants dans la mise en place de guichets ou de fonds spéciaux pour le financement du secteur cotonnier en collaboration a\ee certains Etats membres et des institutions internationales ou régionales. !1 serait aussi utile de faire en sorte que les exportateurs, consultants et entrepreneurs des Etats membres de EOC1 soient prioritaires dans la fourniture des marchés par les biens et autres équipements.

Nous sommes personnellement comblés par l'heureuse conclusion du E[r] round des négociations commerciales menées entre les Etats parties de I'Accord-cadre sur le Système de Préférences commerciales entre les Etats membres de I'OCI (SPC-OCT). Ea l[ére] réunion du 2[éme] round des négociations commerciales du Comité des Négociations commerciales (CNC). se tiendra du 24 au 26 novembre 2006 à Istanbul en marge de la présente session du COMCEC. Je voudrais saisir cette opportunité pour exprimer ma profonde gratitude au Gouvernement de la République de Turquie pour avoir organisé avec succès ces pourparlers commerciaux à Antaliya ainsi qu'a la BID qui a bien voulu contribuer au financement dudit round.

L'adoption en novembre 2005. par la 21[éme] session du COMCEC, du Protocole sur le Système des Tarifs préférentiel pour la SPC-OCI (PRETAS), a ouvert une nouvelle ère dans les efforts déployés par les Etats membres de l'OCI pour développer le commerce intra-OCl.

J'ai le plaisir de noter que le protocole sur le Schéma des Tarifs Préférentiels (PRE I AS) pour mettre en place le SPC-OCT a été conclu avec succès. Toutefois, je suis préoccupé du fait que six Etats seulement de l'ensemble des 17 pays participant ont signé le PRETAS. Je souligne que les négociateurs des pays membres participant ont déjà signé ledit protocole il y a un an environ et qu'on n'a pas atteint jusqu'à lors le nombre minimum de dix pays participants exigé pour sa ratification. Situation qui a entravé la mise en place du protocole.

Je voudrais également appeler les pays membres participants, qui me l'ont pas encore fait, de signer rapidement le PRETAS afin qu'on puisse mettre en place le SPC-OCI le plus tôt possible. L'exécution précoce du PRETAS est nécessaire pour relancer le commerce intra-OCI et stimuler les membres non-participation à adhérer aux arrangements sur le Tarif Préférentiel. Dans ce contexte, je félicite la participation de l'Union Economique Africaine Temporaire à la 22éme session du COMCEC et au Deuxième Round sur le système de Commerce Préférentiel parmi les Etats membres. Comme nous le savons, le PRETAS seul peut réaliser les profits économiques aux pays participant.

Je suis convaincu que le lancement du Deuxième Round de négociations commerciales contribuera intensivement à atteindre le niveau de 20 pour cent requis stipulé dans le Plan d'Action décennal du Commerce intra-OCI. Je voudrais exprimer mes remerciements au gouvernement Turque qui a bien voulu proposer d'abriter le Deuxième Round de négociation commerciale.

En outre, il existe bien d'autres accords et statuts sur les questions économiques qui ont été conclus dans le but de promouvoir les relations économiques et commerciales entre les Etats membres. Depuis mon entrée en fonction en qualité de Secrétaire général, j'ai accordé une grande importance et une priorité majeure à la signature et à la ratification de ces accords et statuts. C'est ainsi qu'au cours de mes contacts avec les dirigeants des Etats membres, je les ai toujours appelés à le faire. Une fois de plus, je voudrais réitérer mon appel aux Etats membres qui n'ont pas encore signé et ratifié ces accords et statuts, à le faire le plus tôt possible.

En tant que l'un des domaines de priorité les plus importants, du Plan d'action de l'OCI, le secteur touristique a suscité, ces récentes années, un grand intérêt et un engagement soutenu de la part des Etats membres. Je voudrais saisir cette opportunité pour atlrcsscr mes remerciements au Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan pour avoir abrité les 11 et 12 septembre 2006 à Bakou, la 5éme Conférence islamique des ministres du Tourisme, ainsi qu'au Royaume d'Arabie Saoudite qui a organisé du 7 au 14 novembre 2006 à Riyadh, en

collaboration avec le Centre de Recherches sur l'Histoire, l'Art et la Culture islamiques (IRCIA), la 1ére Conférence internationale sur le Tourisme, l'Artisanat traditionnel et leurs activités connexes dans les pays islamiques.

Je voudrais exprimer mes sentiments d'appréciation au Gouvernement de Turquie et au Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) qui ont organisé avec succès, la 1ére Foire touristique des Etats membres de l'OCI.

Monsieur le Président,
Honorables Délégués,
Mesdames et Messieurs

Avant de conclure, je voudrais exprimer mes sentiments d'appréciation à la Banque islamique de Développement (BID) pour le soutien concret apporté aux projets qui contribuent énormément au développement économique des Etats membres. Je voudrais également exprimer mes sentiments d'appréciation aux autres organes subsidiaires, institutions spécialisées et affiliées, notamment le Centre de Recherches statistiques, économiques, sociales et de Formation pour les Pays islamiques (SESRTCIC), le Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), l'Université islamique de Technologie (UIT), la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie (CIO), l'Organisation islamique des Armateurs (OIA), la Fédération des Consultants des Etats membres de l'OCI et la Fédération des Entrepreneurs des Etats membres de l'OCI.

L'OCI s'est embarquée dans une ère nouvelle après avoir adopté son programme de Plan d'Action décennal lors de son troisième sommet extraordinaire tenu en décembre 2005. L'exécution effective des différents composants du Programme a attiré l'attention des principaux acteurs internationaux à notre organisation et elle a gagné leur reconnaissance à cause de ses immenses capacités dans la contribution à la paix et à la prospérité internationales. En tant que seconde plus grande organisation internationale, nous avons commencé et nous continueront à œuvrer de façon efficace en vue d'adapter notre organisation aux besoins j nouveau millénaire en parallèle avec les autres organisations internationales de même nature.

Enfin, je voudrais exprimer ma ferme conviction quant à la capacité de la présente session du COMCFC de parvenir à des résultats efficace et fructueux. Je souhaite plein succès aux travaux de la 22éme session du COMCEC.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Wassaklamou aleykoum wa rahmatoullahi wa barakatouh.

ANNEXE

4

Original : Arabic

ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE LE DR AHMAD MOHAMED ALI PRESIDENT DU GROUPE DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT A LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA 22E SESSION DU COMCEC.

Au nom d'ALLAH Le Clément Le Miséricordieux.

Que la Prière et le Salut d'ALLAH soient sur le plus illustre de Ses Messagers, sa famille et tous ses compagnons.

Excellence Monsieur, Ahmed Najdat Sizar, Président de la République de Turquie, Président du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale,

Excellence Pr. Ekmeluddine Ihsanoglu, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique,

Excellences Messieurs les chefs et membres des délégations,

Chers frères et soeurs,

Assalamou Alaïkoum Wa Rahmatou Allahi Wa Barakatouh.

C'est pour moi un grand honneur de m'adresser, du haut de cette tribune, à votre respectable assemblée au nom de votre Institution, la Banque Islamique de Développement et d'exprimer mes sincères remerciements et ma profonde gratitude à la République de Turquie, à son Président, à son gouvernement et à son peuple, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse réservés à la délégation de la Banque, ainsi que pour le soutien accordé à l'action de votre honorable Comité qui a contribué, par la Grâce d'ALLAH, au succès des réunions précédentes et aux réalisations enregistrées aux plans économique et commercial, au service des Etats Membres et de tous les peuples de notre Oummah islamique.

Mes remerciements s'adressent également au Secrétariat du COMCEC qui a invité la Banque Islamique de Développement à cette réunion importante, Puisse ALLAH LE TRES HAUT couronner ses travaux de succès.

Monsieur le Président,

Les propositions constructives et les idées clairvoyantes contenues dans l'allocution importante que vous avez prononcée devant cette respectable assemblée, ne manqueront pas de conduire les travaux de la réunion vers des résultats et des recommandations utiles et susceptibles de contribuer au renforcement des liens de coopération économiques communes entre les Etats Membres.

Je tiens aussi a rendre hommage au cher frère Son Excellence le Pr. Ekmeluddine Ihsanoglu. Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique, pour son importante allocution qui présente une vision globale de l'état de l'action islamique commune et les défis sans précédent dans la marche de la coopération entre les pays membres. C"est pour nous une source de fierté et de gloire que votre Institution, la Banque Islamique de Développements constitue un élément dans ce système béni et un soutien aux efforts qu'il déploie en vue de consolider la solidarité inter islamique dans tous les domaines, avec en tête, I'action économique commune.

Excellence Monsieur le Président,
Excellences,
Chers frères et sœurs,

La présente session de votre respectable Comité intervient à un moment où des mutations et des changements rapides s'opèrent autour de notre Oummah Islamique, se répercutant directement sur les économies des Etats membres, ce qui commande la révision du processus de l'action islamique économique commune des Etats Membres, en vue d'enraciner le concept de la coopération et de la complémentarité économique entre eux. Il est donc impératif de conjuguer les efforts à tous les niveaux et d'accroître la responsabilité conférée à votre Comité, afin de dégager une approche commune de faction à entreprendre et d'adopter les recommandations appropriées, en vue de faire face aux mutations en cours.

L'ordre du jour de la présente session comporte d'importants thèmes relatifs au renforcement et à la promotion de l'action économique et commerciale commune, avec en tête le renforcement, la promotion et l'accroissement du commerce bilatéral entre les Etats membres, conformément aux résolutions adoptées par la troisième session extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah Al Moukarramah du 7 au 8 décembre 2005. qui avait entre autres adopté le Plan d'action décennal de l'Organisation *de* la Conférence Islamique.

Votre Institution, la Banque Islamique de Développement est soucieuse, comme à l'accoutumée, de participer et de contribuer activement et de manière positive à cette marche bénie. La Banque a, dès la première phase, contribué à

l'élaboration d'un plan d'action commune visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres et à la mise en place du mécanisme complémentaire pour sa mise en œuvre et celle de toutes les recommandations de votre respectable Comité ayant trait aux questions relevant de son domaine d'action.

Excellence Monsieur le Président,
Excellences,
Messieurs,
Chers frères et **sœurs,**

Conformément au mandat donné par la 3éme session extraordinaire de la Conférence Islamique au sommet, dans le cadre du Plan d'Action décennal en vue de faire face aux défis de la Oummah islamique du 21e siècle et relatif au soutien de la Banque Islamique de Développement, le Conseil des Gouverneurs de la BID a adopté d'importantes résolutions. Le Conseil a notamment décidé de porter le capital autorisé à 40 milliards de dollars US et le capital ouvert à souscription à près de 21 milliards de dollars US. Il a également décidé la création d'un Fonds pour la lutte contre la pauvreté avec des ressources atteignant 5 milliards de dollars US. Il a été par ailleurs officiellement annoncé la création d'une institution islamique internationale pour le financement du commerce, avec un capital autorisé de 3 milliards de dollars US et un capital ouvert à souscription de 500 millions de dollars. La convention d'établissement de l'Institution a été signée par les représentants de 43 Etats membres de la Banque.

La création de cette Institution répond à l'initiative du Royaume d'Arabie Saoudite concernant la promotion des échanges commerciaux entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, présentée par le Serviteur des deux Saintes Mosquées, le Roi AbdouLLAH, Ibn Abd AL AZIZ, lors du 10e Sommet Islamique en Malaisie. Elle rejoint également la proposition faite par l'Etat des Emirats Arabes Unis lors de la 29éme session annuelle du Conseil des Gouverneurs de la BID, à Téhéran au mois de Joumada al Awwal 1426 H.

La nouvelle Institution prendra en charge toutes les activités de financement du commerce effectuées par la Banque Islamique de Développement, en sa qualité d'organe unique responsable du financement du commerce. Elle a pour objectifs de :

Promouvoir et faciliter le commerce bilatéral entre les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, par des moyens conformes à la Charia.

- Développer et diversifier les moyens financiers et les produits conformes à la charia islamique, dans le domaine du financement du commerce.

  Faciliter l'accès des Etats Membres et des Institutions aux marchés mondiaux des capitaux.

- Promouvoir et développer les opportunités d'investissement, renforcer les capacités des Etats Membres dans le domaine du placement.

  Fournil' des assistances techniques et des services de formation aux banques locales des Etats Membres dans les domaines économiques liés au financement du commerce.

- Fournir aux Etats Membres et aux Institutions des services consultatifs au sujet des questions liées à leurs objectifs fondamentaux.

Excellence Monsieur le **Président,**
Excellences,
Messieurs,
Chers frères et sœurs,

Je voudrais saisir cette occasion pour jeter la lumière, ne serait-ce que brièvement, sur certaines contributions de la Banque islamique de développement dans ce domaine et les réalisations qu'elle a enregistrées depuis sa création en 1975. à travers ses multiples programmes et guichets, et qui constituent un repère remarquable sur la voie de la coopération économique, ce par la Grâce d'ALLAH, puis à la faveur de l'appui de votre respectable Comité aux efforts de la banque qui ont donné lieu à de nombreuses initiatives bénéfiques, dont par exemple, la création de la Société Islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation, IC1EC. C'est là, la meilleure preuve du rôle caractéristique que votre respectable Comité ne cesse de jouer et des efforts louables qu'il déploie en vue de consolider et de promouvoir la position de la Banque. C'est ainsi que pour la cinquième fois consécutive, la banque a reçu la classification internationale de la part de *Standard et Poor,* une des agences internationales pour la classification des risques de crédits. La banque a été confirmée dans ses classifications dans la catégorie *AAA* pour les crédits à long terme et *A+* pour les crédits à court terme. 11 s'agit des classifications les plus élevées décernées aux banques de développement multilatérales sans risque. La banque a encore et pour la première fois obtenu, le 31/6/2006, la classification de la part d'une autre agence internationale d'évaluation des risques de crédits, l'Agence *Moody's,* basée à New York et considérée comme étant la plus prestigieuse dans ce domaine, qui lui a décerné les catégories *AAA* pour les crédits à long terme et *P-l* pour les crédits à court ternie. C'est une nouvelle distinction dans la position de la BID.

Consciente de l'importance du développement du commerce bilatéral entre les Etats membres, dans le cadre de la mobilisation des ressources et dans

le but de financer les transactions commerciales, la Banque a adopté les lignes directrices amendées pour le financement collectif et le financement en deux phases de la Mourabaha. Les crédits approuvés et la composition du panier des devises ont été augmentés ; il est désormais possible d'utiliser les ressources mobilisées par ces deux voies pour financer les importations par un ensemble diversifié de ressources d'importation. Dans le cadre de ses quatre guichets de financement, la Banque a adopté au cours de la période 1397-1426, un montant de 24.12 milliards de dollars US. et pour l'exercice 1426, près de del,7 milliard de dollars US.

Par ailleurs, le financement du commerce a été inscrit dans le cadre des six priorités devant permettre au Groupe de la Banque d'atteindre ses objectifs stratégiques, au cours des cinq prochaines années. Le montant cumulé approuvé par la Banque, jusqu'à la fin de l'année 1426, pour financer les projets, les assistances techniques et les transactions commerciales s'élèvent à plus de 47,8 milliards de dollars US, profitant à 4980 opérations. Avec les sommes approuvées au cours des premiers mois de l'an 1427, le montant cumulé du financement approuvé par la Banque à ce jour atteint 46 milliards de dollars US.

Excellence Monsieur le Président,
Excellences,
Messieurs,
Chers frères et sœurs,

Comme vous le savez, la tenue de la réunion de votre respectable Comité coïncide avec le démarrage du second round des négociations sur le Système des Préférences Commerciales des Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique. A cet égard, il me plaît de vous annoncer l'accord de la Banque pour participer au financement de ce second round de négociations, à l'instar du premier. Tout en exprimant ma considération à la République de Turquie pour avoir bien voulu accueillir les deux rounds, j'exhorte les Etats membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié l'accord, à prendre sans délais les dispositions nécessaires en vue de participer au second round, en raison de l'intérêt qu'il représente pour les peuples de la Oummah Islamique. Je les invite également, du haut de cette tribune, à mettre en œuvre le plus tôt possible tout ce qui a été convenu à cet égard. La Banque poursuivra son soutien moral et financier pour contribuer au succès du prochain round et des autres à l'avenir.

Conformément à la résolution issue de la 21e session de votre respectable Comité, la Banque a organisé un atelier de travail sur le renforcement des capacités dans le domaine de la promotion du commerce et de l'investissement, à son siège à Jeddah, du 26 au 28 juin 2006, avec la participation de 15 Etats membres, du Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence Islamique, d'institutions de l'Organisation œuvrant dans ce

domaine et d'experts provenant d'Organisations internationales. Le rapport et les recommandations de l'atelier de travail, qui vous sont soumis dans les trois langues de la Banque (Arabe, Anglais, Français), seront examinés lors d'une séance de travail consacrée à un échange de vues sur la question, en marge de la présente session de votre respectable Comité. La Banque, à l'instar des autres institutions de l'Organisation contribuera, Grâce à Dieu, à la mise en œuvre des recommandations qui seront approuvées sur cette question et les suivra de près comme d'habitude.

Excellence Monsieur le Président,
Excellences,
Messieurs,
Chers frères et sœurs,

La Banque Islamique de Développement est fière de son étroite coopération avec votre respectable Comité. Comme vous le savez, la Société Islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation, ICIEC, a été établi conformément aux orientations de votre respectable Comité. Elle commémore, au siège de la Banque islamique de développement à Jeddah, son dixième anniversaire et poursuit inlassablement son action en vue d'appuyer le flux des exportations des Etats membres et d'attirer les investissements. Le but de rétablissement de cette société est de contribuer au renforcement de la coopération entre les Etats membres, de promouvoir les échanges commerciaux entre eux et de stimuler le flux des investissements vers eux au moyen de l'assurance contre les risques. La société bénéficie constamment, depuis son établissement il y a une décennie, du soutien indéfectible de votre respectable Comité. Le développement régulier des activités de l'Institution s'est poursuivi en 1426 ; ses engagements au titre de l'assurance ont atteint, au cours du premier semestre de 1427 H, 736 millions de dollars US. Les nouveaux engagements ont progressé de 70%, s'élevant à 808 millions de dollars US. Le volume des opérations d'assurance effectives a progressé de 83%, atteignant 618 millions de dollars US. Ainsi donc, le volume global des engagements d'assurance passe à 2,4 milliards de dollars US et celui des travaux d'assurance à 1.4 milliards de dollars US.

La Société met actuellement en œuvre le programme de coopération technique pour la promotion de l'investissement (ITAP) qui vise à renforcer les capacités des institutions nationales de promotion de l'investissement des Etats membres et ce, en coopération avec les institutions internationales spécialisées dans ce domaine, comme l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) et la Société Malaisienne pour le développement de l'industrie (Mida's).

Du haut de cette tribune, j'exhorte les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à se joindre, le plus tôt possible, à cette Société. Je saisis également

l'occasion pour vous dire que la Société s'attend à votre soutien constant, pour renforcer son rôle dans la promotion des investissements conjoints et du commerce bilatéral des Etats membres.

Dans le cadre de ses efforts visant à soutenir le secteur privé, la Banque a établi de nombreuses sources de financement pour lui accorder les facilités financières. C'est ainsi qu'a été mise en place la société islamique pour le développement du secteur privée qui vient d'accomplir six années de travaux, depuis son établissement en 1420 H (1999 G.). 50 Etats ont signé son accord cadre ; 44 d'entre eux l'on ratifié et en sont devenus membres à part entière. Tout en exprimant ses remerciements et sa considération aux Etats membres pour leur soutien à la jeune société, la Banque souhaite que tous les autres Etats la rejoignent le plus tôt possible, afin que leurs secteurs privés bénéficient de ses services.

Les travaux de 1"institution se sont développés rapidement en 1426 H. Ainsi, un montant de 176 millions de dollars US a été dégagé pour financer 26 opérations, ce qui représente un accroissement de plus de 67%, par rapport à l'année précédente. Le montant cumulé du financement accordé par la société, depuis sa création au secteur privé des Etats membres, s'élève à 407 millions de dollars US. profitant à 68 projets. La Banque a également organisé, en coopération a\ec votre respectable Comité, la conférence économique des Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, de façon concomitante avec la 20éme session du COMCEC. La conférence a adopté d'importantes recommandations de nature à renforcer l'action islamique commune. En outre, la Banque participe et contribue au financement de nombreuses activités de l'Organisation de la Conférence Islamique qui s"inscrivent dans ce cadre.

Excellence Monsieur le Président,
Excellences,
Messieurs,
Chers frères et sœurs,

L'évolution rapide de l'économie mondiale, au cours des dernières années, a engendré une modification de la nature des transactions dans le domaine du commerce international, en particulier, à la suite de la création en 1995 de l'Organisation Mondiale du Commerce, OMC, qui a défini les bases et les principes d'un système de commerce multilatéral fondé sur un ensemble de règles et de règlements, contribuant à créer de nouvelles opportunités et autant de défis pour de nombreux pays, y compris naturellement, les pays en voie de développement. Lait qui a nécessité la mobilisation des expertises et des ressources et la création d'institutions efficaces, oeuvrant dans les différents domaines de spécialisation. Car. le nouveau système commercial ne se limite pas à la promotion des échanges commerciaux entre les pays membres par la réduction des taux des tarifs douaniers, comme c'était le cas à l'époque du

GATT (Accord Général sur le Commerce et les Tarifs Douaniers) ; il s'étend désormais à des domaines plus compliqués tels que la protection de la propriété intellectuelle, le commerce des services, les aspects techniques, l'investissement, les normes de production locale, la santé, le phytosanitaire. Etant donné que la plupart des pays en développement, y compris les pays membres, ne possèdent que des ressources humaines et financières limitées et ne disposent pas des moyens suffisants pour faire face à ces défis qui les empêchent de participer pleinement au nouveau système ; s'inspirant des résolutions de votre respectable Comité et consciente de cette question, la Banque Islamique de Développement a initié, en 1997, un programme spécial pour apporter l'assistance technique aux Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, au sujet des questions ayant trait à l'OMC, afin qu'ils puissent accroître leurs capacités humaines et institutionnelles. Le programme comporte de nombreuses activités dont l'organisation de stages, de colloques et d'ateliers, la réalisation des études et l'assistance technique directe aux Etats membres. La Banque a déjà organisé, dans ce cadre, 40 activités : stages, colloques et ateliers. Elle a. en outre, mis en place un forum de concertation permettant de procéder à des échanges de vues et de coordonner, autant que possible, les positions sur les questions inscrites à l'ordre du jour des conférences ministérielles de l'Organisation.

Excellence Monsieur le Président,
Excellences,
Messieurs,
Chers frères et sœurs,

Convaincue de l'importance de l'initiative lancée par la Malaisie, en vue d'initier un programme intégré pour renforcer et développer les capacités des Etats membres, et du rôle éminent que cette initiative peut jouer dans l'accélération de leur développement, en leur permettant de tirer parti de leurs expériences, les uns des autres, la Banque a entamé la coordination avec la Malaisie et d'autres Etats membres en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des projets pilotes au Sierra Leone, au Bangladesh, en Mauritanie et en Indonésie. Un comité de supervision du programme a été mis en place et a tenu deux réunions, dont la dernière a eu lieu au siège de la Banque, à Jeddah, les 8 et 9 octobre 2005. Des consultations sont en cours avec les Etats membres devant bénéficier du programme dans sa seconde phase, afin de finaliser les dispositions relatives aux projets en perspective. Les pays concernés par cette seconde phase, dont les projets seront élaborés en 2007, sont la Jordanie, la Guinée, les Maldives et le Yémen. D'autres projets peuvent encore être réalisés dans les pays membres. Par ailleurs, la Banque a contribué au financement d'un colloque sur l'élargissement du commerce du coton dans les pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique à Ouagadougou Burkina Faso, les 18 et 19 avril 2005 et y a pris part, ainsi qu'à d'autres réunions sur l'accroissement de la capacité de production et de la compétitivité

au plan international des pays producteurs du coton membres de l'OCI dont la plus récente étant celle tenue à Antalya, en Turquie du 9 au 12 octobre 2006.

Excellence Monsieur le Président,
Excellences,
Messieurs,
Chers frères et sœurs,

Votre Institution, la Banque islamique de développement, est fière de sa coopération permanente et fructueuse avec votre respectable Comité. Elle poursuivra, par la Grâce d'ALLAH, cette œuvre en vue de réaliser les objectifs qui lui sont assignés, de renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres, d'agir ensemble pour relever les défis et faire face aux difficultés qui font obstacle au développement de nos pays.

Qu'il me soit permis, enfin de vous renouveler, Excellence, l'expression de mes remerciements à vous-même et au gouvernement de votre cher pays, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse qui nous ont été réservés, ainsi que pour les dispositions excellentes que vous avez prises, comme vous nous y avez habitués en pareilles circonstances. Mes remerciements s'adressent aussi à leurs Excellences les ministres pour leur soutien et leur appui à la Banque Islamique de Développement, ainsi qu'au Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence Islamique et aux organes de l'OCI, pour leur soutien et leur coopération fructueuse avec le Groupe de la Banque.

Puisse ALLAH LE TRES HAUT nous aider à concrétiser Ses Volontés et à réaliser tous nos projets au service de nos Etats membres, de nos peuples et de noire Oumm.ih Islamique toute entière. Puisse-t-IL, encore, couronner vos travaux de succès.

Wassalamou Alaïkoum W a Rahmatou Allahi Wa Barakatouh.

ANNEXE

5

Original: Arabic

ALLOCUTION DE S.E. CHEIKH SALEH BEN ABDALLAH KAMEL PRESIDENT DE LA CHAMBRE ISLAMIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

(Istanbul, 23 novembre 2006)

S.E. le Président de la République de Turquie, Ahmet Necdet Sezer
S.E. le Président de Comité permanent de la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique

Excellences Mesdames, Messieurs
Chers frères et soeurs,

Assalamoun Alaikoum Wa Rahmatou Allahi Wa Barakatouh

Je remercie Le Tout Puissant pour avoir béni nos efforts depuis notre dernière rencontre fructueuse. Rencontre qui a commencé avec la réunion du comité préparatoire composé des intellectuels et des savants de notre Oummah pour entreprendre les préparatifs du Sommet Islamique extraordinaire tenu à la Sainte Mecque et qui a débouché sur l'adoption du Plan décennal de l'OCI dans lequel figuraient les grandes lignes du plan de la Chambre islamique de commerce et d'industrie.

La Chambre islamique de commerce et d'industrie a immédiatement soumis son plan détaillé à la réunion de la trente troisième session de la conférence islamique des ministres des affaires étrangères tenue à Bakou, République Azerbaidjanaise, en juin 2006 qui l'a adopté. Les Etats Membres et les institutions concernées y ont été appelés à apporter leur appui aux objectifs et aux mécanismes dudit plan. Leur appui était crucial pour relever les différents défis auxquels est confronté l'Oummah à savoir : la baisse du taux du développement économique, la pauvreté, le chômage, la baisse du taux des échanges commerciaux et le piètre niveau de coopération intra-OCI.

En fait, le plan décennal avait clairement identifié ces défis et avait fixé les objectifs à atteindre et les mécanismes à mettre en place.

Le plan se fixait seize objectifs répartis sur plusieurs niveaux moral, scientifique et général qui visent à :

Mettre l'accent sur le coté moral que doivent revêtir les échanges commerciaux afin de rendre à l'image du négociant musulman son ancien éclat qui inspirait confiance et sûreté.

Mettre l'accent sur les moyens de développement du commerce et de l'investissement entre les pays islamiques, sur l'augmentation de l'échange touristique et la main d'oeuvre, sur la coopération scientifique dans les domaines de la recherche et le développement des ressources humaines, et sur l'établissement des liens médiatiques entre les Etats de l'organisation et tous les pays occidentaux.

- Dans le cadre des objectifs généraux, la Chambre Islamique vise à concentrer les activités sur le renforcement et l'activation des relations avec les autres organisations internationales, l'encouragement de la coopération dans le domaine bancaire et la participation au règlement des différends commerciaux par l'arbitrage.

Concrétisant ses objectifs, par la grâce d'Allah, la chambre a établi dans son plan douze mécanismes qui contribuent tous, à mettre en oeuvre les rôles implicites des transactions islamiques, l'emploi des ressources légitimes dans les dépenses à des fins humanitaires afin de consolider l'économie des Etats de l'OCI, le financement des projets d'infrastructure, la facilitation des liens entre les hommes d'affaire au sein d'un réseau qui leur permet d'en tirer profit et de bénéficier des facilitations et des services que leur assurent les mécanismes de la chambre islamique.

Par la grâce d'Allah, le tout puissant, j'ai réussi à présenter le plan de la chambre, ses objectifs, ses défis et ses mécanismes à douze leaders des pays islamiques et je remercie Allah pour avoir reçu leur encouragement et m'avoir accordé la bénédiction, le soutien et l'encouragement. C'est ce qui va me permettre avec pleine satisfaction de poursuivre la soumission des projets au reste des présidents et chefs d'Etat dans les pays islamiques.

Parallèlement, j'ai été heureux d'entreprendre plusieurs rencontres avec mes frères et collègues des hommes d'affaires dans plus de vingt pays islamiques. Ils ont exprimé leur désir à participer à ma tache dont je garantie ayant pleine confiance que tous d'entre eux considéreront le plan, comme étant leur propre plan, et la chambre naturellement comme étant leur propre chambre. Car, il est important que le plan décennal jouisse avec tous les détails du soutien et appui tant au niveau officiel que privé, afin qu'il soit le plan de toute la Oummah, car à l'origine il a été établi au profit de toute la Oummah.

Son excellence M. le président
Mes frères et soeurs,

Permettez moi de considérer le mois de novembre de cette année...un mois caractéristique dans l'histoire de la chambre islamique pour le commerce et l'industrie, priant Allah que tous nos jours soient pleines de baraka et de bonheur...

Dans le passé proche nous avons commencé à établir la Banque Istikhlaf, inspirée par la confiance d'Allah à l'homme sur terre le nommant khalife. Avec un capital variable d'actions : action de gestion d'un montant d'un milliard de dollar américain, action d'investissement général d'un montant de dix milliards de dollars, action d'investissement propre d'un montant de cent milliards de dollars. Nous avons ensuite les soukouks (genre d'actions), nous a permis de rassembler des dizaines de milliards de dollars qui seront investis dans différents domaines au lieu de les laisser gelés au fond des caisses et de les investir au profit de projets et établir un marché de valeurs islamique.

Par la grâce d'Allah, son excellence Abdallah Badawi, premier ministre de la Malaisie annoncera le lancement de la fondation de l'organisme mondial du Zakat le vingt huit du mois en cours, pour déterminer le concept du zakat en tant que moyen de renforcement de l'économie dans les pays de l'organisation. Et ce, afin qu'elle soit une entité contemporaine puissante inspirée des dispositions du Fiqh concernant le pilier du Zakat. Cet organisme illustre le rôle de la solidarité sociale dudit pilier et ses dimensions économiques prometteuses, à travers la distribution du zakat, sous son contrôle et sa surveillance, à ceux

qui le méritent conformément à une conception contemporaine graduelle groupant le village, le quartier, la ville et enfin le pays.

Par la grâce d'Allah, on a crée l'Union des hommes d'affaires dans les pays de l'Organisation de la Conférence Islamique susceptible de leur faciliter le lien des réseaux parallèlement avec les services assurés par la Chambre islamique du commerce et d'industrie.

Dans le même contexte des réalisations, il y a eu l'approbation de la convention du visa ouvert en faveur des hommes d'affaires, de la part de dix pays islamiques, le reste accepteront in chaa Allah ....alors qu'actuellement les procédures détaillées sont en voie d'être achevées pour procéder à l'exécution.

Son excellence M. le président - mes frères et soeurs,
Autant est ma joie pour les exploits réalisés concernant les quatre mécanisme du plan

- L'organisme mondial du Zakat
- La Banque Istikhlaf
- L'Union des hommes d'affaires
- L'approbation du système du visa ouvert

C'est ce qui constitue une réalisation de plus de 30% des objectifs du plan décennal de la Chambre Islamique pour le commerce et l'industrie....

Autant que je suis optimiste pour plus de prospérité suite à la rencontre de votre auguste comité, ici, à Istanbul, dans ce pays turque connu par sa générosité et ses réalisations au long des siècles, j'assure à votre excellence que sans l'aide d'Allah et le soutien qu'apportent nos gouvernements aux pays de l'Organisation de la Conférence Islamique et sans les directives de nos respectables Chefs, on aurait attendu longtemps pour réaliser un progrès inférieur à celui achevé. Ceci prouve que nous sommes des partenaires solidaires, concernés par le sort de notre Oummah, la croissance de notre région et que nous sommes tous responsables du bien être du monde entier...notre Prophète, que la Paix soit sur Lui, est le messager de la Miséricorde.. .et notre religion, est venue compléter et conclure les religions célestes, étant la constitution de la Justice, du Bien et de la Prospérité.

Tout le bien que vous possédez, c'est Allah qui vous l'a accordé, et les catastrophes qui vous touchent, c'est vous qui en êtes responsables, et Allah ne change pas les Hommes jusqu'à ce qu'ils se changent.

Qu'Allah vous préserve afin que puissiez accomplir les changements nécessaires qui nous permettent de vivre dans un monde qui me connaît que la loi du plus fort et qui ne respecte que les puissants, les solidaires et les collaborateurs qui cherchent à faire régner leur bien être et la prospérité du monde entier.

Wassalamoun Alaikoum Wa Rahmatou Allahi Wa Barakatouh.

ANNEXE

6

Original : Anglais

ORDRE DU JOUR
DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION DU COMCEC
(Istanbul, 21-24 novembre 2006)

1. Séance d'ouverture
2. Adoption de 1' ordre du jour
3. Examen de la mise en application du Programme d'Action Décennal du COMCEC pour la coopération économique
4. Rapports
   - i- Rapport de base sur la coopération économique et commerciale
   - ii- Rapport économique annuel
   - iii- Rapport de la 22ème Réunion du Comité de Suivi du COMCEC
   - iv- La mise en exécution du Plan d'Action, rapport du Comité de Session
5. Expansion du Commerce Intra-OCI
   - i- Rapport Annuel sur le Commerce Intra-OCI
   - ii- Réunions du secteur privé des pays islamiques
   - iii- Foires commerciales des pays islamiques
6. Activités sur l'établissement d'un Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI (SPC-OCI)
7. Questions relatives aux activités de l'Organisation Mondiale du Commerce
8. Coopération entre les Bourses des États Membres de l'OCI
9. Programme de Renforcement des Capacités pour l'Allégement de la Pauvreté dans les États Membres de l'OCI

   Troisième Réunion du Groupe d'Experts sur « l'Amélioration de l'Efficacité Productive et la Compétitivité Internationale des pays membres de l'OCI producteurs de coton »
10. Échange de vues sur le «Renforcement des Capacités sur la Facilitation du Commerce et de l'Investissement»
11. Questions relatives à l'assistance économique accordée à certains pays islamiques
12. Questions diverses (date de la vingt-troisième Session du COMCEC)
13. Adoption du rapport et des résolutions de la Vingt-deuxième Session du COMCEC
14. Séance de clôture

ANNEXE

7

Original : Anglais

TEXTE DE L'INTERVENTION DE S.E.DR. AHMET TIKTIK SOUS-SECRETAIRE A L'ORGANISATION DE LA PLANIFICATION D'ETAT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE ET PRESIDENT DE LA REUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES SUR LES RESULTATS DE L'ECHANGE DE VUES AYANT POUR THEME « LE RENFORCEMENT DES CAPACITES AFIN DE FACILITER LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT »

(Istanbul, 23 novembre 2006)

Monseieur le Président,
Excellences,
Délégués distingués,

Je voudrais brièvement informer l'auguste Assemblée des délibérations faites par les Hauts-Fonctionnaires sur l'Echange de Vues de l'année en cours à savoir : « Le renforcement des capacités sur la facilitation du commerce et de l'investissement ».

Les délibérations des Hauts Fonctionnaires ont abouti aux recommandations utiles suivantes :

Les Etats Membres sont :

1. Engagés instamment à traiter la question des barrières tarifaires et non-tarifaires en adhérant à l'Accord-cadre sur le SPC-OCI et le PRETAS.
2. Encouragés à envisager l'adoption de positions communes, quand il est possible, dans les débats sur le commerce international et les Investissements étrangers directs.
3. Egalement appelés à promouvoir la coopération dans le transport multi-modes, le commerce et la facilitation du transit, à devenir partie dans les conventions internationales relatives au transport et à la facilitation du commerce.
4. Encouragés à apporter leur appui aux associations professionnelles, à simplifier les démarches de création des entreprises, à moderniser les douanes, à veiller à ce que les technologies d'information et de communication et le commerce électronique soient efficacement utilisées et à promouvoir les services d'assurance.

Les Etats Membres sont également ;

5. Invités à faciliter le déplacement libre de la communauté d'Affaires à l'intérieur des Etats Islamiques et ce, en délivrant des visas multiples.
6. Recommandés d'encourager l'établissement des liens plus étroits entre les sociétés, universités et institutions de recherches, de focaliser davantage, sur les petites et moyennes entreprises et de mener à leur profit une politique favorable et un cadre de travail régulateur.
7. Appelés à renforcer la capacité et l'efficacité de bourses et leur ouverture aux investisseurs étrangers.
8. Exhortés à promouvoir les programmes de renforcement de capacités en collaboration avec les institutions de l'OCI et à entreprendre des activités de formation et de sensibilisation en coopération avec les organisations internationales relevant de l'OCI, la CNUCED, l'OECD, l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et le Centre des Nations Unies pour la Facilitation du Commerce et les Transactions Electroniques (CEFACT-ONU).

A cette fin, l'établissement d'un groupe de suivi des recommandations susmentionnées est également requis.

Excellences,

Délégations distinguées,

Les points de l'accord et les recommandations qui ont résulté des discussions de Hauts Fonctionnaires sont incorporés au projet de Résolution Numéro Un, disponible en trois langues.

Ainsi prend fin mon intervention sur les résultats de la Session d'Echange de vues de cette année, tenue au niveau des Hauts Fonctionnaires.

Je vous remercie.

ANNEXE

8

Original : Anglais

RESOLUTION (1)
DE LA VINGT-DEUXIEME SESSION
DU COMCEC

(Istanbul, 21-24 Novembre 2006)

La vingt-deuxième session du Comité permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) tenue à Istanbul du 21 au 24 novembre 2006 ;

Rappelant les résolutions pertinentes des Conférences au Sommet de l'OCI et des Conférences Islamiques des ministres des Affaires Etrangères ;

Rappelant la Stratégie et le Plan d'Action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, approuvés par la dixième session du COMCEC et approuvés par la septième Conférence au sommet Islamique ;

Prenant en considération les résolutions adoptées par les précédentes sessions du COMCEC et les recommandations de la vingt-deuxième réunion du Comité de Suivi ;

Examinant la Déclaration de la 3ème Session extraordinaire de la Conférence Islamique au sommet tenue à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite les 6 et 7 Zul Qaidah 1426 (7-8 décembre 2005) ;

Se félicitant de l'adoption du programme d'action décennal de l'OCI visant à relever les défis auxquels est confrontée la Oummah islamique au 21éme siècle ;

Notant que le programme d'action décennal offre à la Oummah islamique une nouvelle vision du futur qui permet au monde musulman de relever les défis du 21éme siècle en se basant sur la volonté collective et l'action islamique commune ;

Réaffirmant son engagement à éliminer tout obstacle afin de renforcer une coopération économique plus étroite entre les Etats Membres de l'OCI ;

Ayant examiné la situation internationale actuelle et ses répercussions économiques et financières sur les Etats Membres de l'OCI ;

Prenant en considération la résolution adoptée à la dixième session du COMCEC et appelant à des échanges de vues durant les sessions annuelles du

COMCEC sur les importantes évolutions de l'économie mondiale concernant les Etats Membres au cours des sessions annuelles du COMCEC ;

Consciente de la nécessité d'assurer le suivi des conclusions auxquelles aboutissent les séances d'Echange de vues et de coordonner les positions des Etats membres dans les forums internationaux pertinents ;

Réaffirmant l'engagement des Etats Membres à renforcer le commerce intra-OCI par la coopération économique mutuelle et la libéralisation progressive du commerce pour le développement de l'infrastructure économique et commerciale, et **rappelant** les décisions pertinentes du COMCEC qui figurent comme point permanent dans l'ordre du jour ;

Reconnaissant à cet égard la nécessité de renforcer la coopération et la coordination entre les Etats Membres de l'OCI afin de leur assurer une plus large part dans le commerce mondial : et considérant l'objectif d'accroître de 20% le commerce intraOCI d'ici l'an 2015.

Exprimant sa satisfaction à l'égard de l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre sur le Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI (SPC-OCI) et de l'ouverture du Protocole sur les Schéma des Tarifs Préférentiels pour le SPC-OCI (PRETAS) à la signature des Etats Membres après la clôture réussie du premier cycle de négociations commerciales et les efforts intenses ainsi que les préparatifs pour le lancement du 2^{éme} cycle :

Prenant note des rapports de base et d'activité, des documents de travail, des études présentés par le Secrétariat général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC. le Centre de Recherches Statistiques. Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESFPI), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC). la Banque Islamique de Développement (BID), la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CIO) sur les points de l'ordre du jour ;

Appréciant les efforts déployés par le Secrétariat général et les institutions de l'OCI travaillant dans le domaine de la coopération économique et commerciale nommément le Centre de Recherches Statistiques. Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (CRSESFPI), le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), la Banque Islamique de Développement (BID). la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CIO) et l'Organisation de l'Association islamique des Armateurs (AIA) et appelle les Etats Membres à accorder à ces institutions l'appui et l'assistance nécessaires et à s'acquitter de leurs obligations

financières à l'égard desdites institutions afin qu'elles puissent remplir leurs fonctions avec efficacité.

I. Examen de la mise en oeuvre du Plan d'Action décennal de l'OCI propre à la Coopération Economique (Point 3 de l'ordre du jour)

Le Secrétariat général de l'OCI a présenté les développements récents de la mise en oeuvre du programme d'Action décennal propre à la Coopération Economique.

Informations de base

1. Le Plan d'Action décennal de l'OCI a été adopté par la 3éme session extraordinaire de l'OCI tenue du 7 au 8 décembre 2005.

2. Tous les organes de l'OCI se sont réunis le 5 mars 2006 et ont passé en revue d'une manière étendue les prévisions du Plan d'Action décennal de l'OCI. Ont également pris part à cette réunion les représentants des trois Comités permanents de l'OCI. nommément le COMCEC, le COMSTECH et le COMIAC. La réunion de coordination a approuvé la feuille de route pour la mise en oeuvre du Plan d'Action décennal de l'OCI.

3. Le 22éme Comité de suiv i du COMCEC a recommandé que l'examen de la mise en oeuvre du Plan d'Action décennal de l'OCI figure comme un point permanent à l'ordre du jour du COMCEC.

4. La 33éme Conférence des Ministres des Affaires Etrangères (ICFM) tenue à Baku, République azerbaïdjanaise en juin 2006 a souligné que l'Accord Cadre du SPC-OCI et le PRETAS seraient les bases qui permettent d'atteindre les 20% du commerce intra-OCI.

Résolutions

1. **Appelle** les Etats membres à apporter leur soutien total politique, moral et financier pour la mise en œuvre du programme d'Action décennal.

2. **Note** avec appréciation les mesures déjà prises par le Secrétariat Général dans la convocation de la réunion de coordination des institutions de l'OCI pour la mise en application du programme d'Action décennal.

3. **Prend également note** des actions déjà prises par le Secrétariat général ainsi que par ses institutions concernées pour la mise en application du Programme.

4. **Remercie** les Etats membres qui ont annoncé qu'ils contribueraient aux Fond de l'allégement de la pauvreté et notamment le Gardien des Lieux Saints, le Roi Abdullah Ibn Abdulaziz Al Saud, Roi de l'Arabie Saoudite, pour sa contribution généreuse d'un milliard de dollars à ce Fond et l'Etat du Koweït qui a annoncé qu'il y contribuerait de 300 millions de Dollars américains et exhorte tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à contribuer généreusement à ce Fond.

5. **Demande** à la BID en coopération avec le Secrétariat Général de l'OCI et le CRSESFPI de préparer le rapport à être soumis à la 31^{éme} session de la Commission Islamique pour l'Economie, les affaires sociales, culturelles sur les mesures et les moyens de synergie du programme de l'OCI pour le développement en Afrique, ainsi que l'initiative Ouagadougou de la BID pour l'Afrique et le programme du NEPAD. .

6. **Appelle** le Secrétariat Général de l'OCI, la BID, le CIDC, le CICI, le CRSESFPI et les organisations africaines sous régionales pertinentes à organiser le plus tôt possible en Afrique de l'ouest et centrale des réunions pour présenter les projets nationaux, régionaux ou sous régionaux afin qu'ils soient examinés dans le cadre du Programme d'Action décennal, du programme émanant de la Déclaration de Ouagadougou lancé par la BID en faveur de l'Afrique et des programmes sectoriels concernant le dopage du commerce et des investissements dans le secteur du coton des Etats africains membres de l'OCI.

7. **Accueille** favorablement l'offre du Burkina Faso pour abriter l'une des réunions régionales

8. **Demande** au Secrétariat général de l'OCI, à la BID, au CIDT, au CRSESFPI et à la CICI d'organiser un forum sur les moyens de doper le commerce et l'investissement dans le domaine de l'industrie alimentaire africaine dans le cadre du programme d'action décennal de l'OCI.

9. **Demande** aux Institutions de l'OCI de poursuivre leurs efforts de coordination afin d'assurer la mise en oeuvre rapide et effective du Plan d'Action décennal de l'OCI.

10. **Appelle** les institutions de FOCI à établir leur programme et leur Plan d'Action en vue de réaliser les objectifs fixés par le programme décennal de l'OCI et les charge de rapporter aux sessions annuelles du COMCEC ainsi qu'aux autres forums concernés de l'OCI.

11. **Exhorte** tous les Etats membres à annoncer leur contribution pour l'augmentation du capital souscrit de la Banque décidée par le Conseil des gouverneurs de la BID.

12. Apprécie la signature par 46 Etats membres de l'Accord sur la création d'une société islamique de financement et de commerce et appelle les Etats signataires à le ratifier rapidement pour qu'il devienne opérationnel et à tenir la première réunion de l'Assemblée Générale le plus tôt possible.

11. Rapports

(Point 4 de l'ordre du jour)

(i) Rapport de base sur la coopération économique et commerciale.

(Point 4. i de l'Ordre du jour)

Le Secrétariat général de l'OCI a soumis le rapport sur les récents développements et les diverses activités faites par les Etats Membres de l'OCI dans le domaine de la coopération économique.

Informations de base

1. La cinquième Conférence Islamique des Ministres de Tourisme a été tenue à Maku. la République d'Azerbaïdjan, du 9 au 12 septembre 2006

2. La Conférence Internationale sur le tourisme et l'artisanat a été tenue à Riyadh, du 7 au 13 novembre 2006 en coopération avec la Commission suprême du tourisme du Royaume de l'Arabie Saoudite et IRCICA.

Activ ites futures

1. La sixième Conférence des Ministres de Tourisme sera tenue à Damas en 2008.

2. La Réunion du Groupe d'Experts sur le Développement du Tourisme, pour préparer un plan stratégique pour le développement du tourisme des pays membres de l'OCI, sera tenue en Turquie au premier trimestre de 2007.

Résolutions

1. **Prend note** du rapport de base préparé par le Secrétariat général de l'OCI sur le progrès accompli par les Etats Membres et par les institutions de l'OCI dans le domaine de la coopération économique et commerciale.

2. **Reconnaît** l'importance du tourisme en tant que domaine de coopération entre les Etats Membres de l'OCI et **note avec satisfaction** l'engagement et l'intérêt des Etats Membres de l'OCI qui se sont manifestés à travers la tenue de cinq réunions ministérielles.

3. **Engage** les Etats Membres de l'OCI à participer activement à la sixième Conférence Islamique des Ministres de Tourisme qui sera tenue à Damas en 2008, et **exhorte** la Réunion du Groupe d'Expert sur le développement du tourisme prévue en Turquie en 2007, à préparer un plan stratégique pour la promotion du tourisme des pays membres de l'OCI.

4. **Reconnaît** l'importance du secteur du coton pour l'économie de plusieurs Etats Membres, **approuve** le Plan d'Action pour le secteur du coton dans les pays membres de l'OCI et **exhorte** les Etats Membres concernés à accélérer la mise en place du Plan.

5. **Prend note** du rapport préparé par CRSESFPI qui prend en considération les Accords et les Statuts sur la coopération économique, commerciale et technique à la lumière des besoins des Etats Membres

6. **Exhorte** les pays membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier ces accords, afin d'accélérer l'achèvement des procédures légales nécessaires à cet égard et à faciliter leur exécution le plus tôt possible.

7. **Demande** au Secrétariat général de l'OCI de réviser ces accords en collaboration avec les institutions affiliées de l'OCI afin de les adapter aux nouveaux développements dans le cadre des mutations mondiales.

(ii) Le rapport économique annuel concernant les Etats Membres de l'OCI (Point 4.ii de l'ordre du jour)

Le CRSESFPI a présenté le rapport sur les récents développements des pays de l'OCI.

Informations de base

Le rapport du CRSESFPI trace les conclusions suivantes :

(i) La moyenne de la performance économique des pays de l'OCI, en tant que groupe, demeure inférieure à celle des pays en voie de développement traduisant ainsi une plus grande vulnérabilité aux chocs extérieurs adverses comme les fluctuations imprévisibles dans le commerce international et l'instabilité des flux financiers.

(ii) La part importante des produits de base dans la production et l'exportation de ces pays augmente les risques de leur exposition aux fluctuations des prix sur les marchés mondiaux des produits de base et affecte négativement leur développement économique durable et leur politique à long terme.

Résolutions

Souligne que de nouveaux efforts doivent être déployés pour augmenter la productix ité agricole et les sources aquatiques et transférer les technologies agricoles durables et le savoir faire comme les techniques et les systèmes d'irrigation efficaces.
Souligne également la nécessité de déployer davantage d'efforts pour appliquer les stratégies de développement plus pratiques et plus cohérentes et se basant sur la diversification sectorielle et les réformes structurelles à travers la participation active du secteur privé pour maximaliser la complémentarité entre leur économie et augmenter le volume de Tinter commerce et l'investissement.
Charge le CRSESFPI de continuer à surveiller l'évolution de l'économie mondiale et ses incidences sur les Etats Membres de l'OCI et d'en rendre compte aux sessions annuelles du COMCEC une série de recommandations.

(iii) Rapport du Comité de suivi (Point 4.iii du l'ordre du jour)

Le Bureau de coordination du COMCEC a soumis le rapport du 22^{éme} comité de suivi du COMCEC

Informations de base

1- La 22^{éme} réunion du comité de suivi a été tenue en Turquie, à Izmir, du 23 au 25 mai 2006.

Résolutions

1- **Prend note** du rapport du comité de suivi de COMCEC tenu du 23 au 25 mai 2006 et **approuve** les recommandations du comité de suivi à sa 22éme réunion

(iv) Examen de la mise en place du Plan d'Action (Point 4.iv de l'ordre du jour)

Le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de coordination du COMCEC et la CICI ont présenté leurs rapports respectifs sur l'examen de la mise en place du Plan d'Action et le rapport de la Réunion du 9éme Comité de session.

Informations de base

1- Le mémorandum d'entente entre l'Institut Turque de Brevets et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce, sur l'exécution du projet intitulé « Coopération technique entre les bureaux de Brevet dans les Pays Membres de l'OCI », a été signé durant le 22ème Comité de suivi du COMCEC.

Activités futures

1- L'Institut Turc des Brevets et le Centre Islamique pour le Développement du Commerce organiseront une conférence sur « La Coopération technique entre les bureaux de Brevet dans les Pays Membres de l'OCI», à Ankara du 14 au 16 décembre 2006.

Résolutions

1. **Demande** au Secrétariat Général de l'OCI de continuer à soumettre aux sessions annuelles du COMCEC un aperçu périodique sur l'exécution du Plan d'Action.

2. **Appelle** les Etats Membres à présenter des propositions sur la tenue des Réunions du Groupe d'Expert (RGE) sectoriel ou intersectoriel dans les domaines prioritaires du Plan d'Action, où les RGE n'ont pas été tenues et **demande également** aux Etats membres d'offrir d'abriter les Réunions sectorielles du Groupe d'Expert (RGE) dans les domaines prioritaires de coopération prévus dans le Plan d'Action là où l'organisation de telles réunions

a été longuement ajournée. Les autres Etats membres peuvent également proposer l'accueil de ces réunions avant mai 2006, date limite fixée par la session précédente du COMCEC et par les recommandations de la 22éme session de suivi du COMCEC.

3. **Exhorte** les Etats Membres à participer activement à l'exécution des projets de l'agenda du COMCEC, et **appelle** le coordinateur des Institutions de l'OCI d'expédier la formation des comités de projets telle envisagée dans le Plan d'Action, et comme il a été exécuté avec succès dans le projet de coopération technique parmi les bureaux des Brevets dans les Etats Membres de l'OCI.

4. **Réaffirme** le besoin de mettre en place des projets régionaux par un groupe d'Etats Membres dans une région donnée pour obtenir le soutien des institutions régionales et, **met l'accent** sur l'importance d'assurer la participation active des institutions de coordination régionales comme l'organisation de Coopération Economique (OCE), le Conseil de Coopération du Golfe (CCG) et de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) dans les réunions prochaines des Groupes d'Experts.

5. **Prend note** du rapport de développement du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) sur le comité de projet régional pour le Développement du tourisme soutenu dans un Réseau de Parcs transfrontalier et des réserves naturelles en Afrique de l'Ouest et appelle les Etats membres et les institutions de l'OCI à y participer activement.

6. **Appelle** les institutions concernées de l'OCI dans le domaine de la coopération économique et commerciale sous les auspices du COMCEC à continuer à accorder l'assistance nécessaire aux Etats Membres à cet égard.

III. Expansion du Commerce intra-OCI (Point 5 de l'ordre du jour)

(i) Rapports de la BID et du CIDC sur l'Expansion du Commerce intra-OCI (point 5.İ de l'ordre du jour)

La BID et le CIDC ont présenté leur rapport respectif sur l'expansion du commerce intra-OCI.

Informations de base

1. La BID a mobilisé les ressources nécessaires à travers les plans opérationnels qui s'inscrivent dans ces quatre plans de financement du commerce, nomément le

Financement du Commerce à l'Importation (FCI), le Schéma du Financement à l'Exportation (SFE), le Portefeuille de la Banque Islamique (PBI), le Fonds d'Investissement Uni (FIU) et ses deux mécanismes (Deux étapes de Mourabaha et de financement collectif) et apprécie également les efforts continus de la BID à cet égard, lui permettant d'allouer un montant de 6.69 milliards de $ américains en faveur du commerce intra-OCI de 1420H (1999-2006) constituant 76% de ses opérations de financement de commerce approuvées, totalisant un montant de 8.82 milliards de $ américains.

2. La BID a mobilisé un montant total de 2.14 milliards de S américains à travers deux étapes de Mourabaha (2 SMF) et les mécanismes de financement collectif depuis 1420H (1999) avec environ 562 millions de $ américains ayant été mobilisé uniquement en 1426H (2005-2006) sous les deux mécanismes

3. La BID a également approuvé des montants s'élevant à 1.72 milliards de $ américains en 1426H (2005-2006) et 24.12 milliards de S américains (net) durant la période 1397H à 1426H qui s'inscrivent dans les quatre schémas de Financement du Commerce.

4. Les Articles de l'Accord (ADA) de la Société Islamique Internationale du Financement de Commerce (SIFC) ont été, jusqu'à présent, signés par 46 pays membres, par la BID et par quatre institutions financières.

Résolutions

1. **Prend note** de l'effort de la BID afin d'établir la Coopération Islamique Internationale pour le Financement du Commerce (CIIFC), la nouvelle entité autonome pour le financement du commerce du groupe de la BID, qui aura un Capital autorisé de 3 milliards de $ américains et un capital souscrit de 500 millions de $ américains et **appelle** les Etats Membres à soutenir son établissement et ses activités financières.

2. **Appelle** les Etats Membres à compléter les procédures de ratification concernant les Articles de l'Accord (AOA) et de l'ITFC le plus tôt possible afin que l'association soit opérationnelle.

3. **Prend également note** des efforts parallèles de la BID afin d'accroître le Commerce intra-OCI à travers le financement du commerce et des projets y relatif ainsi que l'assistance technique ; et **charge** également les Etats Membres à soutenir le programme de l'ICIEC et les autres plans de la BID destinés à encourager le commerce intra-OCI.

4. **Exhorte** les Etats Membres, qui n'ont pas identifié à la BID les transactions commerciales viables qu'elle doit financer, à apporter activement leur appui en la matière à la BID afin d'accroître le financement des échanges commerciaux intra-OCI.

5. **Demande** à la BID de continuer à fournir son aide technique au renforcement des capacités des Etats Membres.

6. **Prend note** du Rapport Annuel 2006 du CIDC sur « le commerce entre les Etats Membres de l'OCI » et note également que le commerce intra-OCI a enregistré des résultats positifs, depuis que la part du commerce intra-OCI en comparaison au commerce global des Etats Membres de l'OCI, a passé de 13,5% en 2003 à 14,5 en 2004, et que la valeur de ce commerce a atteint approximativement 103 milliards de S américains en 2004.

7. **Demande** aux Etats Membres de continuer à fournir au CIDC des données sur les statistiques et les règlements sur le commerce et l'investissement aux règlements.

8. **Charge** la BID et le CIDC de faire le suivi de l'expansion du commerce intra-OCI et de le rapporter au COMCEC ainsi qu'aux d'autres forums de l'OCI.

9. **Demande,** en vertu de la résolution pertinente de la 33ème RMAE, au CRSESFPI et en collaboration avec le CIDC d'examiner les rapports et les propositions des Réunions du Groupes d'Experts sur le Marché Commun Islamique et de soumettre ses résultats à la prochaine session du COMCEC.

(ii) Réunions des secteurs privés des Etats Membres de l'OCI (Point 5.ii de l'ordre du jour)

La CICI a présenté son rapport relatif aux activités du secteur privé.

Informations de base

1. La chambre Islamique a préparé son plan décennal de travail conformément au programme d'action décennal de l'OCI. Ce programme se concentre sur l'appui de la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI par la multiplication de l'échange de commerce et des investissements du joint-venture. Elle a également initié plusieurs projets qui seront établis par le biais de création d'entreprises.

2. Dans le but d'initier le secteur privé aux projets de la Chambre Islamique et de l'inviter à y participer, le Président de la Chambre Islamique a lancé un programme intensif d'envoi en missions dans les différentes régions des pays de l'OCI pour avoir des rencontres avec le secteur privé en vue de l'impliquer de manière active dans ces initiatives et obtenir simultanément le soutien des gouvernements.

Activités futures

1. La CICI organisera les activités suivantes :

   - Le 2éme Forum des Femmes d'Affaires dans les Pays Islamiques, en Malaisie, du 8 au 10 décembre 2006
   - Le premier forum de Tourisme du Secteur Privé, au Royaume de l'Arabie Saoudite, en 2007.
   - La 3éme Conférence Internationale sur l'Investissement et la Privatisation dans les pays de l'OCI, dans la République Islamique d'Iran en 2007.
   - Le 3éme Forum des Femmes d'Affaires à Qatar en 2007.
   - La 6éme Réunion des Groupes de Travail concernant les RGE, aux Maldives en 2007.

2. La 12éme Réunion du Secteur Privé, prévue en 2006 au Sénégal en parallèle au lléme Sommet Islamique, a été remise à 2007 suite à l'ajournement du Sommet à l'année 2007.

Résolutions

1. **Réaffirme** le rôle de la CICI en tant que représentant unique du secteur privé des Etats membres de l'OCI

2. **Prend note** du fait que le programme d'action de la CICI était appréciée par la 33éme Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères CIMAE tenue à Baku en juin 2006 et appelle les Etats membres à encourager leur chambre de commerce et leur secteur privé à participer activement aux activités de la CICI.

3. **Appelle** les Etats membres à l'accorder attention voulue aux activités et aux projets de la CICI, **et prend note** de l'initiative de « Visas Makkah de durée indéterminée » aux hommes d'affaires et à créer la Fondation Al-Khairat et **appelle**

également le secteur privé à participer activement à l'actionnariat de la Banque Istikhlaf et d'adhérer à l'association des propriétaires de Business.

4. **Demande** à la CICI de poursuivre son initiative de contact permanent avec le secteur privé, en rendant visite aux pays et en les encourageant à jouer un rôle plus actif dans la coopération économique entre les Etats Membres de l'OCI.

5. Outre le rapport de la CICI, le comité prend **note** avec satisfaction de l'organisation de la Foire Commerciale et du Forum International d'Affaires parallèlement à la session actuelle de l'Association indépendante Turque des industriels et des hommes d'Affaires (MUSIAD) avec le soutien du Secrétariat général de l'OCI et de la BID et la de la participation de 1500 hommes d'Affaires étrangers dont la plupart viennent des pays islamiques Accueille favorablement l'offre de la République de Turquie d'abriter cette foire chaque 2 ans, parallèlement au Forum d'Affaires en marge des activités des réunions annuelles du COMCEC.

(iii) Foires Commerciales des pays islamiques
(point 5.iii de l'ordre du jour)

Le CIDC a présenté un Rapport sur l'avancement des préparatifs des activités de la prochaine Foire Commerciale.

Informations de base

1. La l0^{éme} Foire Commerciale des Pays Islamiques était organisée par le CIDC à Manama, au Royaume du Bahreïn du 5 au 9 février 2005, par le Royaume du Bahreïn et le CIDC, sous le thème du « Rôle du Secteur Privé dans l'intégration économique des pays Islamiques »

2. La première exposition d'Agrobusiness des pays de l'OCI organisée par le CIDC du 17 au 20 avril 2005 au « Palais des Expositions Pins Maritimes » en Algérie sous le thème du « Secteur d'Agrobusiness : modèle de partenariat entre les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique »

3. La première Foire de Tourisme des Etats Membres de l'OCI était conjointement organisée par le CIDC, l'Association Turque des Agences de Voyage (ATAV) et le Centre d'Exposition d'Istanbul (CNR) à Istanbul du 24 au 26 novembre 2005.

4. La deuxième exposition AgroBusiness des pays membres de l'OCI sera organisée en Iran en 2007 en collaboration avec le CIDT.

Activités futures

1. Le CIDC organisera les 11ème, 12ème et 13ème Foires Commerciales des Pays Islamiques à Dakar, République du Sénégal du 21 au 25 novembre 2007, en République d'Iraq en 2008 et en République de Guinée en 2010 respectivement.

2. Le CIDC organisera également la 2éme Foire de Tourisme des Etats Membres de l'OCI à Beyrouth, République du Liban, du 22 au 24 juin 2007 et la 3ème Foire de Tourisme des Etats membres de l'OCI en Egypte en 2009.

Résolutions

1. **Invite** la République d'Iraq et la République de Guinée à confirmer leur accueil des 12éme et 13éme foires commerciales des pays islamiques avant le 23éme comité de suivi du COMCEC qui sera tenu en mai 2007 en vue de permettre au CIDC d'organiser ces foires comme prévu.

2. **Exhorte** les Etats Membres de l'OCI à participer activement à la 11éme Foire commerciale des Pays Islamiques qui se tiendra du 21 au 25 novembre 2007au Sénégal.

3. **Exhorte** les Etats Membres de l'OCI à participer activement aux 2éme et 3éme Foires de Tourisme des Etats Membres de l'OCI qui auront lieu au Liban et en Egypte respectivement et **accueille favorablement** l'offre de la Syrie d'abriter la 4éme Foire de Tourisme des Etats Membres de l'OCI.

4. **Demande** au CIDC d'organiser davantage de foires commerciales sectorielles et de recourir à l'expertise professionnelle dans ces activités.

5. **Demande** au CIDC de préparer, de manière régulière, des rapports sur les foires commerciales des Pays Islamiques, des Foires de Tourisme des Etats Membres de l'OCI et des autres expositions spécialisées et de les présenter aux Sessions du COMCEC et aux forums relatifs de l'OCI.

IV. Rapport du Comité de Négociations Commerciales pour l'établissement d'un Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI (Point 6 de l'Ordre du Jour)

Le secrétariat du CNC a informé la session sur les préparatifs du deuxième cycle de négociations du SPC-OCI.

Informations de base

1. Le premier cycle de négociations commerciales en vertu de l'accord cadre du Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI (SPC-OCI) était conclu en 2005, et le Protocole sur le Schéma des Tarifs Préférentiels du SPC-OCI (PRETAS) était préparé par le Comité de Négociations Commerciales (CNC). Le PRETAS a été adopté par la 21ème session du COMCEC et prêt à la signature/ratification par les Etats Membres

2. La 21éme Session du COMCEC' a décidé d'inaugurer le 2éme cycle de négociations commerciales dans le cadre du SPC-OCI en 2006.

3. La 33éme CIMAE s'est félicitée de la décision de la 21ème Session du COMCEC d'inaugurer le deuxième cycle de négociations commerciales en 2006 et a exhorté les Etats Membres du Comité de Négociations Commerciales à signer le PRETAS dans les plus cours délais.

4. La 33éme CIMAE a également recommandé l'inauguration du deuxième cycle de négociations commerciales des ministres de commerce des Etats Membres du Comité de Négociations Commerciales, par une session ministérielle extraordinaire, dans le but de prouver la bonne volonté politique en vue d'établir un Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI, d'accélérer les procédures de ratification du PRETAS et de concevoir une feuille de route pour le deuxième cycle.

Activités futures

1. La République de Turquie abritera le deuxième cycle de négociations commerciales dans le cadre du SPC-OCI qui sera composé d'une série de réunions consécutives tenues à Istanbul à partir de novembre 2006 jusqu'à novembre 2007.

2. Le deuxième cycle de négociations commerciales sera inauguré par les Ministres de commerce des Etats Membres qui font partie du Comité de Négociations Commerciales, et suivra la 22éme session du COMCEC le 24 novembre 2006 suivie à son tour par la première session du comité de négociations les 24-26 novembre 2006.

Résolutions

1. **Accueille favorablement** la première réunion des ministres de commerce des états Membres du comité de négociations commerciales qui entamera le deuxième cycle de négociations commerciales lors d'une session ministérielle extraordinaire, en vue de prouver la volonté politique d'établir un Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI ainsi que d'accélérer le processus de ratification du PRETAS et la mise en œuvre de la feuille de route du deuxième cycle du 24 novembre 2006.

2. **Prend note** de la lettre du Président du 10éme sommet islamique S.E. Abdullah Haji Ahmed Badawi, Premier Ministre de la Malaisie au Secrétariat général, datée du 17 novembre 2006, exhortant les Etats membres de l'OCI à signer et ratifier le PRETAS le plus tôt possible.

3. **Appelle** les Etats Membres de la CICI à adhérer à l'Accord Cadre sur le Système de Tarif Préférentiel en vue de prendre part aux négociations commerciales et se félicite de la multiplication des adhésions au comité des Négociations Commerciales pour atteindre 18 Membres.

4. **Souligne** que l'Accord Cadre du SPC-OCI et le PRETAS constituent une base pour atteindre un objectif de 20% du Commerce intra-OCI prévu par le programme d'action décennal entre les Etats Membres de l'OCI.

5. **Exhorte** les Etats Membres à accélérer la mise en œuvre du SPC-OCI en vue de signer et ratifier l'Accord Cadre et le PRETAS dans les plus courts délais.

6. **Demande** au Comité de Négociations Commerciales de conclure le deuxième cycle de négociations commerciales selon le calendrier prévu de 12 mois et d'en présenter le rapport au 23ème COMCEC.

7. **Se félicite** du soutien financier offert par la BID pour l'organisation du 2éme Cycle de Négociations Commerciales pour l'établissement du SPC-OCI.

8. **Prend note** des préoccupations de la République Islamique d'Iran concernant certains articles du PRETAS et propose de renvoyer la question au Secrétariat général de l'OCI aux fins d'examen juridique.

V. Questions relatives aux activités de l'OMC (Point 7 de l'ordre du jour)

La BID et le CIDC ont présenté leurs rapports de contrôle sur les activités de l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC)

Informations de base

1. Récemment, la BID a organisé un séminaire sur l'accord OMC-ADPIC (Commerce relatif aux aspects des Droits de Propriété Intellectuelle) et son impact sur l'accès aux médicaments, à Dakar au Sénégal, du 10 au 12 juillet 2006.

2. Le 11éme cours sur la politique commerciale a été organisé en langue anglaise à Istanbul, République de Turquie du 19 juin au 7 juillet 2006.

3. La BID a organisé un atelier conjoint avec l'OMC sur l'accord de l'ADPIC pour les Pays Arabes au Koweït du 18 au 20 septembre 2006.

Activités futures

1. La BID organisera un séminaire en langue anglaise sur le commerce et le transfert des technologies, à Islamabad au Pakistan du 27 au 29 novembre 2006.

2. La BID organisera le 12éme cours sur la politique commerciale en langue arabe au Maroc du 15 janvier au 2 février 2007.

Résolutions

1. **Prend note** de l'impasse actuelle des négociations de l'OMC et **exhorte** les Etats Membres, une fois les négociations entamées dans le cadre de l'OMC, d'y participer activement en vue d'exercer une influence vis à vis des sujets qui concernent de prés leurs économies notamment ceux en relation avec l'agriculture à savoir le coton, les produits industriels et les services ainsi que d'autres questions.

2. **Exhorte** les Etats membres qui sont déjà membres à l'OMC à apporter leur soutien aux autres Etats membres de l'OCI cherchant à adhérer à l'OMC et à ses forums.

3. **Appelle** la BID, le CIDC et les autres institutions affiliées de l'OCI à continuer à fournir leur assistance technique aux Etats Membres au sujet des négociations commerciales multilatérales.

4. **Appelle** la BID et le CIDC à concentrer et coordiner leurs efforts afin de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des Etats Membres de l'OCI en vue de faciliter leur intégration totale au sein du Système de commerce multilatéral sur

une base équitable et juste. A cet égard, **appelle** la BID et le CIDC à coordonner la position des Etats Membres au sein de l'OMC en vue d'établir une plateforme commune de négociations.

5. **Charge** la BID et le CIDC à contrôler les questions relatives aux activités de l'OMC et en faire rapport aux sessions annuelles du COMCEC et aux autres forums concernés.

VI. Coopération entre les Bourses des Etats membres de l'OCI (Point 8 de l'ordre du jour)

Informations de base

1. La Réunion de la Table ronde sur "la promotion de la coopération entre les Bourses des Etats membres de l'OCI" a été tenue à Istanbul les 28 et 29 mars 2005.

2. La 21ème Session du COMCEC a pris note de la création d'une plateforme intitulée "Forum des Bourses des Etats membres de l'OCI" et la mise en place de 2 comités de travail : le comité technique et le comité des Technologies d'Information (IT) en tant que résultat des travaux de ladite Table ronde.

Résolutions

1. **Demande** au Forum des Bourses des Etats membres de l'OCI de poursuivre leurs efforts pour réaliser des résultats prometteurs à sa prochaine réunion en 2007.

2. **Appelle** les Etats membres à informer leur Bourse sur le « Forum des Bourses des Etats membres de l'OCI » à œuvrer à sa promotion et à les inviter à participer aux Forums et aux comités.

3. **Appelle** les Etats membres à communiquer avec leurs bourses pour qu'elles prennent l'initiative pour abriter la Seconde Réunion de Table Ronde du Forum des Bourses des Etats membres de l'OCI en 2007.

4. **Prie** le Secrétaire Général de l'OCI, en collaboration avec la Bourse d'Istanbul, le SESRTCIC, le CID et la BID de faire le suivi de cette question et d'en rendre compte à la prochaine Session du COMCEC.

VII. Programme de renforcement des capacités pour l'allégement de la pauvreté dans les Etats membres de l'OCI (Point 9 de l'ordre du jour)

Informations de base

1. Le Forum sur l'expansion du commerce et de l'investissement dans le secteur du coton dans les Etats membres de l'OCI a été organisé à Ouagadougou, Burkina Faso du 18 au 19 avril 2005.

2. La Première Réunion du Groupe d'Experts sur l'amélioration de l'efficacité productive et la compétitivité internationale dans les Etats producteurs de coton, membres de l'OCI, a été tenue les 8 - 9 octobre 2005 à Djeddah en Arabie Saoudite.

3. La Seconde Réunion du Groupe d'Experts sur l'amélioration de l'efficacité productive et la compétitivité internationale dans les Etats producteurs de coton, membres de l'OCI, a été tenue du 28 au 30 mars 2006 à Izmir, en Turquie.

4. La Quatrième Réunion du Comité de Pilotage sur le programme de renforcement des capacités en faveur des pays membres de l'OCI a été tenue à Bandan Seri Begawan, Brunei Darussalam, les 29 et 30 mars 2006.

5. Un mémorandum d'entente a été signé entre le gouvernement de la Turquie et la Banque Islamique de Développement en mai 2006 sur la coopération relative à la stratégie africaine de développement.

6. La Troisième Réunion du Groupe d'Experts sur l'amélioration de l'efficacité productive et la compétitivité internationale dans les Etats producteurs de coton, membres, a été tenue du 9 au 12 octobre à Antalya en Turquie. La réunion a révisé et adopté le projet de Plan d'Action pour le soumettre à la session du COMCEC.

Activités futures

1. Le Plan d'Action quinquennal 2007-2011 relatif à la stratégie du développement de la coopération entre les pays de l'OCI producteurs de coton sera examiné à mi parcours en 2009.

2. Trois centres d'Excellence, un en Afrique, un second dans les pays arabes et un en Asie, seront sélectionnés afin d'harmoniser et de renforcer la recherche pour le développement du secteur du coton.

Résolutions

1. **Prend note** de l'initiation par la Malaisie des programmes basés sur l'action sur l'allégement de la pauvreté en faveur des pays membres de l'OCI, et qui comprennent :

   - Renforcement des capacités de l'industrie de l'huile du palmier au Sierra Leone,

   - Renforcement des capacités du traitement et d'exportation des produits dérivés de la mangue en Guinée.

   - Echange de l'expérience sur la facilitation du commerce et l'investissement et la mise en valeur des ressources humaines.

2. **Prend note** des rapports soumis par la BID sur le renforcement des capacités pour l'allégement de la pauvreté ainsi que des rapports soumis par le gouvernement de Turquie et le Secrétariat Général de l'OCI sur la 3éme Réunion du Groupe d'Experts pour l'efficacité productive et la compétitivité internationale dans les pays membres de l'OCI producteurs de coton et du projet de plan d'action quinquennal adopté par la réunion pour le présenter au COMCEC.

3. **Prend** également note des activités figurant au Plan d'action adopté lors de la 3eme réunion d'experts en particulier sur le coton.

4. **Approuve** le Plan d'Action relatif à la stratégie du développement de la coopération entre les pays de l'OCI producteurs de coton (2007-2011) adopté par la 3éme Réunion du Groupe d'Experts pour l'efficacité productive et la compétitivité internationale dans les pays membres de l'OCI producteurs de coton tenue à Antalya, Turquie du 9 au 12 octobre 2006.

5. **Exhorte** les Etats membres de l'OCI à prendre activement part à la mise en application à temps du Plan d'Action.

6. **Demande** aux Etats membres de désigner leurs points focaux chargés de la mise en application du Plan d'Action.

7. **Exprime** ses remerciements aux gouvernements du Burkina Faso et de Turquie, au Secrétariat Général de l'OCI et à la BID pour leur contribution à l'élaboration du programme quinquennal du coton des pays de l'OCI.

8. **Invite** le Secrétariat Général, la BID, le CIDC, le CRSESFPI et la CICI d'organiser en collaboration avec les organisations internationales et régionales concernées et un forum d'investissement groupant les pays membres de l'OCI producteurs de coton, les instituions financières, les industries textiles, les centres de recherche afin d'aboutir à des projets et à des projets tangibles et des propositions concrètes pour la mise en œuvre du programme quinquennal du coton des pays de l'OCI.

9. **Se félicite** de l'offre de la République de Turquie d'abriter le forum sur l'investissement du coton.

10. **Demande également** au Secrétariat Général de l'OCI en collaboration avec la BID, le CRSESFPI, la CICI et le CIDC de superviser la mise en application ou la mise en œuvre du Plan d'Action et d'en rendre compte aux sessions annuelles du COMCEC et aux autres forums concernés de l'OCI.

VIII. Echange de vues sur « le renforcement des capacités pour la facilitation du commerce et de l'investissement entre les pays membres de l'OCI (point 10 de l'ordre du jour)

La BID a présenté à la session un rapport sur l'Atelier relatif à la facilitation du commerce et de l'investissement entre les pays membres de l'OCI organisé à Djeddah, en Arabie Saoudite, les 26 et 28 juin 2006 par la BID en collaboration avec le Secrétariat Général de l'OCI.

Le CRSESFPI a également soumis un rapport sur l'évaluation des sessions d'Echange de vues du COMCEC afin de trouver pour ces sessions un mécanisme plus efficace et basé sur les résultats.

Informations de base

1. La 21^{éme} Session du COMCEC a décidé que le « Renforcement des capacités pour la facilitation du commerce et de l'investissement » soit le thème de l'Echange de Vues de la 22^{éme} Session du COMCEC, et a demandé à la BID d'organiser un atelier sur cette question en collaboration avec le Secrétariat Général de l'OCI et toute autre organisation internationale avant la 22^{éme} Session du COMCEC et d'en rendre compte à la Session.

2. La BID a organisé un atelier sur cette question en collaboration avec le Secrétariat de l'OCI à Djeddah du 26 au 28 juin 2006 au cours duquel ont été adoptées des recommandations pour être soumises à la 22éme Session du COMCEC.

Résolutions

1. **Prend note** des recommandations de l'atelier sur le « renforcement des capacités pour la facilitation du commerce et l'investissement pour les pays membres de l'OCI. Ci-dessous figurent certaines des recommandations formulées.

   - Il faut que les politiques visant à accroître la compétitivité des capacités de la production nationale soient multidimensionnelles et axées à la fois sur l'entreprise (optimisation des ressources, tendance à la croissance, efficacité organisationnelle et des entrants technologiques) et sur le marché (type et volume des marchés régionaux, renforcement des capacités à l'exportation). Le rôle du gouvernement dans la mise en application de politiques cohérentes, dans la création d'un environnement propice à l'exportation et d'un partenariat efficace entre les secteurs public et privé et dans la mise en place d'un niveau élevé d'acquisitions publiques a été également souligné.

     Il est nécessaire d'appuyer les associations professionnelles pour simplifier les procédures de création d'entreprise, de moderniser les mécanismes de fonctionnement des douanes, d'exploiter efficacement les technologies d'information et de communication, de recourir au commerce électronique et de développer les services des assurances.

   - Les pays membres de l'OCI doivent traiter la question des barrières tarifaires et non tarifaires en adhérant à l'Accord Cadre sur le SPC-OCI et le PRETAS.

   - Les pays membres de l'OCI sont appelés lorsqu'il est possible à envisager d'avoir des positions communes concernant le commerce international et les débats relatifs aux investissements étrangers directs.

   Les Etats membres et les institutions pertinentes de l'OCI sont également conseillés de :

   - Renforcer la coopération en matière des facilitations du transport multi-modes du commerce et du transit.

Faciliter le déplacement des hommes d'affaires dans les pays islamiques en délivrant des visas multiples.

Encourager le resserrement des liens entre les entreprises, les universités et les institutions de recherche.

- Renforcer les capacités et I'efficacité des bourses et faciliter leur ouverture aux investisseurs étrangers.

Améliorer les programmes de renforcement des capacités et entreprendre des activités de formation et de sensibilisation de coopération avec les organisations internationales pertinentes comme le Centre des Nations Unis pour la Facilitation du Commerce et les Transactions Electroniques CEFACT-ONU, l'OMC, l'OMD, la CNUCED et l'OCDE.

- Devenir parties aux conventions internationales relatives au transport et à la facilitation du commerce.

- Mettre en place un « Groupe de Travail » pour faire le suivi de ces recommandations.

2. **Appelle** les Etats membres de l'OCI à s'efforcer pour concrétiser les recommandations de l'atelier en faisant preuve d'un engagement sérieux, d'une volonté ferme dans les hautes sphères politiques.

3. **Prend note** des conclusions et des propositions figurant dans le papier présenté par le CRSESFI sur la recherche d'un mécanisme plus efficace pour les sessions d'Echange de vues :

- Nomination d'une institution de point focal pour accumuler les expériences et disposer d'une « mémoire » institutionnelle.

  Sélectionner des thèmes au moyen de questionnaires et des sessions de brainstorming parmi les pays membres.

  Choisir également des thèmes conformes aux principes directeurs des documents de base de l'OCI relatifs à la coopération économique comme le Plan d'Action de l'OCI, le Programme d'Action décennal de l'OCI ainsi que les documents internationalement convenus comme les Objectifs du Développement du Millénaire.

- Veiller à ce que les autres organisations internationales disposant de l'expérience requise et des compétences techniques en la matière soient parties prenantes.
- Communiquer à temps aux pays membres des rapports bien établis sur le thème annuel aux fins d'examen avant les sessions du COMCEC.
- Etablir un mécanisme de suivi concernant les recommandations formulées la session d'.Echange de vues.

4. **Charger** le CRSESFPI d'assumer une responsabilité totale en tant qu'institution coordinatrice des sessions d'Echange de vues et **demande** au CRSESFPI d'élaborer, en collaboration avec la BID, un document sur les conditions d'un nouveau mécanisme pour les préparatifs des sessions d'Echange de vues et de le présenter à la prochaine session du COMCEC aux fins d'approbation.

5. **Décide** que le « micro-crédit » et l'allégement de la pauvreté dans les pays membres soit le thème pour l'Echange de vues de la 23éme session du COMCEC et **demande** au CRSESFPI et à la BID d'organiser un atelier sur ce thème en collaboration avec le Secrétariat Général de l'OCI et autres organisations internationales avant la Vingt-troisième Session du COMEC et de présenter son rapport à la prochaine session du COMCEC.

6. **Prend note** des propositions suivantes en tant que thème éventuel pour les Sessions d'Echange de vues qui seront tenues lors des prochaines sessions du COMCEC :
   - Aide étrangère et pays poins avancés
   - Dopage du commerce et de l'investissement du secteur de coton dans les pays membres de l'OCI
   - Compétitivité

7. **Encourage** les autres membres à proposer d'autres thèmes pour les prochaines sessions d'Echange de vue du COMCEC

8. **Remercie** l'ONUDI pour l'intervention faite sur les programmes de renforcement des capacités commerciales de l'ONUDI et pour l'Accord de Coopération conclu entre la BID et l'ONUDI sur la promotion de l'investissement et du commerce et invite l'ONUDI à présenter des propositions concrètes pour satisfaire aux besoins des Etats Membres en matière de commerce et d'investissement.

9. **Demande** au Secrétariat Général de l'OCI, de mettre en place avec l'ONUDI et en collaboration avec le Bureau de Coordination du COMCEC des programmes de coopération conformes au Programme d'Action décennal de l'OCI en vertu de la Coordination OCI-ONU afin de tirer parti des programmes de l'ONUDI sur le renforcement des capacités commerciales et la promotion de l'investissement afin de renforcer la coopération entre les Etats Membres de l'OCI.

IX. Rapport du Comité de Session

1. **Prend note** du Rapport du Comité de la Session (OIC/COMCEC/SC-06/REP) et **approuve** les recommandations y figurant.

2. **Lance un nouvel appel** aux Etats Membres afin qu'ils prennent les mesures nécessaires à une plus grande participation aux activités des organes subsidiaires, affiliés et des institutions spécialisées de l'OCI.

3. **Demande** au Comité de Session d'examiner l'annulation des projets qui n'avancent pas.

X. Questions d'organisation

1. **Décide** que la Vingt-deuxième Réunion du Comité de Suivi se tienne du 22 à 24 mai 2007 et que la Vingt-troisième Session du COMCEC se tienne du 13 à 16 novembre 2007 à Istanbul.

2. **Invite** les Etats Membres à communiquer au Secrétariat Général des rapports nationaux sur leurs expériences en la question pour l'Echange de vues, et ce, suffisamment de temps avant la Vingt-troisième Session du COMEC.

3. **Demande** au Comité de suivi, à sa Vingt-troisième Réunion, de préparer le projet de l'ordre du jour de la Vingt-troisième Session du COMEC et recommande le choix de thèmes alternatifs pour les Echanges de vues au cours des sessions ultérieures du COMEC.

4. **Demande** au Secrétariat Général de l'OCI de communiquer aux Etats Membres les dates et de distribuer les documents pertinents de la Vingt-troisième Session du COMCEC et de la Vingt-troisième Réunion du Comité de Suivi par des canaux diplomatiques, les sites web et les adresses électroniques.

5. **Prend note** de la présentation faite par le CRSESFPI concernant le deuxième Forum Mondial de l'OCDE sur les Statistiques, le Savoir et la Politique qui se

concentrent sur l'Evaluation et le Renforcement du progrès des sociétés, qui se tiendra du 27 au 30 juin 2007 à Istanbul, et exhorte les pays membres de l'OCI à participer activement à cet important événement.

6. **Demande** au CRSESFPI de participer à l'organisation du Deuxième Forum Mondial de l'OCDE et aux réunions régionales préparatoires connexes en Afrique et au Moyen Orient, en devenant membre du comité d'organisation dudit Forum, en vue de contribuer aux questions relatives à l'organisation, de préparer les documents de recherche et d'étude et de participer aux discussions des groupes de travail et des tables rondes du Forum. Le CRSESFPI veillera également à ce que les pays membres de l'OCI y participer activement en prenant en charge les frais des billets de voyage des participants des pays les moins avancés, membres de l'OCI. A cet effet, la BID est également invitée à contribuer à ces frais.

XI. Remerciements et appréciation

1. Exprime ses remerciements et son appréciation aux Etats Membres, aux institutions de l'OCI et à tous les partenaires coopérant qui ont mené les activités mentionnées dans les présentes résolutions ou qui y ont contribué.

ANNEXE

9

Original : Anglais

RÉSOLUTION (2)
SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS
(Istanbul, 21-24 novembre 2006)

La vingt deuxième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC), réunie du 21 au 24 novembre 2006, à Istanbul,

Demande aux Etats Membres de communiquer au Secrétariat Général des rapport détaillés sur l'aide accordé aux autres Etats Membres de l'OCI afin qu'ils soient regrouper et soumis aux sessions annuelles du COMCEC en vue de faire le suivi des résolutions adoptées au titre de la présente résolution 2.

A. Mesures économiques en faveur de l'Etat de Palestine

Rappelant les résolutions adoptées par les Sommets de l'OCI appuyant le peuple palestinien;

Rappelant en outre les résolutions précédentes adoptées par le Comité Permanent à ses réunions ministérielles et aux réunions d'autres comités ;

Rappelant à nouveau les résolutions de la 33^{éme} Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères appuyant l'Etat de Palestine ;

Condamnant les agressions israéliennes répétées contre le peuple palestinien et l'occupation de territoires palestiniens en violation des résolutions de la légitimité internationale et des accords signés et reconnus internationalement, demandant l'arrêt de toutes les formes d'agression et de violation des lieux sacrés islamiques et chrétiens, demandant l'arrêt immédiat du siège financier imposé à l'Autorité Nationale Palestinienne et exigeant le retrait immédiat des forces d'occupation israéliennes de tous les territoires palestiniens ainsi que l'arrêt des agressions contre le peuple palestinien et sa détermination d'imposer le mur de séparation sur le territoire palestinien malgré la considérable opposition internationale;

Notant le rôle que joue 1'Autorité nationale palestinienne dans toutes ses villes, villages et camps, y compris AI Qods-Est. en vue d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien et de redresser l'économie nationale ;

1. **Prie** le Quartet d'envoyer des forces de maintien de la paix pour assurer la mise en œuvre de la feuille de route.

2. **Note** avec une profonde appréciation l'assistance accordée par certains Etats membres et par les institutions concernées de l'OCI.

3. **Salue** les efforts déployés par l'Autorité nationale palestinienne dans les territoires palestiniens et dans ses camps afin de reconstruire ce qui a été détruit par l'occupation israélienne, ainsi que la résistance palestinienne face à l'agression israélienne, et **exhorte** les Etats membres et les autres parties concernées à déployer davantage d'efforts et à fournir une assistance accrue pour bâtir une économie nationale, la développer et la consolider.

4. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordés? par certains Etals membres au peuple palestinien pour qu'il puisse bâtir son économie nationale et **appelle** les Etats membres et organes concernés de l'OCI à accorder, le plus lot possible, l'assistance nécessaire el convenue pour aider l'Autorité nationale palestinienne et le peuple palestinien à bâtir leur économie nationale et à consolide]' leurs institutions nationales, notamment suite à la destruction totale de l'infrastructure de ces institutions par les forces d'occupation israéliennes.

5. **Réaffirme** les précédentes résolutions visant a accorder toute forme de soutien, d'assistance, el d'appui sur le plan économique, technique, matériel et moral pour soutenir le peuple palestinien et l'Autorité *na*tionale palestinienne, tout en accordant une priorité a l'importation des produits palestiniens en matière d'exemption de taxes et de tarifs douaniers.

6. **Invite** les hommes d'affaires et les investisseurs des Etals membres à contribuer à la mise en œuvre de projets économiques, industriels et agricoles et de logement dans les territoires palestiniens, en vue d'édifier l'économie nationale palestinienne el de permettre a l'Autorité nationale palestinienne et ses institutions nationales à mettre en œuvre leurs programmes de développement durant la prochaine période dans les dis ers domaines économique, social et de la santé.

7. **Appelle** les Htats membres à assurer des opportunités d'emploi à la main-d'œuvre palestinienne, compte tenu des conditions difficiles imposées par les forces d'occupation israélienne de sorte à améliorer la situation socio-économique du peuple palestinien et de mettre fin au chômage.

8. **Exhorte** les Etats membres à conclure des accords bilatéraux avec l'OLP et son Autorité nationale, dans les domaines économique, commercial et social, en vue d'améliorer la situation socio-économique du peuple palestinien.

9. **Exhorte** l'ensemble des Etats membres et des institutions affiliées de l'OCI à octroyer une aide urgente dans le but de créer une économie nationale palestinienne solide et indépendante.

10. **Demande** au Secrétaire Général de l'OCI de poursuivre ses efforts en vue de la mise en oeuvre des précédentes résolutions adoptées concernant l'assistance à l'Etat de Palestine et de présenter un rapport d'activités à la prochaine session du COMCEC à cet effet.

B. Assistance en faveur du Liban

Le Comité permanant de Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) ;

Rappelant la résolution 13/10 LC(-IS) adoptée par la 10éme session de la Conférence Islamique au Sommet ;

Rappelant la résolution (8/33-E) adoptée par la 33éme Session de la Conférence Islamique des ministres des affaires étrangères ;

Rappelant également les agressions israéliennes contre le Liban accompagnées de destructions et de pertes en vie et en biens, ainsi que leurs répercussions sur la situation politique et économique au Liban ;

Appréciant les efforts déployés par le gouvernement libanais pour assurer la sécurité et la stabilité, exercer son autorité, reconstruire le pays et subvenir aux besoins des citoyens libanais dans les régions qui souffraient de l'occupation israélienne.

Prenant en considération les difficultés auxquelles se heurtent les citoyens libanais vivant dans les régions qui étaient occupées par Israël et celles avoisinantes ;

Ayant réexaminé le rapport du Secrétaire général à cet égard ;

1. **Exprime** son appréciation aux Fiais islamiques et arabes pour l'aide accordée dans le cadre de la Conférence des pays donateurs (Paris 2) et les appelle à poursuivre d'apporter leur soutien aux efforts du gouvernement libanais déployés à cet égard.

2. **Exprime** son appréciation pour les assistances accordées par les organes concernés de l'OC'l.

3. **Dénonce** les agressions israéliennes répétées contre le Liban dont les dernières remontent à l'été dernier ainsi que son abstention de se retirer de certaines parties du territoire libanais, y compris les fermes de Chaba'a et au delà des frontières libanaises reconnues internationalement.

4. **Condamne** Israël pour son refus de remettre des cartes détaillées des mines plantées dans diverses régions du Sud et de la vallée de la Beka'a-Ouest et qui exposent la vie des civils à un extrême danger. **Il condamne** également le fait qu'Israël continue à retenir des prisonniers libanais dans ses prisons.

5. **Appelle** la communauté internationale à appuyer les forces de FUNIFIL au Liban pour s'acquitter de leurs missions et exhorte Israël à s'engager totalement à la résolution du Conseil de Sécurité no 1701 et les résolutions internationales y relatives.

6. **Affirme** son appui au Liban concernant son droit souverain à exercer ses options politiques dans le cadre des institutions constitutionnelles, tenant compte de son droit à nouer des relations avec des pays voisins frères basées sur le respect mutuel de la souveraineté, de l'indépendance, des intérêts nationaux, du bon voisinage, de l'égalité et de réciprocité.

7. **Considère** que les révélations de la vérité de l'assassinat terroriste du Premier Ministre Rafic Hanin et de ses compagnons et le châtiment des coupables quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent contribuent certainement à l'instauration de la sécurité et de la stabilité au Liban et dans la région.

8. **Réitère** ses précédentes recommandations sur la nécessité d'octroyer au Liban une aide financière urgente, en nature, et humanitaire répondant à ses besoins dans les domaines économique, technique et de la formation. **Il appelle de nouveau** les Etats membres de l'OCI ainsi que les autres institutions internationales et régionales en vue de prendre des mesures actives et urgentes pour contribuer à la reconstruction des régions détruites par l'occupation israélienne, et de répondre favorablement à la convocation d'une conférence des pays donateurs, à cette fin.

9. **Exhorte** les Etats membres à fournir des facilités exceptionnelles pour assurer un accès libre des produits libanais à leurs marchés et pour appuyer son économie, fondement de sa résistance et de son endurance face à l'agression israélienne.

10. **Prie** le Secrétaire Général de suivre de près cette question et d'en faire rapport, à la prochaine session du COMCEC.

C. Assistance économique en faveur de la République d'Albanie

Rappelant les résolutions pertinentes de la 10éme Conférence Islamique au Sommet (Résolution 18/10-EC), de la 33éme Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 21ème Session du COMCEC ;

1. **Exprime sa profonde appréciation** de l'assistance accordée par certains Etats membres et organes concernés de l'OCI.

2. **Exprime** son appui ferme au peuple albanais confronté à de grandes difficultés économiques dans la phase actuelle de sa transition vers l'économie de marché.

3. **Exhorte** les Etats membres de l'OCI, les institutions islamiques et les organisations internationales à accorder une assistance économique généreuse au gouvernement albanais afin qu'il puisse exécuter avec succès son programme de développement.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

D. Assistance économique à la République de Côte d'Ivoire

Rappelant la résolution pertinente sur la situation en Côte d'Ivoire adoptée à la 33éme Conférence islamique des Ministres des Affaires Etrangères (CIMAE) à Baku, République azerbaïdjanaise en juin 2006.

Tenant compte en particulier de la décision de créer un Fonds Spécial pour contribuer aux efforts de reconstruction de la République de Côte d'Ivoire

Tenant également compte du rôle joue par la République de Côte d'Ivoire, au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique pour instaurer la paix et la sécurité dans quelques Etats membres et la stabilité économique sous régionale.

1. **Exprime** son soutien et sa solidarité vis-à-vis du peuple et du gouvernement de Côte d'Ivoire.

2. **Demande** au Secrétaire général de l'OCI de prendre les mesures nécessaires pour créer d'urgence un Fonds Spécial pour aider au désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants dans le tissu socio-économique aussi bien qu'à la reconstruction post-crise de la Côte d'Ivoire ;

3. **Appelle** les pays membres de l'OCl et la Communauté internationale à apporter une assistance économique et financière importante à la Côte d'Ivoire afin de l'aider à affronter les difficultés actuelles:

4. **Demande** au Secrétaire général de l'OCI de créer le plus tôt possible le Groupe de Contact sur la Côte d'Ivoire comme prévu la 33éme Résolution de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères (CIMAE) ;

5. **Demande en outre** au Secrétaire général de l'OCI de visiter d'une façon urgente la République de Côte d'Ivoire comme stipulé dans la Résolution de la CIMAE ;

6. **Demande** au Secrétaire général de l'OCI de faire le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine réunion du COMCEC ;

E. Mesures économiques en faveur de l'Ouganda

Rappelant les résolutions pertinentes de la 10éme Conférence Islamique au Sommet (Résolution 20/10-E), de la 33éme Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 21éme Session du COMCEC ;

1. **Invile** les Etats membres, les institutions islamiques et les Organisations internationales à apporter d'urgence leur aide financière et économique à l'Ouganda afin de permettre à ce pays de faire face au problème des réfugiés et aux conséquences qu'il engendre, et de réaliser ses programmes économiques, sociaux et culturels.

2. **Exhorte** les Etats membres, les Institutions et Organisations Islamiques à accorder de façon urgente une assistance substantielle au peuple du Nord de l'Ouganda.

3. **Demande** au Secrétaire Général de collaborer avec le Gouvernement Ougandais et de suivre cette affaire de façon urgente.

F. Mesures économiques **en faveur de l'Etat Islamique d'Afghanistan**

Rappelant les résolutions précédentes de la 10éme Conférence Islamique au Sommet (Résolution 19/10-EC), de la 33éme Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères (Résolution 9/32-E) et de la 21ème Session du COMCEC ;

Rappelant en outre le communiqué final de la 9éme session extraordinaire de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères tenue à Doha, Qatar, le 10 octobre 2001 ;

Notant la situation extrêmement grave qui prévaut dans l'Etat islamique d'Afghanistan ;

1. **Reconnaît** que l'Etat islamique d'Afghanistan était au bord d'une terrible tragédie et que cette catastrophe humanitaire exige immédiatement des mesures de secours d'urgence.

2. **Exhorte** les Etats membres et les institutions islamiques à accorder une assistance urgente et substantielle au peuple de l'Etat islamique d'Afghanistan.

3. **Rend hommage** aux Etats membres qui ont déjà fourni une assistance au peuple de l''Etat islamique d'Afghanistan.

4. **Exprime sa profonde appréciation** à propos de la création d'un Fonds d'assistance pour le peuple afghan par la 9éme session extraordinaire de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères. Ce Fonds devrait être créé dans les meilleurs délais.

5. **Exprime sa gratitude et son appréciation** aux Etats membres de l'OCI pour leur généreuse contribution au Fonds nouvellement créé au profit des réfugiés afghans pour leur retour des pays avoisinants et d'autres pays vers leurs propres pays.

6. **Prie** le Secrétaire général de faire le suivi de cette question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

G. Mesures économiques en faveur de la République de Somalie

Rappelant les résolutions pertinentes de la 10éme Conférence Islamique au Sommet (Résolution 15, 10-EC). de la 33éme Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères (Résolution 13/32-E) et de la 21ème Session du COMCEC ;

1. **Exprime** sa profonde appréciation pour l'assistance accordée par certains Etats membres et Organes concernés de l'OCI.

2. **Exhorte** les Etats membres de l'OCI afin qu'ils accordent une assistance matérielle et autre à la Somalie.

3. **Rend hommage** aux Etats membres qui accordent Jéjà leur aide et assistance au peuple somalien.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

H. Assistance économique en faveur de la République de Kirghizistan

Rappelant la résolution pertinentes de la 10éme Conférence Islamique au Sommet (Résolution 22/10-EC), de la 33éme Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 21éme Session du COMCEC ;

Exprimant sa compréhension quant à la situation prévalant en République de Kirghizistan suite à son accession à l'indépendance et à la souveraineté ;

Considérant les difficultés économiques que connaît le pays au cours de cette période de transition vers l'économie de marché libre;

1. **Exprime sa profonde appréciation** pour l'assistance accordée par certains Etats membres et organes relevant de l'OCI.

2. **Lance un appel** à tous les Etats membres et à toutes les institutions financières islamiques, pour qu'ils accordent une assistance généreuse à la République Kirghiz et l'aider à surmonter les difficultés économiques auxquelles elle est confrontée et ce, soit au plan bilatéral, soit à travers les Organisations multilatérales ou autres organisations régionales afin de lui permettre d'exécuter ses programmes économiques.

3. **Appelle également** la Banque islamique de développement à accroître son assistance financière et technique à la République de Kirghizistan.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

I. Mesures économiques en faveur de la République d'Azerbaïdjan

Rappelant les résolutions adoptées par la 10éme Conférence Islamique au Sommet (résolution 21/10-EC) la 33ème résolution (10/32-E) de la Conférence Islamique des ministres des Affaires étrangères et les résolutions de la 20éme session du COMCEC exprimant leur soutien et leur assistance à la République d'Azerbaïdjan ;

Rappelant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies ;

I. **Condamne** fermement les agressions continues de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan dont le résultat était l'occupation du cinquième de ses territoires, et près d'un million de réfugiés et de déplacés Azéris.

2. **Réaffirme** son appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan et exprime l'entière solidarité des Etats membres de l'OCI avec le gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan en cette période grave et très critique de son histoire.

3. **Reconnaît** la nécessité de faire preuve en termes plus concrets de la solidarité des Etats membres de l'OCT avec le gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan.

4. **Accueille favorablement** et **apprécie** l'assistance accordée par les Etats membres et organes afférents de l'OCI, les institutions de l'ONU et les organisations internationales.

5. **Lance un appel** aux Etats membres et aux institutions islamiques afin d'accorder au gouvernement d'Azerbaïdjan l'assistance économique et humanitaire urgente afin d'alléger la souffrance du peuple azéri.

6. **Prie instamment** les organisations internationales de poursuivre l'octroi d'une assistance humanitaire et économique à la République d'Azerbaïdjan.

7. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

J. Mesures économiques en faveur de la Bosnie-Herzégovine

Guidée par les principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de la Conférence Islamique qui mettent l'accent sur les objectifs et la destinée communs des peuples de la Oummah Islamique ainsi que leur engagement à consolider la paix et la sécurité internationales ;

Rappelant les précédentes résolutions adoptées par l'OCI, exprimant l'entière solidarité de ses Membres avec le Gouvernement et le peuple de la Bosnie Herzégovine ;

Tenant également compte des résolutions adoptées par les sessions extraordinaires de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères relatives à la situation en Bosnie Herzégovine tenues à Istanbul et à Djeddah, par les Réunions Ministérielles extraordinaires tenues à Islamabad et par les 21^{éme}au 33^{éme} Conférences islamiques des Ministres des Affaires étrangères (résolution 14/32-E) de

la 10éme Conférence Islamique au sommet (résolution 14/10-EC) et par la 21éme Session du COMCEC ;

Exprimant son appréciation concernant les travaux du Groupe de mobilisation de l'assistance pour la Bosnie-Herzégovine, créé en 1995 au cours de la réunion de Kuala Lumpur du Groupe de contact des ministres des affaires étrangères et de la défense de l'OCI pour assurer une assistance humanitaire et économique en vue de projets concrets de réhabilitation et de reconstruction en Bosnie-Herzégovine ;

1. **Exprime sa profonde appréciation** de l'assistance accordée par les Etats membres et les organes concernés de LOCI. et **souligne** également l'importance de la poursuite des activités menées par le Groupe de mobilisation d'assistance de LOCI et prend acte avec appréciation du programme spécial de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie pour l'assistance apportée au secteur privé en Bosnie-Herzégovine.

2. **Salue** les contributions des Etats membres de l'OCI lors de la Conférence de donateur pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine, tenue à Bruxelles en avril 1996 et encourage les Etats membres de l'OCI de continuer leurs efforts de contribution financière pour le retour définitif des réfugiés adopter lors de la Conférence de l'OCI. tenue à Doha en mai 2001 et exprime son appréciation des efforts déployés par le Comité de l'OCI pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine.

3. **Appelle** les Etats membres, les institutions islamiques et autres donateurs à consentir de généreuses donations ainsi qu'une assistance financière pour une rapide mise en œuvre du programme de la BID visant à l'octroi d'une assistance humanitaire en faveur du Gomerneinent et du peuple de la Bosnie-Herzégovine pour la reconstruction du pays.

4. **Exprime son appréciation** pour l'assistance accordée par les Etats membres de l'OCI et les efforts louables des organes islamiques et autres institutions humanitaires internationales qui accordent leur secours et leur aide aux victimes de la guerre en Bosnie-Herzégovine.

5. **Exhorte** la Communauté internationale à prendre des mesures efficaces pour la réhabilitation et la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine.

6. Exige catégoriquement que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine soient préservées et protégées à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et appuie les efforts du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine de continuer d'œuvrer sur cette base solide pour une solution juste et durable afin de rétablir la confiance chez ses peuples de sorte qu'ils puissent continuer à vivre dans leur société multiethnique, multiculturelle et multireligieuse.

7. **Demande** aux Etats membres de l'OCl qui sont aussi membres du Conseil de la paix en Bosnie-Herzégovine et du Comité de coordination qui lui est affilié, de consacrer la part la plus importante de l'assistance internationale pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine, et particulièrement aux régions peuplées par les musulmans bosniaques.

8. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

K. Assistance en faveur de la République de Guinée

Rappelant les résolutions précédentes de la 10éme Conférence Islamique au Sommet (résolution 16/10-EC), de la 33éme session de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères (résolution 11/32-E) et de la 21éme Session du COMCEC :

Considérant le rôle joué par la République de Guinée dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique pour instaurer la paix et assurer la stabilité dans certains Etats membres ;

Considérant que la présence massive en Guinée de réfugiés en provenance du Libéria et de la Sierra Leone constitue un lourd fardeau pour l'économie de la République de Guinée ;

Profondément préoccupée par les agressions répétées contre la République de Guinée le long de ses frontières avec le Libéria et la Sierra Leone qui ont causé de nombreuses perles eu vies humaines, d'importants dégâts matériels et de considérables déplacements de populations à l'intérieur même de la Guinée ;

Considérant la Déclaration en date du 13 septembre 2000 du Conseil de Sécurité de l'ONU condamnant ces agressions;

Considérant le Communiqué final en date de 13 septembre 2000 de la réunion de coordination des Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique condamnant ces agressions et exprimant sa solidarité avec la République de Guinée;

Considérant la nécessité pour la République de Guinée de reconstruire le pays, d'assurer la survie des populations déplacées et le retour des réfugiés dans leurs pays respectifs ;

Prenant note avec satisfaction qu'une mission conjointe OCI/BID a visité les zones affectées par les attaques des rebelles en vue d'évaluer les dommages et destructions résultant de ces attaques et préparer un programme de reconstruction ;

1. **Exprime** son soutien et sa solidarité au peuple et au gouvernement guinéens.

2. **Invite** la communauté internationale et les Etats membres de l'OCI à fournir une assistance financière et matérielle substantielle à la République de Guinée pour lui permettre de faire face à la situation difficile causée par les agressions contre la République de Guinée et la présence sur son territoire de centaines de milliers de réfugiés à majorité musulmane.

3. **Lance un appel** à la Banque Islamique de Développement pour accroître son assistance sous forme de subvention ou de prêts à conditions favorables à la République de Guinée pour lui permettre de réaliser les infrastructures sociales nécessaires au profit des populations déplacées et des réfugiés et de remédier à la détérioration de l'environnement résultant de cette présence humaine massive.

4. **Prie** le Secrétaire Général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

L.Assistance en faveur de la République de Sierra Léone

Rappelant les résolutions pertinentes de la 10^{éme} Conférence Islamique au sommet (Résolution 17/10 EC). de la 33^{éme} Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères (résolution 13/32-E) et de la 21ème Session du COMCEC;

1. **Lance un appel** aux Etats membres de l'OCl et à ses institutions islamiques dont la Sierra Leone a toujours été un membre actif pour apporter d'urgence une aide financière et matérielle substantielle à ce pays dont la population a subi les actes de violence les plus barbares et qui a été ravagé par la guerre afin de reconstruire son infrastructure et de permettre à sa population d'entreprendre le processus à haut besoin de réhabilitation, de reconstruction et de réinsertion d'environ 1,5 millions de personnes rentrées dans leurs foyers ou encore déplacées.

2. **Appelle** les Etats membres qui n'ont pas généreusement contribué au fonds de dépôts de l'OCI pour la reconstruction et la réhabilitation économique de Sierra Leone, de bien vouloir le faire atin d'accélérer les efforts de reconstruction actuellement déployés par le gouvernement de la république de Sierra Leone.

3. **Demande** au Secrétaire général de recourir à ses bons offices pour accélérer le processus d'approbation en vue de réaliser des projets déjà identifiés pour la Sierra Leone.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette résolution et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

M. Assistance en faveur du peuple cachemiri

Rappelant la résolution pertinente de la 10éme Conférence Islamique au sommet (résolution 23/10 EC). la 33éme conférence islamique des Ministres des affaires étrangères (résolution, 15/32-E) et la 2 1éme session du COMCEC.

Notant que le peuple de Jammu et Cachemire dans le Cachemire indien occupé continue à souffrir de graves atrocités et de sévères répressions qui ont augmenté en intensité et la situation économique précaire qui en a résulté.

1. **Reconnaît** le besoin d'une assistance économique immédiate pour alléger les souffrances des cachemiris innocents et déplacés.

2. **Invite** tous les Etals membres et les institutions islamiques et notamment le Fonds de Solidarité islamique et la Banque islamique de développement à consentir une assistance immédiate au peuple cachemiri souffrant.

3. **Invite également** tous les Etats membres de I'OCI et les institutions islamiques à accorder des bourses aux étudiants cachemiris dans les différentes universités et institutions éducatives des pays de FOCI.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

N. Assistance économique en faveur de la République du Yémen

Rappelant les resolutions pertinentes de la 10éme Conférence Islamique au sommet (résolution 24/10-EC). de la 33éme Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 2*l*éme Session du COMCEC;

Tenant compte des difficultés économiques que rencontre la République du Yémen suite au coût de la réunification du Yémen, aux pertes énormes causées par la tentative de sécession avortée en juin 1994. et aux inondations dévastatrices qui ont ravagé la République du Yémen en 1996;

Se félicitant des efforts fournis par le gouvernement yéménite et des succès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme global de réformes administrative et financière;

Tenant compte par ailleurs des lourdes responsabilités qui incombent au gouvernement yéménite en matière d'accueil des réfugiés en provenance des pays africains voisins;

Rappelant que le Yémen est l'un des pays les moins développés;

1. **Exprime** son appréciation des efforts que déploie le Gouvernement yéménite en vue de surmonter les difficultés économiques qu'il connaît et de mettre en oeuvre son Programme global de réforme administrative et financière, et des succès réalisés dans ce contexte.

2. **Exprime également** son appréciation pour l'assistance apportée par certains Etats membres et par les organes compétents de l'Organisation de la Conférence Islamique.

3. **Réitère son appel** aux Etats membres et à toutes les organisations régionales et internationales pour qu'ils apportent toute forme d'assistance économique

nécessaire au Gouvernement Yéménite dans le but de soutenir ses efforts visant à la mise en oeuvre d'un programme de réforme administrative et économique globale et pour alléger les effets des inondations qui ont dévasté le Yémen et alléger les lourdes charges qui ont résulté de l'accueil d'un grand nombre de réfugiés des pays africains avoisinants.

4. **Prie** le Secrétariat général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

(). Assistance économique en faveur du Tadjikistan

Rappelant les résolutions pertinentes de la 10éme Conférence Islamique au sommet, (résolution 24/10-EC) de la 33éme Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 21ème Session du COMCEC;

Tenant compte des principes et objectifs de la Charte de l'OCI et de l'engagement des pays membres à consolider la paix et la sécurité internationales;

Profondément préoccupée par la situation critique dans laquelle se trouve le Tadjikistan après six ans d'une guerre civile dévastatrice qui a entraîné des milliers de morts, de blesses et de personnes déplacées et a gravement endommagé ses infrastructures économiques et sociales;

Notant que le retour de près de 200.000 réfugiés tadjiks à leur patrie nécessite une assistance financière et technique considérable.

Rappelant que le rapport du Programme alimentaire mondiale estime que 25 pour cent de la population du Tadjikistan souffre d'un besoin urgent d'assistance alimentaire;

Notant avec préoccupation la propagation alarmante de maladies contagieuses telles que la tuberculose et la diarrhée qui frappent surtout les nourrissons, les enfants et les lemnies:

1. **Exprime sa profonde appréciation** à l'assistance fournie par quelques Etats membres.

2. **Lance un appel** à tous les Etats membres ainsi qu'aux institutions financières islamiques pour apporter leurs généreuses contributions au processus pour

surmonter les difficultés économiques auxquelles est confronté le Tadjikistan, et d'aider ce pays à réaliser ses programmes de réhabilitation, et ce, soit sur une base bilatérale ou multilatérale, soit par le biais d'organisations régionales.

3. **Exhorte** la Banque Islamique de Développement d'accroître son assistance financière et technique au Tadjikistan.

4. **Prie** le Secrétaire général de suivre la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

P. Assistance économique en faveur de **la Guinée-Bissau**

Rappelant les résolutions précédentes de la 10éme Conférence Islamique au sommet, de la 33éme Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la *21*éme Session du COMCEC:

Prenant note des récents troubles politiques et sociaux survenus en Guinée-Bissau et de leurs conséquences sur les activités économiques du pays notamment l'échec de la campagne de marketing des produits d'exportation et d'agriculture, sans compter le déplacement massif des populations et la destruction physique des infrastructures socio-économiques de base, à savoir les écoles, dispensaires, hôpitaux, marchés, quartiers résidentiels, etc.;

1. **Exhorte** les Etats membres et la communauté internationale à apporter à la Guinée-Bissau une aide d'urgence pour faciliter la réinsertion de ses populations dans la vie active.

2. **Lance** un appel aux Etats membres et aux institutions de l'OCI à participer au programme de réhabilitation et de réforme économique de la Guinée-Bissau.

3. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette résolution et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

Q. Assistance économique en faveur des États membres victimes de la sécheresse et de catastrophes naturelles

Rappelant les résolutions précédentes de la 10éme Conférence Islamique au sommet (résolution 10/10-EC). de la 33éme Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 21éme Session du COMCEC;

Notant avec préoccupation la grave situation découlant de la sécheresse, des catastrophes naturelles et leurs effets néfastes sur les conditions socio-économiques, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures économiques et sociales, des services publics et des utilités ;

Ayant pris note avec satisfaction des efforts de certains Etats membres et de la Banque islamique de Développement qui ont offert et continuent à offrir une assistance technique et financière et une aide aux Etats membres victimes de la sécheresse et des catastrophes naturelles:

Pleinement consciente du fait que les Etats membres sinistrés, dont la majorité fait partie des pays les moins avancés, ne peuvent supporter individuellement le fardeau de plus en plus lourd des campagnes de lutte contre la sécheresse et la désertification et de la mise à exécution de grands projets connexes;

1. **Exprime** sa gratitude aux Etats membres qui ont apporté et continuent à apporter leur assistance, ainsi qu'une aide alimentaire aux Etats membres victimes de la sécheresse et des calamités naturelles.

2. **Exprime également** sa gratitude à la BID pour son soutien continu aux Etats membres affectés par la sécheresse et les calamités naturelles et encourage celle-ci à continuer son assistance dans ce domaine.

3. **Lance un appel** à la communauté internationale pour apporter son aide aux Etats membres victimes de la sécheresse et des calamités naturelles.

4. **Appelle** les Etats membres et les institutions de l'OCI à accorder une assistance d'urgence aux pays de l'OCI membres de l'Autorité Inter-Gouvernementale pour le Développement et la Lutte Contre la Sécheresse (IGAAD) et du comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) en vue de leur permettre de surmonter la situation difficile qui les menace depuis longtemps.

5. **Prend note avec appréciation** la réunion des Pays donateurs ainsi que des institutions de financement nationales et régionales organisée par le Koweit au siège de la BID en juin 1998 en vue d'examiner les mécanismes appropriés pour le financement de nouveaux programmes.

6. **Se félicite** de la contribution de 30 millions de dollars US faite par l'Etat du Koweit sous forme de prêts de développement à conditions de faveur ainsi que de 20 millions de dollars US octroyés par la Banque islamique de développement pour le nouveau programme.

7. **Prend note également avec appréciation** que le Royaume d'Arabie Saoudite a entrepris la mise en oeuvre de son nouveau programme de lutte contre la sécheresse et la désertification dans les pays du Sahel africain.

8. **Exprime** également son appréciation à la Jamahiriah Arabe Libyenne Populaire et Socialiste pour le soutien et l'assistance octroyés aux Etats islamiques, dans le but d'améliorer leur infrastructure, d'alléger les effets de l'extrême pauvreté, de la sécheresse et des catastrophes naturelles et d'améliorer les conditions sanitaires sociales et culturelles, par le biais de donations, de prêts à conditions de faveur et d'aides en nature.

9. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

R. Assistance aux pays du Sahel africain affectés par la désertification, la sécheresse et l'invasion des criquets pèlerins

Ayant pris connaissance de la résolution (27/7-IS) du 7éme sommet islamique sur la solidarité islamique avec les peuples du Sahel;

Tenant compte de l'urgence de l'exécution du programme OCI/CILSS/BID en laveur du Sahel, qui serait compromis s'il n'était pas exécuté dans les meilleurs délais:

Rappelant les résolutions de la 10éme Conférence Islamique au sommet, de la 33éme Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 21éme Session du COMCEC:

1- **exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OCI.

2. **Invite** les Etats membres et les institutions islamiques à accorder d'urgence une assistance spéciale aux pay s du Sahel africain afin de les aider à faire face à la

pénurie des graines les pâturages endommagés par la rareté des pluies et l'invasion des criquets pèlerins.

3. **Exprime son appréciation** au Secrétariat général de l'OCl, au CILSS et à la B1D pour les efforts fournis en vue de préparer et de finaliser le programme OCR/CILSS/BID en faveur du Sahel.

4. **Réaffirme** la nécessité d'accorder la priorité à la mise en oeuvre rapide du programme spécial OIC CILSS BID en faveur du Sahel.

5. **Lance un appei** pressant aux Etats membres pour contribuer généreusement et de manière substantielle au financement du programme OCI/CILSS/BID en faveur des populations sahéliennes, afin de manifester concrètement la solidarité des Etats membres de I'OCI avec ces populations, atténuer leurs souffrances et continuer à assurer un développement durable de la région du Sahel.

6. **Note** avec satisfaction la tenue en juin 1998 de la réunion des pays donateurs et des institutions de financement nationales et régionales à l'invitation de l'État du Koweït pour examiner les mécanismes appropriés pour financer le nouveau programme.

7. **Salue** la contribution de 30 millions de dollars consentie par le Koweït, à titre de prêts à des conditions de faveur, et la contribution de 20 millions de dollars U.S offerte par la Banque islamique de développement en faveur du nouveau programme.

8. **Note également** avec appréciation que le Royaume de l'Arabie Saoudite a entamé la mise en œuvre de la troisième phase de son programme de lutte contre la sécheresse et la désertification en faveur des pays du Sahel africain.

9. **Exhorte** les Etats membres à annoncer leurs contributions en faveur du nouveau programme des pays africains du Sahel.

10. **Prie** le Secrétariat général de l'OCl d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

S. Assistance économique en faveur de la République du Mozambique

Note avec satisfaction que les élections Présidentielles et législatives du Mozambique tenues les 1 et 2 décembre 2004, se sont déroulées pacifiquement et d'une manière transparente, ce qui a crée les conditions qui renforcent le processus démocratique et la mise en application des programmes économiques et sociaux.

Apprécie les efforts déployés par le gouvernement du Mozambique dans la mise en place du programme pour éradiquer la pauvreté et assurer le développement économique.

1. **Appelle** la Banque Islamique de Développement, les institutions Islamiques et la Communauté Internationale en général à continuer à accorder leur assistance pour renforcer le développement socio-économique du Mozambique.

2. **Exhorte** les pays développés d'annuler les dettes extérieures du Mozambique à la lumière des efforts actuels de l'éradication de la pauvreté.

3. **Appelle** les Etats membres à poursuivre leur soutien à la mise en oeuvre du programme de reconstruction du Mozambique.

4. **Exprime son appréciation** profonde pour l'assistance accordée par certains Etats membres et institutions affiliées de l'OCI.

5. **Exhorte** la communauté internationale à accorder son assistance en vue de créer des mécanismes nationaux, régionaux, sous-régionaux et internationaux de prévention, d'intervention et de gestion face aux catastrophes naturelles y compris des systèmes de pré alertes.

6. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la mise en oeuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

T. Octroi d'aides économiques en faveur de la République du Soudan

Rappelant les résolutions précédentes de la Conférence Islamique au sommet et des réunions des ministres des affaires étrangères à leurs sessions antérieures au sujet du soutien du Soudan :

1. **Exprime sa profonde inquiétude** vis-à-vis des répercussions de la guerre dévastatrice imposée au Soudan et l'afflux des réfugiés et des déplacés en raison des conflits, des catastrophes naturelles, de la sécheresse, de la désertification et des inondations.

2. **Se félicite** des développements positifs qui ont eu lieu en République du Soudan et .qui ont abouti à la signature en janvier 2005 de l'accord de paix global, de la création d'un gouvernement d'union nationale ainsi qu'à la signature de l'accord de paix d'Abouja pour le Darfour et exhorte les autres factions qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer rapidement ; fait bon accueil de la signature de l'Accord d'Asmara pour mettre fin au problème de l'Est du Soudan et affirme son aide accordée au Soudan pour l'instauration de la paix et la réalisation du développement en faveur de l'unité et de la stabilité au Soudan.

3. **Fait l'éloge** de la Banque Islamique qui a apporté son soutien au programme d'assistance d'urgence, actuellement en application, et **invite** le reste des pays et des institutions à apporter leurs aides urgentes afin de soutenir le programme en vur d'éliminer les effets de guerre, de sécheresse, de désertification, des catastrophes naturelles et leurs impacts sur l'infrastructure physique, sociale et économique.

4. **Prie** le Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique de suivre cette question et d'en faire rapport au COMCEC à sa prochaine session.

U. Projet de Résolution relative à une assistance économique urgente en faveur de Tchad

- considérant la présence massive des réfugiés sur le territoire tchadien d'une pan, et la persistance de la situation des populations tchadiennes déplacées vivant dans des conditions très déplorables d'autre part ;
- tenant compte des principes et des objectifs de la charte de l'OCI et rengagement des Etats membres à consolider la paix et la sécurité internationale :

1. **Invite** les Etats membres, les institutions islamiques et les organisations internationales à apporter d'urgence une assistance financière et économique au Tchad afin de lui permettre d'affronter les multiples problèmes des personnes déplacés et des réfugiés qui sont sur son territoire, et de réaliser des programmes socio-économiques.
2. **Exhorte** les Etals membres, les Institutions Islamiques et les Organisations humanitaires à accorder une assistance conséquente aux populations de l'Est du Tchad.
3. **Prie** le Secrétaire Général d'assurer la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport a la prochaine session du COMCEC.

ANNEXE

10

Original : Anglais

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES EN MATIERE DE FACILITATION DU COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

A. CONTEXTE :

Lors de sa vingt et unième session tenue à Istanbul du 22 au 25 décembre 2005, le Comité Permanent pour la Coopération Economique de l'Organisation de la Conférence Islamique (COMCEC) a décidé que la question du "renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et d'investissement" constituerait le thème de l'échange d'idées qui aura lieu lors de la vingt-deuxième session du COMCEC prévue du 21 au 24 novembre 2006. La Banque Islamique de Développement (BID) a reçu pour mandat de d'organiser, avant la 22è session du COMCEC, un atelier sur le sujet en collaboration avec le Secrétariat Général de l'OCI et de toute autre organisation internationale et de lui communiquer les recommandations de l'atelier.

B. OBJECTIFS :

L'atelier avait pour principaux objectifs de :

1. Susciter une prise de conscience chez les pays membres de l'OCI sur l'importance du renforcement des capacités afin de faciliter le commerce et l'investissement.
2. Offrir l'opportunité aux pays membres de l'OCI participant à l'atelier de partager des expériences et d'en apprendre davantage sur les meilleures pratiques.
3. Evaluer les besoins des pays membres de l'OCI en matière de renforcement des capacités, identifier les domaines importants et discuter des voies et moyens permettant auxdits pays de renforcer leurs capacités.

4. Fournir aux pays membres de l'OCI un ensemble de recommandations relatives aux mesures concrètes à prendre aux plans national et régional et au niveau de l'OCI.

Les représentants des pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) suivants ont assisté à l'atelier:

- Royaume d'Arabie Saoudite
- République de la Turquie
- Malaisie
- République tunisienne
- République Kirghiz
- République populaire du Bangladesh
- République Islamique du Pakistan
- République Arabe d'Egypte
- Emirats Arabes Unis
- République d'Indonésie
- Royaume Jordanien Hachémite
- République du Tadjikistan
- Etat du Kuweit
- République du Kazakhstan
- République d'Azerbaïdjan

Les représentants des institutions suivantes de l'OCI ont assisté à l'atelier et ont présenté des communications sur différents sujets: -

- Le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID)
- L'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) Secrétariat Général
- Le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) Bureau de Coordination
- Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)
- Le Centre de Formation et des Recherches Statistiques, Economiques et Sociales Régionales Islamiques (CFRSESRI)

- La Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI)
- L'Université Islamique de Technologie (UIT)

Les représentants des organisations internationales suivantes ont participé à l'atelier en tant que personnes-ressources: -

- L'Organisation Mondiale des Douanes (OMD)
- La Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE)
- La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)

C. SEANCE D'OUVERTURE:

Après la récitation de versets du Saint coran, M. Homaid Al Outaiby, représentant de OCI, a donné lecture du message adressé aux participants par son Excellence le Professeur Ekmelddin IHSANOGLU, Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique.

Dans son message, son Excellence le Professeur Ekmelddin IHSANOGLU a remercié la BID d'avoir organisé cet important atelier. Il a salué le rôle essentiel joué par le COMCEC dans le renforcement des liens commerciaux et économiques entre les pays membres de l'OCI, ainsi que le rôle essentiel de la BID dans le développement des échanges commerciaux et des projets de cofmancement entre les pays membres. En effet, a-t-il souligné, le commerce représente un des instruments clefs pour la création de relations socioéconomiques solides entre les pays membres et constitue une source importante de développement économique et de transfert des connaissances et de savoir-faire. C'est pourquoi la troisième session extraordinaire du sommet islamique, tenue en décembre 2005 à Makkah Al Moukarramah, a habilité le COMCEC à prendre les mesures nécessaires pour relever le niveau du commerce Intra OCI. L'atelier a donné l'occasion aux Etats membres d'échanger des points de vue et des expériences et d'identifier les meilleures voies permettant de renforcer leurs capacités dans les domaines de la facilitation du commerce et de l'investissement. Son Excellence a également exprimé le souhait que l'atelier formule des recommandations concrètes

pour augmenter le volume des échanges commerciaux et multiplier les possibilités d'investissement entre les pays membres de l'OCI.

Dans son discours inaugural, Son Excellence l'Ambassadeur Dr Assad Orner, représentant permanent de l'Afghanistan auprès des Nations Unies à Genève et d'autres organisation internationales, a souligné le rôle important que remplit le renforcement des capacités dans la production des marchandises et leur écoulement sur le marché. Il est, selon lui, nécessaire d'acquérir la capacité d'échanger des marchandises et des services sur le marché local ou au-delà des frontières. Après avoir souligné les déficiences communes à la plupart des pays membres de l'OCI, il a incité ces derniers à renforcer leurs capacités afin de participer au système du commerce mondial dans le but d'améliorer la compétitivité de leurs économies. Il a ajouté que du fait que le processus de développement devenait de plus en plus orienté vers le savoir, le renforcement des capacités en matière de commerce était nécessaire pour mieux comprendre les problèmes en présence et concevoir des réponses adéquates afin d'acquérir la capacité de participer avec succès au système du commerce mondial. Il a précisé que l'objectif ultime de la réunion était d'aider les pays membres de l'OCI à non seulement promouvoir le commerce entre eux, mais aussi à participer au commerce international afin que tous les pays puissent en tirer profit, indépendamment de leur taille, richesse ou importance politique. Il a enfin déclaré que la mise en œuvre des règles du commerce international a produit et continuera de produire un impact important non seulement sur le processus du développement, mais aussi sur les capacités commerciales des pays membres de l'OCI.

Dans son discours inaugural, Son Excellence Dr Ahmed Mohamed Ali, Président du Groupe de la BID, a salué les participants et souligné que la BID s'acquittait, en organisant cet atelier, d'une tâche qui lui avait été assignée lors de la 2lé session du COMCEC tenue du 22 au 25 novembre 2005 à Istanbul. Il a ensuite dit que la BID était honorée d'accueillir l'événement qui s'inscrivait dans le cadre des efforts de promotion du renforcement des capacités des pays membres de l'OCI dans le domaine de la facilitation du commerce et de l'investissement. Puis il a souligné le rôle de la BID en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités liées aux

questions relatives à l'OMC et ainsi que sa contribution au développement des capacités humaines et institutionnelles des pays membres de l'OCI.

Face à la mondialisation et à la libéralisation du commerce, l'économie mondiale se trouve confrontée à d'importants défis. Les pays en développement, dont les pays membres de l'OCI, doivent améliorer leur compétitivité s'ils souhaitent partager les bénéfices découlant de l'accession à un marché mondial libéralisé et renforcer leur compétitivité au plan mondial. La facilitation du commerce et de l'investissement a permis à nos pays membres de réaliser une croissance économique et de lutter contre la pauvreté. Le renforcement des capacités en matière de commerce et d'investissement, dans les pays membres de l'OCI, en particulier dans les pays les moins avancés, contribuerait de façon significative à la création d'un environnement propice aux Investissements étrangers directs (IED) et au renforcement des capacité de production.

D. ACTES DE L'ATELIER :

L'atelier, qui s'est tenu pendant trois jours, a été présidé, pendant les deux premières journées, par son Excellence Dr Asad Orner, ambassadeur et représentant permanent de l'Afghanistan auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève. Les séances de la dernière journée de l'atelier ont été présidées par Son Excellence Mukhtar Djumaliiev, ambassadeur et représentant permanent de la République Kirghiz auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève.

Ci-dessous, les résumés des communications présentés par les experts et les représentants des institutions de l'OCI :

EXPERTS INTERNATIONAUX

- ***Concept et Nécessité du renforcement des capacités comme instruments pour le développement et la facilitation du commerce et de l'investissement;*** **SE l'ambassadeur Amina Chawahir Mohatnmad, Représentant permanent de l'OMC, République du Kenya**

Au niveau du concept, le document traite d'abord de l'importance de la facilitation du commerce dans le changement de l'environnement du commerce mondial et des défis qui en découlent pour les pays en développement.

L'introduction examine la nécessité de renforcer les capacités pour faciliter le commerce et l'investissement et de la façon dont cela affecte les économies des pays en développement en général et les pays membres de l'OCI en particulier. En termes de limitations, le document souligne que le plus grand handicap est l'incapacité de saisir les opportunités liées à l'ouverture des marchés ainsi que les limites imposées par les dispositions de traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement. Les contraintes rencontrées, qu'il s'agisse de sous développement, d'absence d'infrastructure commerciales ou d'informations, vident de leur sens toutes concessions qui auraient été péniblement négociées. Dans ce contexte, le document indique que le renforcement des capacités doit perçu compris comme un outil de facilitation du commerce et de l'investissement et de promotion du développement.

Le document indique que les pays membres admettent depuis longtemps que la facilitation du commerce est essentielle pour le renforcement de la compétitivité, la promotion du commerce et l'amélioration des bénéfices découlant de la mondialisation. Du point de vue des pays en développement, le fait de s'engager dans un sérieux processus de facilitation du commerce indique au reste du monde leur disponibilité à faire des affaires. Il permet également aux entreprises de ces pays de faire des affaires à l'intérieur et à l'étranger de façon plus efficace et plus transparente, contribuant ainsi à la création de la richesse et à la promotion du développement.

En ce qui concerne les pays en développement, le document indique quelques dimensions choisies en matière de facilitation du commerce et examine la manière dont les efforts multilatéraux, bilatéraux et régionaux pourraient aider à répondre aux exigences de la facilitation du commerce.

La conclusion de la communication souligne les négociations en cours à l'OMC en matière de facilitation du commerce ainsi que les besoins des pays en développement en matière d'assistance technique et de renforcement de capacités.

- ***Le renforcement des capacités comme outil pour améliorer la production; SE* l'ambassadeur Assad Orner, Représentant permanent auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales, Afghanistan.**

Cette communication examine la dimension dite de production en matière de facilitation du commerce et de l'investissement et classe les aspects liés à la production sous forme d'une série de questions.

Le document traite d'abord des questions importantes relatives à la capacité de production et à la façon de créer de nouveaux produits, de nouveaux processus, des pratiques organisationneiles et des opportunités d'apprentissage. Plusieurs aspects de la production font l'objet d'un éclairage dans cette partie du document.

La deuxième question traitée est la capacité technologique. Le document souligne l'importance cruciale de la technologie dans le processus de production. La nécessité d'élargir le concept de la technologie comme moyen de favoriser le développement économique est également souligné.

Le document met enfin l'accent sur la nécessité du renforcement national des capacités dans les pays membres de l'OCI et dresse un inventaire des problèmes qui se posent aux pays membres de l'OCI. Il fournit en outre des suggestions concrètes et

pratiques à l'intention des pays membres de l'OCI visant à améliorer leur capacité productive et à faciliter le commerce.

- ***Dimensions internationales du renforcement des capacités et besoins en infrastructure pour la facilitation du commerce et de l'investissement; M.*** **Khalil Hamdani, Responsable, Service Investissement,Technologie et Développement Entreprise, CNUCED.**

La communication souligne la nécessité de développer des cadres institutionnels et infrastructurels dans les pays en développement afin de renforcer la compétitivité de leurs structure de production et système d'investissement.

La première partie du document examine le détail des questions liées aux contraintes de capacité et suggère les voies et moyens d'y remédier.

La dernière partie de la communication traite en détail du cadre de la politique d'investissement, notamment les questions se rapportant aux garanties et à l'encouragement des investissements, les tendances internationales en matière de IED la promotion de ces derniers. Le document fournit ensuite des conseils relatifs aux secteurs potentiels des IED et illustre les avantages de l'investissement dans l'infrastructure.

La communication donne un aperçu sur la relatior entre la politique industrielle et la manière de l'utiliser pour attirer les investis ;ements, et met l'accent sur l'importance de la coopération régionale comme stratégie permettant de renforcer la compétitivité sur le marché mondial.

Enfin, le document examine le rôle des flux technologiques et de l'assistance internationale en faveur des pays en développement à travers les programmes de outien des donateurs dans différentes domaines du développement institutionnel et infrastructurel.

- ***Aspects financiers du renforcement des capacités; M.*** **Mika Vepsalainen, Secrétaire auprès des NU/CFCAE, NUCEE.**

Le document étudie certains effets importants de la facilitation du commerce sur le flux du commerce, le revenu du gouvernement et l'investissement étranger direct. L'accent est mis sur les aspects financiers de la facilitation du commerce

Le document commence par identifier les questions et les gains résultant de la facilitation du commerce. Il indique en détail les gains des gouvernements et du secteur privé à travers l'amélioration de l'efficacité, l'automatisation et l'adoption de procédures douanières efficaces, harmonisées et simplifiées.

L'analyse souligne un certain nombre de données empiriques ainsi que des expériences de pays choisis. Elle identifie les sources de financement de la facilitation du commerce perçue comme une manière d'épargner des ressources à travers la réduction du coût de transaction.

Expliquant enfin comment les coûts supplémentaires deviennent des obstacles pour le commerce, l'auteur estime que l'affectation de l'élément épargne à la logistique érode la compétitivité. La dernière partie du document comprend quelques recommandations pratiques relatives à l'amélioration de la facilitation du commerce.

- *Les* ***Ressources humaines comme pilier de renforcement des capacités,*** **M. Yoshiro Baba, Responsable technique, Service Renforcement des Capacités, Organisation Mondiale des Douanes.**

L'auteur discute et explique en détail les efforts de l'Organisation Mondiale des Douanes en matière de développement des ressources humaines pour la facilitation du commerce. Il donne un aperçu des instruments mis au point par l'OMD en collaboration avec ses membres en vue d'un dédouanement plus facile et plus rapide.

L'auteur souligne par ailleurs les questions d'intégrité et examine en profondeur les mesures visant à éradiquer la corruption à travers des instruments internationaux. De même qu'il examine en détail la question de la stratégie des ressources humaines, en général, et les efforts déployés par l'OMD, en particulier, pour faire du renforcement des ressources humaines un outil de facilitation du commerce.

L'auteur se penche également sur la formation qui, précise-t-il, fait partie des efforts de l'OMD en matière de développement et de mise à jour des normes et des outils de renforcement des capacités. Il indique la méthodologie mise au point par l'OMD en vue de l'élaboration des programmes de formation relatifs aux douanes.

Le document suggère enfin quelques thèmes de discussion et une nouvelle approche au renforcement des capacités comme un outil de facilitation du commerce.

- ***Sources du renforcement des capacités: niveaux national, régional, international et inter agences;*** **M. Mika Vepsalainen.**

Le document examine les sources de renforcement des capacités aux niveaux national, régional, international et inter agences. Il examine en détail les sources auprès desquelles les gouvernements nationaux pourraient obtenir un soutien pour leurs programmes de renforcement des capacités ayant pour objectif de faciliter le commerce.

Le document offre des conseils et identifie certaines initiatives internationales et régionales tels les programmes de soutien sur le terrain.... Les programmes de facilitation du commerce impliquent une multitude d'agences gouvernementales, ce qui complique les éléments de ces programmes, en particulier l'intégration des mécanismes inter agences permettant d'assurer la mise en œuvre réussie desdits programmes. Le document donne un aperçu de ces contraintes et des différentes tentatives nationales, régionales et internationales visant à résoudre ces questions. Le document donne enfin différents exemples de projets internationaux, régionaux et nationaux en cours visant à faciliter le commerce.

Dans la dernière partie du document, l'auteur identifie différents problèmes liés aux programmes nationaux de renforcement des capacités et formule des recommandations pratiques quant à la manière d'approcher le problème du renforcement des capacités comme un outil de facilitation du commerce, et met en exergue les programmes de soutien et les activités en cours de l'UNECE à cet égard.

INSTITUTIONS DE L'OCI

- **Société Islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation - Membre du Groupe de la Banque Islamique de Développement (SIACE) (Mr. Sadık Raza Muhammed)**

Le représentant de la SIACE, quand il a fait son exposé sur le Programme de l'Assistance Technique pour la Promotion de l'Investissement (PIPAT), a informé les participants que ce programme est une initiative du Groupe de la Banque Islamique de Développement, en vue d'encourager et soutenir l'effort de développement de ses 56 pays membres à travers un programme intégré de la promotion de l'investissement étranger et d'Assistance Technique. Conformément à la grande importance placée par la BID sur le développement du secteur privé, le principal objectif du programme est d'améliorer l'afflux de l'Investissement Extérieur Direct (FDI) aux pays membres. Ceci sera atteint à travers les programmes quant à l'amélioration du climat de l'investissement au niveau des pays membres, permettant les afflux d'informations supplémentaires sur l'opportunité de l'investissement dans les pays membres comme le renforcement de capacité des agences de promotion de l'investissement et les départements de gouvernements concernés. Le programme PIPAT comprend les études de faisabilité de fonds sur le potentiel de l'investissement des secteurs spécifiques des pays membres, la préparation des documents bancables du projet pour des secteurs viables, les conférences sur le renforcement des capacités pour les Systèmes & Activités des Procédés et Activités Industriels (IPAS) comme le développement d'un site web inter actif contenant la mise à jour des informations sur les opportunités d'investissement dans les pays membres.

Dans des partenariats stratégiques avec des organisations comme l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissement (MIGA), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (UNIDO) et l'Agence des Associations Internationales de la Promotion des Investissements (WAIPA), le programme identifiera les besoins spécifiques de chaque pays membre dans le but d'améliorer et fortifier l'investissement direct étranger dans les pays membres.

La BID a une connaissance assez riche sur les défits de développement pour ses 56 pays membres. Le Groupe BID offre un certain nombre de services sur plusieurs stades du procédé de l'investissement, au fonds (ICD et Opérations de la Banque), à l'assurance (ICIEC), à l'évaluation de l'impact du développement. La PIPAT souhaite combiner cette expertise avec celle de nos partenaires internationaux en vue de pourvoir un conseil d'une manière constructive et une assistance pour les besoins spécifiques de chaque pays membre.

- **Département du Financement et de la Promotion du Commerce (DFPC), Groupe de la BID (Mr. Nik Nagib Husain)**

La BID s'est montrée active dans la promotion des flux du commerce entre les pays membres, à travers un certain nombre de programmes de financement et de promotion du commerce. Les facilités de la BID pour le financement du commerce s'appuient sur des modes de financement conformes à la Charia, tels la Mourabaha et la Vente à tempérament. Ces facilités sont destinées au financement des transactions à l'étranger, avec une priorité accordée au financement du commerce entre les pays membres de la BID. La BID peut financer les besoins d'importation de toutes les entités économiques dans ses pays membres, y compris les gouvernements, les entreprises publiques, les grandes sociétés privées et les petites et moyennes entreprises. Pour les moyennes entreprises, un mécanisme est prévu à cet effet à travers les lignes de financement accordées aux banques locales.

Les principaux programmes de financement du commerce utilisés par la BID sont les Opérations de financement de l'importation (OFI), le Programme de financement des exportations (SFE), le Programme de la BADEA pour le financement des exportations

(SFEB) et le Programme de coopération et de promotion du commerce (PCPC). Les premiers trois programmes sont liés au financement du commerce, tandis que le dernier est lié à la promotion du commerce. La nouvelle entité du commerce appelée la Société Islamique Internationale pour le Financement du Commerce (SIIFC), créée en mai 2006 lors de la réunion du Conseil des Gouverneurs au Koweït, sous la tutelle du Groupe de la BID, s'occupera bientôt de toutes les activités liées au commerce au sein de la BID.

Le montant total approuvé par la BID, depuis sa création et jusqu'à la fin de 1426H, s'élève à 24,4 milliards SEU, comprenant 19,2 milliards $EU au titre des OFI; 1,4 milliards $EU pour le SFE et la SFEB; et 3,8 milliards SEU pour d'autres guichets. Soixante-quinze pour cent du total approuvé l'a été pour le financement du commerce intracommunautaire.

Pour réaliser l'objectif stratégique d'augmenter le niveau du commerce intracommunautaire, la BID offre des encouragements sous forme de délais de remboursement prolongés pour les importations des pays membres. Autrement, le programme de financement du commerce ci-dessus a également servi à faciliter le flux de commerce en visant les objectifs suivants: conférer une valeur ajoutée aux lettres de crédit des pays membres de la Banque, réduire les coûts de transaction, réseau des banques correspondantes, connaissance du marché, financement structuré du commerce et mobilisation de fonds.

La Banque reconnaît toutefois que le montant fourni et celui à fournir à l'avenir ne pourront pas satisfaire l'ensemble des besoins des entités d'importation dans les pays membres. L'approbation moyenne de 1,7 milliards $EU au cours des cinq dernières années ne représente qu'une petite portion du volume total annuel du commerce des pays de l'OCI/BID, estimé à 1 500 milliards $EU. Cela signifie que l'amélioration des flux du commerce entre les pays membres n'est pas uniquement du ressort de la BID. Celle-ci joue un rôle catalyseur dans le développement du commerce intracommunautaire. Les pays membres, par exemple, devront améliorer leurs capacités, en particulier leur capacité d'exportation. Par ailleurs, pour relever le niveau

du commerce intracommunautaire, les pays membres doivent également résoudre la question des barrières tarifaires et non tarifaires.

La BID ne prétend pas être capable de résoudre tous les problèmes liés au commerce intracommunautaire ou de financer toutes les transactions. Cependant, sa position d'institution de développement appartenant à 55 pays membres de l'OCI lui permet de jouer un rôle prépondérant en tant que bailleur et mobilisateur de fonds. Toutefois, l'accroissement du commerce intracommunautaire ne sera possible que si les pays membres eux-mêmes déploient des efforts pour promouvoir le commerce entre eux.

- **Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC), Bureau de la Coordination (Mr. Metin Gençkol)**

Le représentant du COMCEC a souligné le caractère crucial du renforcement des capacités pour le commerce et l'investissement, notamment en ce qui concerne la coopération économique entre les pays membres de l'OCI. La plupart des pays membres de l'OCI sont soit des pays en développement soit des pays les moins avancés, avec une faible capacité de facilitation du commerce et de l'investissement.

Le fait est que les pays membres de l'OCI doivent impérativement faciliter le commerce et l'investissement entre eux car les niveaux actuels des échanges commerciaux intra sont loin des niveaux de coopération souhaités. La coopération dans ce domaine nécessite le une plus grande prise de conscience par les pays membres. L'augmentation du commerce et de l'investissement intra, aux plans tant bilatéral que multilatéral, pourrait conduire au développement économique, qui, en retour, renforcerait leur compétitivité.

En outre, il y a lieu de renforcer l'engagement politique des pays membres de l'OCI afin de concevoir des politiques communes de facilitation du commerce et de l'investissement. Ces conditions représentent, selon le représentant du COMCEC, un préalable à la facilitation du commerce et de l'investissement.

Il a ensuite proposé que le COMCEC accorde plus d'importance à la facilitation du commerce et de l'investissement dans ses programmes de renforcement des capacités. Le sujet de la réduction de la pauvreté dans les pays de l'OCI les moins avancés est à l'ordre du jour des différents sommets islamiques et conférences des ministres des Affaires étrangères qui visent toutes l'éradication de la pauvreté d'ici à la fin de la prochaine décennie.

- **Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) (Mr. Amadou Cire Sali)**

Le représentant du CIDC a indiqué que la simplification et l'harmonisation des procédures du commerce mondial "couvrant les activités, pratiques et formalités associées à la collecte, présentation, communication et traitement des données nécessaires à la circulation des marchandises dans le commerce mondial" constituaient des conditions préalables à la facilitation du commerce. Il a signalé que les discussions du Cycle de Doha sur la facilitation du commerce couvraient le libre transit, les frais et les formalités liés à l'importation et à l'exportation et la transparence des règles du commerce, essentiellement liés aux formalités aux frontières, sans oublier les formalités de transport. Il est allé jusqu'à dire que l'augmentation régulière des volumes du commerce et la complexité accrue de ces dernières années ont sensiblement changé l'environnement opérationnel de la communauté internationale du commerce. Il a également mis l'accent sur l'impact négatif de procédures aux frontières inefficaces sur le gouvernement, les affaires et finalement sur les clients et l'économie dans son ensemble. Les gouvernements doivent faire face à la contrebande, à la fraude et à des problèmes de sécurité nationale qui ont vidé les caisses de l'Etat, alors que les affaires ont pâti de la lenteur et de l'irrégularité de la livraison des marchandises, du coût élevé des formalités douanières, voire de transactions perdues. Ces coûts augmentent le coût des marchandises pour le consommateur. Ces coûts "cachés" du commerce sont très élevés - atteignant 15% de la valeur des marchandises commercialisées dans certains cas - comme certaines études l'ont démontré dans beaucoup de pays. Les bénéfices résultant de procédures douanières plus efficaces pourraient égaler ceux résultant de la réduction des tarifs. Ceci est un problème pour toutes les nations impliquées dans le commerce : trouver un moyen de rendre le

processus de commerce plus simple et plus facile - facilitation du commerce - était un élément clef à l'ordre du jour du Cycle de Doha et des négociations commerciales multilatérales de l'OMC. La facilitation du commerce est particulièrement importante pour les pays membres de l'OCI. Selon des études récentes, des procédures commerciales plus efficaces entraînent des gains plus substantiels, bien que leur réalisation soit moins aisée pour ces économies que pour le monde développé. Même des réductions modestes des coûts de transaction pourraient produire un impact positif aussi bien pour le commerce des pays développés que pour celui du monde en développement.

- **Centre de Recherche et de Formation Statistiques, Economiques et Sociales pour les pays musulmans (CRFSESPM) (Mr. Nabil Dabour)**

Outre sa vaste dispersion géographique, le groupe des pays de l'OCI est très diversifié en termes de population, structures économiques, systèmes politiques, développement économique, ressources naturelles, relations internationales et priorités de développement.

Une telle situation a un effet significatif sur les différents efforts de coopération économique dans le cadre de l'OCI où de modestes progrès et des résultats tangibles ont pu être enregistrés, notamment dans le domaine du commerce et de l'investissement intra OCI.

Dans ce contexte, hormis les problèmes structurels de production, de nombreux pays de l'OCI, notamment les pays les moins avancés, se sont confrontés à de sérieuses contraintes institutionnelles, technologiques et de ressources humaines. L'absence d'infrastructures adéquates de commerce et d'investissement, tels des réseaux bien développés de transport, de télécommunications et d'informations, continuent à entraver les flux de commerce et d'investissement entre ces pays et entre eux et le reste du monde.

Ces questions et d'autres problèmes connexes ne pourront être résolus sans le déploiement d'importants efforts visant à améliorer le renforcement des capacités pour le développement économique, en général, et pour la promotion du commerce et de l'investissement, en particulier.

Le document tente d'évaluer la récente performance du commerce et de l'investissement dans les pays de l'OCI en mettant l'accent sur les obstacles majeurs qui continuent d'entraver leurs efforts visant à augmenter les niveaux du commerce et d'investissement aux niveaux national et de celui de l'OCI. L'accent est mis en particulier sur le rôle du renforcement des capacités dans la promotion du commerce et de l'investissement dans ces pays.

La deuxième partie de la communication fournit le profil récent du commerce dans les pays membres de l'OCI. Après avoir passé en revue la structure d'ensemble de la production et du commerce, l'auteur y analyse la performance et l'orientation du commerce dans ces pays, avec un accent particulier mis sur le commerce intra OCI.

La troisième partie de la communication présente le profil récent des investissements à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur des pays OCI. Elle examine l'état actuel des investissements intra OCI en termes de flux de l'IED à l'intérieur et à l'extérieur des pays membres ainsi que leurs performances et potentiels dans ce domaine.

La quatrième partie de la communication jette un éclairage sur les activités de coopération OCI dans son ensemble et met l'accent sur les obstacles qui l'entravent ainsi que sur le rôle du renforcement des capacités dans la promotion du commerce et de l'investissement intra OCI. Enfin, la cinquième partie contient quelques remarques en guise de conclusion et formule un ensemble de recommandations sur le sujet.

- **Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI) (Mr. Syed Azhar Ibn Hassan)**

Dans son exposé, le représentant de la CICI a souligné l'importance du commerce comme outil pour le développement économique. Le commerce représente actuellement 30% du PIB et devrait atteindre 50% en 2020. Le processus de facilitation du commerce a été bénéfique dans tous les types d'environnements et pourrait, comme l'ont démontré les expériences des pays développés, épargner des milliards de dollars aussi bien au secteur privé qu'au secteur public.

Pour l'heure, les pays de l'OCI sont confronté à beaucoup de défis commerciaux dont :

a. **Le financement du commerce** vient en tête de liste, parce que le commerce ne peut pas avoir lieu sans financement suffisant. Il est donc recommandé que la facilitation du commerce soit soutenue par le développement des règlements de financement du commerce, et que les institutions augmentent la disponibilité de leurs instruments de financement du commerce, y compris les systèmes de crédit documentaire et de paiement électronique et les garanties d'assurance des crédits à l'exportation.

b. **La liberté de mouvement** des hommes des affaires dans les pays islamiques devra être facilité par la délivrance de visas multiples qu'ils puissent voyager facilement d'un pays à l'autre.

En mettant en œuvre tout système, on doit reconnaître qu'il y a toujours un coût lié au changement du statu quo. Ce coût est à la charge aussi bien du gouvernement, du bailleur de fonds que des entreprises. Il est donc important d'inclure la communauté d'affaires en amont dans le processus de facilitation du commerce afin de lui donner une légitimité et de permettre son appropriation pour une facilité et une efficacité accrues.

Par ailleurs, des approches régionales et des partenariats stratégiques sont nécessaires pour compléter les mesures nationales. Une approche régionale pourrait être un moyen efficace de coordonner les actions, définir les priorités, évaluer le

progrès, mobiliser des ressources, affecter des fonds et contrôler les niveaux de contribution afin de résoudre les problèmes.

Pour attirer des investissements étrangers, devenus synonyme d'emploi, de transfert de technologie et de croissance d'exportations, les pays Islamiques ont dû libéraliser leurs règlements d'investissements et faire les pas nécessaires pour faciliter le commerce. Cela devrait ouvrir leurs économies et fournir l'occasion au secteur privé d'augmenter ses investissements.

Il y a lieu d'adopter une approche intégrée et à long terme et de prendre des actions, à moyen terme, selon un ordre de priorité et de manière rationnelle.

- **Université Islamique de Technologie (UIT) (Dr. A.B.M. Zohrul Kabir)**

Dans son exposé, le représentant de l'UIT a signalé que le commerce et l'investissement étaient les principaux mécanismes à travers lesquels les forces du marché international, tels la compétition, le développement des ressources humaines, le transfert de technologie et l'innovation technologique, ont généré la croissance dans les pays en développement et les pays développés. L'expansion du commerce est particulièrement importante pour des pays où la demande locale est trop faible pour soutenir l'expansion rapide de la production, de l'emploi et des revenus. La participation au système du commerce mondial fondée sur des règles comporte des avantages complémentaires comme la stabilité sociale (facteur de prévention de conflits), la bonne gouvernance, les réformes juridiques et institutionnelles, créant ainsi un environnement favorable à la mobilisation de financements privés et à la croissance économique. La communication analyse en outre les obstacles internes auxquels sont confrontés les pays en développement et qui découlent principalement de ce qui suit :

- Incapacité des gouvernements de participer au système international pour négocier un meilleur traitement;

- Incapacité des Gouvernements de formuler et de mettre en œuvre des politiques nationales appropriées permettant de susciter un environnement économique favorable à l'investissement, à la production et au commerce;
- Incapacité des sociétés de produire et de vendre des marchandises de qualité internationale et des services et accès limité à l'information et aux services à même de les rendre plus compétitives.

Ces limitations devraient être au centre des efforts de renforcement de capacités. L'aide technique et financière en provenance de pays donateur, pourrait, au besoin, être envisagée pour enlever les obstacles.

Il est inconcevable de développer la capacité pour le commerce et l'investissement sans accorder une attention appropriée au développement des ressources humaines. Le succès des efforts de renforcement des capacités dépend de la qualité des personnes impliquées dans ces efforts.

La formation d'un personnel polyvalent est une tâche lourde qui requiert la participation de tous. Les pays membres de l'OCI devraient explorer ce genre de sources de financement novatrices pour financer des projets d'infrastructure et de renforcement de capacités dans les pays membres.

E. RECOMMANDATIONS :

Les participants à l'atelier ont tiré les conclusions suivantes :

a. Recommandations de politique :

1. Le succès des initiatives de renforcement des capacités exige une volonté et un engagement politiques soutenus au plus haut niveau.

2. Les initiatives de facilitation du commerce (FC) doivent être compatibles avec d'autres objectifs sociaux et économiques de la politique nationale.

3. Les initiatives de la FC doivent être complétées par une approche holistique comprenant la gestion et le développement des ressources humaines (GRH et DRH).

b. Renforcement de la capacité de production :

4. Les politiques qui visent le renforcement de la compétitivité des capacités nationales de production devraient être multidimensionnelles et concentrées à la fois sur le niveau de l'entreprise (optimisation des ressources, orientation de la croissance, efficacité organisationnelle et intrants technologiques) et sur le niveau du marché (type et taille des marchés régionaux, augmentation de la capacité d'exportation). Le rôle du gouvernement, à travers la mise en oeuvre de politiques cohérentes, la création d'un environnement propice à l'exportation, l'identification des segments de marché, la création de partenariats public privé et de marchés publics (un outil important pour stimuler la production) doit également être souligné.

5. Pour augmenter la capacité de production, les petites et moyennes entreprises (PME) devraient être reconnues comme étant le lieu principal des activités de production et devraient remplir le rôle principal dans l'exploitation de nouvelles opportunités d'exportation.

6. Pour augmenter la capacité de production, un cadre politique cohérent (impôts, libéralisation, zones de libre échange et accords commerciaux régionaux) devront être mis en place. Le cadre devrait être souple en matière de temps d'ajustement, projets d'importation et d'exportation, centres de formation et de centres de mise à jour technologique et d'évaluation des laboratoires.

7. Pour renforcer la capacité de fourniture, il y a lieu de soutenir les associations professionnelles, simplifier la création d'entreprise (Licences), mettre en application des codes juridiques et créer des centres d'arbitrage. D'autres mesures importantes incluent la modernisation des douanes, l'utilisation des TIC et du commerce électronique et le développement des services d'assurance.

8. Les mesures visant l'augmentation de la capacité de production dans les pays en développement sans littoral (PDSL) devraient tenir compte des coûts accrus d'échange de marchandises et de services.

9. Pour une efficacité accrue des programmes internationaux de soutien visant à renforcer la capacité de production, il convient de tenir compte de ce qui suit :

a. Stratégies nationales complètes de renforcement des capacités, avec des programmes correspondants de soutien de la part des donateurs.

b. Consortium de partenaires en vue du financement du développement des TIC.

c. Fonds d'entreprises pour soutenir les initiatives du secteur privé qui contribuent à la PME et au développement de l'esprit d'entreprise.

d. Développement des Centres d'excellence en Science et Technologie

e. Financement des programmes d'éducation et de santé.

f. Aide au commerce.

c. Développement des institutions et de l'infrastructure :

10. Définir et identifier, au niveau national, des objectifs et des besoins clairs de renforcement des capacités. Ce travail serait utile à la communauté des donateurs internationaux et aux investisseurs potentiels, étrangers et locaux, pour qu'ils puissent apporter leur soutien plus facilement.

11. Le renforcement des capacités de facilitation du commerce et de l'investissement exige la participation active des représentants de tous les partenaires, y compris les entreprises commerciales, les organismes gouvernementaux et les universités, afin d'assurer la coopération et la concordance entre eux [consortium de partenaires].

12. Les pays membres de l'OCI ayant différents niveaux de possibilités et de ressources, le soutien sera varié et adapté. Les projets de renforcement des capacités doivent être conçus en fonction des besoins spécifiques des pays. L'adoption d'une seule solution pour toutes les situations est fortement déconseillée.

13. Une approche complète de renforcement des capacités des pays de l'OCI est la seule manière de relever le niveau de participation au commerce international. Des ressources adéquates devraient donc être affectées à l'infrastructure, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé.

14. Le renforcement des capacités doit non seulement se concentrer sur des questions liées à l'accès au marché (infrastructure physique) et sur l'amélioration des politiques commerciales, mais aussi accorder une attention particulière au renforcement de la capacité de production et à la conformité des produits aux exigences des marchés internationaux à travers le respect des normes internationales et de directives appropriées.

15. Au niveau politique vertical, les mesures de renforcement des capacités doivent viser des industries individuelles, un groupe d'industries ou de sociétés afin de renforcer leur compétitivité.

16. La coopération en matière de transport multimodal, de commerce et de transit peut produire des avantages importants pour tous les pays de la région et également contribuer à l'instauration de la confiance dans la région.

17. Les pays membres de l'OCI doivent traiter la question des barrières tarifaires et non tarifaires en accédant à l'Accord cadre sur le régime préférentiel commercial entre les pays membres de l'OCI (RPC-OCI) et le protocole relatif à l'arrangement préférentiel des tarifs du RPC-OCI (PRAPT).

18. Pour participer pleinement au commerce international et saisir les opportunités commerciales suscitées par un environnement commercial libéralisé, les pays de l'OCI doivent développer leur compétitivité à travers la mise en place des réformes législatives nécessaires, la création de nouvelles structures administratives, la mise en place d'organismes de normalisation et le relèvement des compétences et du niveau de connaissances des responsables douaniers et commerciaux, des hommes d'affaires, des PME, etc.

d. Gestion et développement des ressources humaines :

19. Le diagnostic précis des besoins en renforcement des capacités et l'élaboration de réponses spécifiques aux pays aideraient considérablement à l'affectation de ressources humaines et financières adaptées aux initiatives de renforcement des capacités.

20. Chercher l'assistance technique requise pour le renforcement des capacités aux niveaux international, de l'OCI, régional et national, en coopération avec les organismes internationaux et régionaux appropriés.

21. La libre circulation des hommes d'affaires dans les pays islamiques peut être facilitée par la délivrance de visas multiples, de sorte que hommes d'affaires et experts techniques puissent voyager facilement d'un pays à l'autre.

22. Les pays membres de l'OCI sont invités à dynamiser leurs liens de coopération et de coordination avec les organismes internationaux et la communauté des donateurs, particulièrement en matière de développement des ressources humaines.

e. Création d'un environnement propice à l'IED :

23. Le COMCEC reconnaît l'importance d'un climat favorable à l'investissement. Des efforts doivent être entrepris par les institutions appropriées de l'OCI pour signaler à la communauté internationale et aux investisseurs étrangers l'existence d'un climat favorisant l'investissement dans les pays membres de l'OCI.

24. Au niveau politique, il y a lieu d'intégrer les politiques pour le financement, l'éducation, la santé, la technologie, la concurrence, l'environnement, l'emploi et l'esprit d'entreprise. Ceci exige un effort de coordination ainsi que la participation de tous les partenaires à la conception et à la mise en oeuvre desdites politiques.

25. La politique industrielle devrait s'appuyer le cas échéant sur les zones économiques. De même qu'il convient de mettre en place une approche systématique de promotion des secteurs pour attirer l'investissement.

26. L'IED ne peut agir comme catalyseur pour l'expansion des exportations que si les capacités des producteurs locaux sont simultanément relevées. Pour ce faire, il convient de :

a. Favoriser la compétitivité des sociétés locales, en particulier les PME
b. Encourager l'instauration de liens plus étroits entre les sociétés et les universités et les établissements de recherche

c. Améliorer la formation, l'éducation technique et le développement des ressources humaines

27. Le financement du commerce est extrêmement crucial pour la facilitation du commerce, parce que ce dernier ne peut avoir lieu sans financement proportionné. Par conséquent, il est recommandé que la facilitation du commerce soit étayée par la mise au point d'une réglementation du financement du commerce et par la disponibilité des instruments de financement, y compris les systèmes de crédits documentaires, de paiement électronique et de garantie et d'assurance des crédits à l'exportation.

28. Les pays membres de l'OCI doivent prendre les mesures nécessaires pour renforcer la capacité et l'efficacité des marchés boursiers et les ouvrir aux investisseurs étrangers à travers la réduction, au minimum, des coûts de transaction, les listes de qualité, la mise en place de cadres de normalisation et de contrôle efficaces et un niveau acceptable de transparence et de normes de divulgation.

29. Les pays membres de l'OCI devraient étudier les opportunités d'investissement au sein de la communauté de l'OCI, en particulier dans les pays les moins avancés.

30. Il appartient à la CICI d'aider à identifier les entraves à la facilitation des échanges et de l'investissement.

Recommandations générales :

31. Les pays de l'OCI devraient contribuer au débat sur « l'Aide au Commerce » au sein de l'OMC en identifiant leurs besoins prioritaires et en soumettant des propositions.

32. Les pays membres de l'OCI devraient, autant que possible, prendre des positions communes au cours des négociations relatives aux IED et promouvoir une coopération et une coordination plus étroites à travers le recours à l'expertise disponible dans des pays membres les plus avancés de l'OCI.

33. Le COMCEC devrait envisager des mesures en matière de formation et d'activités de sensibilisation à la facilitation du commerce en coopération avec les organismes concernés (CEFACT, OMC, WCO, UNCTAD, OCDE, etc.).

34. Le COMCEC est invité à envisager la création d'un "groupe de travail" pour surveiller la mise en œuvre des recommandations émanant de l'atelier sur le "renforcement des capacités pour la facilitation du commerce et de l'investissement", Djeddah, 26-28 juin 2006.

35. Le COMCEC devrait inviter les Etats membres de l'OCI à adhérer aux conventions internationales sur la facilitation du transport et du commerce, particulièrement celles conclues sous les auspices du CNUCED, NU-CFCAE, OMD, OMI, OMAC et CNUDCI

ANNEXE

11

Original : Anglais

RAPPORT DU 9EME COMITE
DE SESSION DU COMCEC
(Istanbul, 20 Novembre 2006)

1. Le 9éme Comité de session du COMCEC a été tenu le 20 novembre 2006, avant la 22éme session du COMCEC (21-24 novembre 2006).
2. La réunion a été présidée par M. Ferruh TIĞLI, Chef par intérim du Bureau de Coordination du COMCEC.
3. Outre le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC), ont assisté à la réunion les institutions suivantes :
   - Le Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation (CRSESFPI).
   - Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC).
   - La Banque Islamique de Développement (BID).
   - La Chambre Islamique du Commerce et d'Industrie (CICI)

   Certaines des institutions turques initiatrices des projets ont également assisté à la réunion, au début de laquelle, le Secrétariat Général de l'OCI a informé le Comité des derniers développements sur la tenue la 3éme RGE, sur la question du coton et sur la tenue de la 3éme RGE sur le tourisme qui se tiendra en Turquie en 2007. Par la suite, le Plan d'Action 2007-2011 de la Stratégie du Développement de la Coopération parmi les pays producteurs du coton a été circulé.
4. La réunion a adopté pour examen les points suivants de l'ordre du jour :
   a) Examen des projets de coopération proposés par le COMCEC.
   b) Examen de la mise en application du Programme d'Action décennal de l'OCI adopté par la 3éme session extraordinaire de l'OCI tenue les 7 et 8 décembre 2005.
   c) Questions Diverses.

Au titre du point 1 de Tordre du jour:

5. Le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC) a fait une présentation sur la dernière évolution des propositions des projets. Ensuite, les initiateurs et les coordinateurs des propositions des projets ont discuté les derniers développements de leurs projets.

6. Le Comité a pris les décisions suivantes à l'égard des projets ci-dessous.

Pour le projet intitulé "Coopération technique entre les Bureaux des Brevets des Etats Membres de l'OCI", le Comité s'est félicité de la signature du mémorandum d'entente entre le CIDC et le Bureau des Brevets de la République de Turquie et a pris note de la troisième session du Projet du Comité qui a été tenue à Genève le 27 septembre 2003 parallèlement à l'Assemblée Générale de l'Organisation Mondiale de la propriété intellectuelle OMPI. Le Comité s'est également félicité du fait que la Conférence avait entamé la mise en oeuvre du projet. Il est à noter que la Conférence groupant les Bureaux des Brevets des Etats Membres de l'OCI se tiendra à Ankara, Turquie, du 14 au 16 décembre 2006. Le Bureau des Brevets a indiqué que 25 Etats Membres ainsi que l'OMPI participeraient à ladite conférence. Le Comité a appelé tous les Etats Membres à participer activement à cet événement. Afin d'assurer une mise en œuvre rapide du Projet, le coordinateur (CIDC) et l'initiateur du projet sont priés de coopérer avec la BID qui porte un intérêt important à sa participation au cofinancement du Projet.

- Pour le projet intitulé « Réseau des incubateurs entre les Etats membres de l'OCI », le comité a été informé par la CICI et par l'Organisation du développement de petites et moyennes industries (KOGSEB) des changements qu'ils ont introduits au projet afin qu'il s'aligne à l'état actuel des incubateurs dans les pays membres. Le comité a été également informé du changement de l'intitulé du projet pour devenir « Formation en matière de gestion des incubateurs » entre les Etats membres de l'OCI. Par ailleurs, des contacts ont été effectués entre les parties intéressées de certains pays membres et une réunion du comité du projet est prévue en décembre 2006 ou janvier 2007. Le comité a **exhorté** la CICI et la KOSGEB d'achever le

document du projet et les a **invitées** à faire circuler la proposition du projet aux Etats membres, à la BID et à toute autre institution financière intéressée. Le comité a également appelé la CICI et la KOSGEB à trouver les moyens de parvenir aux milieux intéressés de ces pays disposants de capacité dans ce domaine, dans le plus bref délai, et faire rapport de leur développement au BCC.

- Pour le projet intitulé « Coopération dans le domaine du développement technique : les lignes aériennes régionales pour les avions à turbines » proposé par l'industrie aérospatiale TUSAS de Turquie (TAI), le Bureau de Coordination du COMCEC a informé le comité de l'envoi du document du projet en détail, par la TAI à la BID afin de solliciter son soutien. La BID, après une étude du projet, financera certains aspects du projet sous quelques conditions. Bien plus, suite à la demande au 8éme comité de session, la proposition du projet a été traduite en arabe et envoyée au Secrétariat Général afin de la faire circuler aux Etats membres intéressés. Toutefois, aucun Etat membre n'a manifesté son intérêt. Le comité a souhaité que, lors de la 23éme session du COMCEC en 2007, certains Etats membres exprimeraient un intérêt à ce projet. Si aucun pays ne déclare son intérêt, le comité de session envisagera l'annulation du projet.

  Pour le projet intitulé « Application du système réduit basé sur les cartographies pour faire le suivi des changements naturels et anthropogéniques sur les côtes des pays membres de l'OCI », l'initiateur du projet et le Conseil de Recherches Techniques et Scientifiques de Turquie (TUBATIK) ont informé le comité d'avoir contacté l'UIT, préparé le plan d'action et approuvé le budget du projet. L'UIT, en sa qualité de coordinateur du projet, enverrait l'ensemble des documents à la BID qui a déjà exprimé son intérêt à initier ce projet.

- Pour le projet intitulé « Les marchés mondiaux de l'or et les possibilités de coopération entre les Pays Islamiques », le Comité a été informé par le CRSESFPI, en tant que coordinateur du projet, que la proposition du projet a été communiqué à tous les Etats Membres. Le comité a noté que « Istanbul Gold Exchange » (propriétaire du projet) avait déjà préparé un plan d'action visant à se concentrer sur les Etats Membres qui possèdent un marché d'or, afin d'attirer leur intérêt pout

le projet. Le comité **a chargé** les Etats Membres de prendre part dans le projet pour le réaliser et **a demandé également** au CRSESFPI de déterminer les milieux intéressés dans ces pays qui possèdent de potentialités sur le marché d'or et de rapporter les évolutions au BCC

Pour le projet intitulé «L'établissement des compagnies régionales spécialisées dans l'organisation des Foires et des Expositions comerciales », le CIDC a exigé la supression de ce projet de la liste puisque les Etats Membres avaient crée leurs propres compagnies nationales pour les Foires et les Expositions.

Pour le projet intitulé «L'établissement de pavillons permanents d'expositions et l'organisation d'une exposition permanente pour les marchandises virtuelles sur le site web du CIDC», le CIDC a demandé au comité de supprimer le projet puisqu'il l'a déjà entreprise étant partie de son activité traditionnelle.

- Pour le projet intitulé «L'établissement du Réseau de technologie énergétique (ré-tech-éner) entre les Etats Membres», le comité a été informé que l'initiateur du projet, la Direction Générale des études propres aux ressources de l'énergie Electrique et l'Administration du Développement (EIE), a préparé le profile du projet conformément au formulaire du COMCEC. Le Comité **a désigné** l'UIT comme coordinateur du projet. En outre, le comité **a demandé** au coordinateur et à l'initiateur du projet de communiquer la proposition aux Etats Membres et de déployer les efforts nécessaires pour sensibiliser leur intérêt.

- Pour le projet intitulé « TURKSAT, le satellite de communication et de l'opération de cable TV opération AS de Turquie », TURKSAT a présenté deux projets intitulés « Le centre de contrôle et de surveillance satellitaire (SATCMC) et le satellite orbitaire à basse altitude », TURKSAT a brièvement informé le Comité qu'il avait passé en revue le projet proposé et qu'il avait envoyé à la CICI pour considération. La CICI a souligné qu'il avait étudié le projet et qu'il informerait le BCC et TURKSAT d'ici la fin 2006. TURKSAT a également affirmé qu'il avait contacté les milieux intéressés dans certains Etats Membres pour sensibiliser leur

intérêt à ce sujet. Le comité a demandé à la CICI de prendre en considération le fait d'être le coordinateur de ce projet.

- Pour le projet intitulé « La création d'un réseau transfrontalier de parcs pour le tourisme et les réserves naturelles en Afrique de l'Ouest », proposé au sein de la Réunion du Groupe d'Expert pour l'exécution du plan d'action de l'OCI dans le domaine de tourisme à Téhéran du 11 au 14 juillet 2005. Les co-coordinateurs du projet sont le CIDC et le CRSESFPI. Dans ce contexte, le CIDC a indiqué que la réunion du premier comité était tenue à Casablanca en juillet 2006. Au cours de cette réunion un Mémorandum d'Entente (ME) a été signé par les parties contractantes donnant un aperçu sur le plan d'action du projet. La seconde réunion du comité du projet a été tenue à Bako-Azerbaijan le 10 septembre 2006 qui a approuvé les rapports concernant le plan d'action du projet.

7. La comité a été informé par le BCC que le Royaume Hachémite de Jordanie avait déjà envoyé un projet de proposition intitulé «Système d'Information pour les Antiquités (SIA)», via le Secrétarait général de l'OCI. Le comité a accepté d'ajouter ce projet à la liste des projets du COMCEC et a désigné IRICICA en tant que coordinateur.

8. Après les présentations faites sur tous les projets, le comité a exprimé son soucis quant au lent progrès de la mise en place de la majorité des projets, et ce, malgré les efforts de concertation déployés par les parrains et les coordinateurs. Il est noté que cela est dû au manque d'intérêt de la part des Etats Membres. C'est la raison pour laquelle le comité a demandé aux Etats Membres, via leurs Hauts Fonctionnaires, d'adapter une approche plus professionnelle et a appelle leurs milieux intéressés à contacter les initiateurs et les coordinateurs de chaque projet le plus tôt possible afin qu'ils puissent être exécutés. Le comité a également demandé l'approbation des Hauts Fonctionnaires pour supprimer les projets auxquels aucun pays n'exprime d'intérêt, d'ici la tenue de la 23^{éme} session du COMCEC.

Point 2 de l'ordre du jour

Le Secrétariat général de l'OCI a donné un bref aperçu sur les démarches entreprises à cet égard. Le comité a également pris note des efforts déployés par les institutions de l'OCI vis à vis de l'exécution du Plan d'Acion décennal de l'OCI. Etant un point séparé de l'ordre du jour des Hauts Fonctionnaires, le comité a noté que les institutions de l'OCI doivent faire leurs présentations à l'égard des efforts déployés vis à vis de l'exécution du Plan d'Action décennal.

Point 3 de l'ordre du jour

Le comité a ensuite conclu en remerciant.

Liste des Projets Proposés

No.de série	Projets Proposés / Idées	Proposé Par Etat/Institut	Pays Intéressé	Coordinateur
1.	Coopération technique entre les Bureaux des brevets des Etats Membres de l'OCI	Turquie	Kazakistan, Syrie, Maroc, Bangladesh, Pakistan et le Yémen	CIDC
2.	Coopération technique dans le domaine des incubateurs des Affaires parmi les pays membres de l'OCI.	Turquie		CICI
3.	Coopération dans le domaine du Développement technique des lignes aériennes d'avions à turbines de moyennes portés régionales.	Turquie	Kazakhistan	
4.	Applications du système à coût réduit basé sur les cartographies pour faire le suivi des changements naturels et anthropogéniques sur les côtes des pays membres de l'OCI.	Turquie	Bangladesh, Turquie	UIT
5.	Les marchés mondials ux de l'or et les possibilités de coopération entre les pays islamiques	Turquie		CRSESFPI
6.	L'établissement de compagnies régionales spécialisées dans l'organisation des Foires et des Expositions commerciales.	CIDC	Burkina Faso	CIDC
7.	L'établissement de pavillons permanents d'expositions et l'organisation d'une exposition permanente pour les marchandises virtuelles sur le site web du CIDC	CIDC		
8.	L'établissement d'un réseau de technologie énergétique (ré-tech-ener)	Turquie		UIT
9.	Centre de contrôle et de surveillance satellitaire (SATCMC)	Turquie	Turquie	
10.	Satellite orbitaire à basse altitude	Turquie	Turquie	
11.	La création d'un réseau de parcs transfrontaliers de réserves naturelles en Afrique de l'Ouest.	Guinée	Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Sénégal, Sierre Leone	CIDC
12.	Coopération technique dans le domaine de la sauvegarde de l'héritage.	Jordanie		IRCICA

ANNEXE

12

Original : Anglais

ALLOCUTION DU Prof. Dr. EKMELEDDİN İHSANOĞLU
SECRETAIRE GENERAL DE L'O. C. I.

A LA CEREMONIE DE CLOTURE
DE LA 22ème SESSION DU COMITE PERMANENT
POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE (COMCEC)

ISTANBUL - REPUBLIQUE DE TURQUIE
24 NOVEMBRE 2006

Au nom d'ALLAH Le Clément Le Miséricordieux

Excellence Dr Abd ALLATIF Sinir,
Vice-Premier Ministre,
Ministre d'Etat de la République de Turquie,

Excellences
Messieurs les Ministres,

Honorables Délégués,
Mesdames, Messieurs,

Qu'il me soit permis, au terme de cette 22ème session du COMCEC, d'exprimer mes remerciements à tous les Ministres, Chefs de délégations et Délégués pour les efforts sincères qu'ils ont déployés en vue d'adopter d'importantes résolutions.

Excellence
Monsieur le Président,

Nous avons adopté, en cette session, d'importantes résolutions sur la mise en œuvre du Programme d'action décennal de l'Organisation de la Conférence islamique, pour le Développement de la Coopération économique et commerciale entre les Etats membres.

Nous sommes tous heureux de voir achevées avec succès et en l'espace d'une seule année, les négociations commerciales par l'élaboration du Projet du Protocole sur le Plan des tarifs préférentiel (PRETAS). Nous

ne pouvons, à cet égard, que nous réjouir que six Etats membres ont déjà signé cet important document.

Nous sommes également heureux d'apprendre que d'autres Etats membres ont annoncé qu'ils allaient incessamment signer le Protocole.

Tous ces développements sont de nature à créer, pour nous, un environnement propice et de nous conforter dans nos espoirs quant à l'accroissement de la coopération économique et commerciale entre nos peuples frères.

A cet égard, il convient de souligner que tous les Etats membres de l'Organisation devraient adhérer, sans délais, à ce programme. Cela permettra à toute la famille de l'OCI d'entamer les discussions sur les voies et moyens de créer, dans un proche avenir, une Organisation du commerce libre. Il s'agit de l'un des principaux objectifs du COMCEC et du Programme d'action décennal de l'Organisation. C'est pourquoi, j'invite les Etats membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié l'accord cadre et le PRETAS, à le faire rapidement.

J'ai été, personnellement, ravi de la fin satisfaisante du premier tour des négociations commerciales entre les pays signataire de l'accord cadre sur le système des préférences commerciales entre les Etats membres de l'Organisation.

La première réunion du second tour de négociations s'ouvre aujourd'hui à Istanbul.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à la République de Turquie, pour avoir organisé ces négociations commerciales à Antalya, avec succès et la Banque islamique de développement pour sa contribution au financement de ce tour. Je voudrais également adresser mes remerciements à la République de Turquie pour avoir bien voulu abriter sur son sol le second tour des négociations commerciales.

Avec l'ouverture du second tour des négociations commerciales, nous aurons franchi des pas importants sur la voie d'une œuvre ardue et de longue haleine, celle du renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres. Il s'agit, comme prévu par le Programme d'action décennal, de porter à 20% le volume du commerce bilatéral au sein de l'Organisation, en l'espace de dix ans.

Je tiens, avant de conclure, à réitérer mes remerciements et ma gratitude au président de la République de Turquie, Son Excellence Monsieur Ahmad Najdat Sisar, président du COMCEC pour les efforts louables qu'il déploie et pour la sagesse avec laquelle il a dirigé avec succès nos débats, en cette session du Comité permanent.

Je voudrais également adresser mes remerciements à son Excellence le Dr Abd ALLATIF Sinir, vice-premier ministre, ministre d'Etat de la République de Turquie, qui a brillamment dirigé les travaux de la session, au nom de Son Excellence le président de la République de Turquie et nous a conduits à cette fin heureuse.

Je me dois, aussi, d'exprimer mes remerciements et ma profonde gratitude à leurs Excellences les ministres et les honorables délégués qui, par leurs sacrifices, ont contribué au succès de la réunion.

J'adresse également mes remerciements et mes félicitations au bureau de coordination du COMCEC pour les efforts louables qu'il a déployés en vue d'organiser cette session ; aux organes subsidiaires, affiliés et spécialisés de l'OCI pour le travail pénible accompli pour assurer le succès des activités du COMCEC.

Je ne saurais omettre de remercier les traducteurs, les interprètes et tous ceux qui ont contribué au succès de notre conférence.

Je dois, par ailleurs, vous assurer que le Secrétariat Général de l'Organisation de la Conférence Islamique ne ménagera aucun effort en vue de suivre la mise en œuvre des résolutions du COMCEC.

Puisse Allah le Très Haut nous aider à concrétiser la prospérité et l'épanouissement de la Oummah.

Je vous souhaite un bon retour dans vos pays.

Wassalamou Alaikoum Warahmatoullahi Wa Barakatouhou

ANNEXE

13

Original : Turquie

TEXTE DU DISCOURS DE CLOTURE DE S.E. PROF.ASSOC.ABDÜLLATİF ŞENER, VICE PREMIER MINISTRE ET MINISTRE D'ETAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
Istanbul, 24 Novembre 2006

Honorables Ministres,
Délégués distingués,

Je voudrais commencer par exprimer ma satisfaction à la conclusion réussie des travaux de la 22éme session du COMCEC qui figurent sur son ordre du jour. Le COMCEC possède un potentiel considérable de population et une superficie couvrant 32,000,000 kilomètres, ainsi que des ressources économiques et sociales importantes.

Nous avons discuté au cours de la 22éme session du COMCE des mesures nécessaires à mettre ce potentiel en action. Quant aux points mentionnés dans l'ordre du jour, la réussite réalisée par le développement du commerce parmi les Etats Islamiques est particulièrement satisfaisante. En 2003, le commerce intra-OCI était 13,5% et a atteint 14,5% en 2004, et cette tendance à la croissance continue.

Un facteur important en ce sens était l'allocation de ressources importantes pour le financement du commerce entre les Etats membres de l'OCI. A cet égard, la BID a fourni 6,7 milliards de dollars américains pour le financement du commerce entre les années 2001 et 2006. « L'Accord Instituant l'Association Islamique Internationale pour le Financement du Commerce » a été signé par 46 Etats en un court terme. Il est prévu que cette institution sera opérationnelle en 2007. Dans cette conjoncture, je réitère nos remerciements à la BID pour sa contribution tangible dans ce domaine.

Comme il est bien connu, l'un des objectifs principaux du programme décennal de l'OCI est l'augmentation du commerce intra-OCI en vue d'atteindre 20% d'ici 2015. Pour atteindre cet objectif, je suis certain qu'aucune difficulté ne se posera si les mesures nécessaires sont prises.

Je voudrais souligner que l'augmentation du commerce intra-OCI, assuré par les contributions financières susmentionnées, nécessitera la prise de sérieuses mesures pour assurer sa continuité. Je souhaite, à cet effet, souligner l'importance du Protocole sur les Tarifs Préférentiels de l'OCI (PRETAS). Le deuxième cycle des entretiens sur le Commerce Préférentiel commencera aujourd'hui avec la participation des ministres de commerce des pays membres du comité de négociations commerciales. Je souhaite que le processus de signature et de ratification du PRETAS soit accéléré avant la fin de ce cycle et que cet important accord soit mis en œuvre dans les meilleurs délais. Nous

sommes rassurés que l'intérêt porté par les Etats membres à ces négociations renforcera nos expectatives.

A ce sujet, les investissements du secteur privé, le développement et la modernisation des mécanismes de production, la diversité des produits, la création d'une infrastructure administrative et financière, la qualité et la certification sont d'importants facteurs. Je suis certain que le commerce intra-OCI envisagé sera traduit par de nouveaux domaines commerciaux, d'ouverture aux nouveaux marchés et bien entendu, d'augmentation du commerce.

Honorables Ministres,
Délégués distingués,

Le Plan d'Action de l'OCI en matière de coopération dans le secteur du coton a été aussi adopté et sa mise en oeuvre a été lancée. En ce qui concerne ce produit, le plan prévoit la coopération dans plusieurs domaines comme le commerce, le contrôle de qualité, la recherche et le développement, le renforcement de la productivité du produit et sa qualité, le développement des capacités et des installations d'égrenage.

Les pays Membres de l'OCI détiennent 28% de la production mondiale du coton et 24% de la consommation. Les pays de l'OCI ont réalisé 36% des exportations mondiales du coton, alors que leur part d'importation est de 27%. Le coton représente le produit le plus important dans le secteur du textile dans plusieurs pays, l'élément vital d'exportation dans les pays qui n'ont pas encore développé ce secteur et un instrument important pour alléger la pauvreté. Je voudrais remercier toute personne qui a contribué à la préparation du Plan et j'espère que nos pays frères bénéficieront du «Plan d'Action de l'OCI en matière de coopération dans le secteur du coton ».

Honorables Ministres,
Délégués distingués,

La demande sur les produits et les services informatiques a augmenté durant les dernières années à un rythme incomparable à celui qu'ont connu tous les autres secteurs de production. En fait, le secteur de la technologie de l'information constitue en soi un marché énorme et il est devenu un domaine compétitif inéluctable en raison de son impact croissant sur la production et les services. Ces technologies aident à réduire énormément les dépenses administratives et à accélérer les processus de production.

Il est bien connu que les problèmes du transport, les différences en matière d'assurance bancaire, les procédures du commerce et la bureaucratie sont autant des difficultés qui entravent le commerce. Ils sont responsables de 7 à 10 % des pertes enregistrées dans le domaine des échanges commerciaux à l'échelle mondiale. Je crois fermement que les technologies d'information

contribueront énormément à la résolution des problèmes rencontrés dans le domaine de l'harmonisation des procédures de commerce, l'amélioration des normes, la facilitation des procédures de délivrance de visas et l'accélération des procédures douanières et d'accréditation.

Honorables Ministres,
Délégués distingués,

Je voudrais rappeler de nouveau que la Turquie poursuivra d'apporter son appui à la coopération avec les pays islamiques avec lesquels nous sommes attachés par une histoire commune, un patrimoine moral et culturel et une fraternité sincère.

En guise de conclusion, je voudrais adresser mes remerciements les plus profonds à tous les délégués, les représentants, la presse, le Secrétariat général de l'OCI, le Centre d'Ankara, la Banque Islamique de Développement, le Centre de Casablanca, la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie ainsi qu'à toutes les autres institutions de l'Organisation de la Conférence Islamique pour leur contribution précieuse.

Je voudrais également remercier le personnel du Bureau de coordination du COMCEC, le personnel chargé de l'organisation ainsi que les interprètes et les traducteurs pour leur travail dévoué.

J'espère que votre séjour en Turquie était un séjour heureux et que nous nous rencontrerons l'année prochaine à la 23^{éme} session du COMCEC et je vous souhaite bon voyage.